30e Année QUEBEC—SAMEDI, 12 DECEMBRE 1896 No 178

Le LORD WOSELEY
EST UN CIGARE
DE 10 CTS.
De la fameuse Fabrique de Cigares STONEWALL JACKSON.
Qui devrait être une garantie suffisante de sa qualité supérieure aux autres marques vendues aux mêmes prix.

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRERE, Proprietaires-Editeurs, No. 30, rue la Fabrique, Haute-Ville

Les Marchands qui ne voient pas loin retiennent les fameux
CIGARES
Stonewall Jackson
parce qu'ils coûtent plus.
Cela n'empêche pas le debit d'en être énormément plus considérable que n'importe quel autre cigare dans le Dominion. Le mérite en témoignera

PROTECTION AUX CONSOMMATEURS
Tout Cigare Stonewall Jackson est traversé à l'une de ses extrémités par un ruban jaune portant l'étiquette "Stonewall Jarckson Cigar."

UNE CHOSE EST CERTAINE PAIN-KILLER TUE LA DOULEUR

PAIN-KILLER
LE GRAND
Remede de Famille de ce Siecle
Pris a l'INTERIEUR il guerit:—*Diarrhee, Crampes, Douleurs dans l'Estomac, Mal de Gorge, Froids Subits, Rhumes, etc., etc.*
Employe a l'EXTERIEUR il guerit:—*Coupures, Contusions, Brulures, Entorses, Mal de dents, Douleurs faciales, Nevralgie, Rhumatisme, Engelures*

Aucun remède n'a obtenu une popularité si grande.—*Salem Observer.*

Nous pouvons témoigner de l'efficacité du Pain-Killer. Nous avons vu son effet magique dans le soulagement de la plus forte douleur; et nous savons que c'est un bon remède.—*Cincinnati Despatch*

Rien n'a encore égalé le Pain-Killer, le meilleur remède de famille qui soit en vente.—*Tennessee Organ.*

Il a un mérite réel; aucun remède n'a acquis la réputation du Pain-Killer de Perry Davis pour faire disparaître la douleur.—*Newport News.*

Méfiez-vous des contrefaçons. N'acceptez que le véritable "PERRY DAVIS." En vente partout: grande bouteille 25 cents. Très grande bouteille 50 cents.

ABANDON DES AFFAIRES
BEHAN BROS
Grande Vente à Bon Marché
VOYEZ NOS PRIX

Etoffes à robes pour 10, 15, 19, 29, 39 et 49 cts, valant le double.
Les vêtements de dessous pour hommes, femmes et enfants, réduits de 30 par cent.
Let Tweeds, les Serges et les draps réduits de 50 p. c.
Les cotons vendus à 10 p. c. plus bas prix que le gros.
Les Couvertes et les flanelles à 25 p. c de réduction.
La soie à broder, 25c la douzaine.
20 p. c. de réduction dans le département des tapis.
Le magasin est fermé de midi à 4 heure.

CHOIX DE
Confiserie et Pâtisserie

PAIN, 12 cts
Pain blanc Vienna.
Son, Quaker et à la vapeur.
Pâtés aux huitres..........40 cts doz.
Pâtés aux pommes..........10 cts chaque.
Beignes frais..........10 cts doz.
Pain d'épices..........10 cts doz.
Bonbons à des prix qui défient toute compétition.

W. H. PERKINS
204, RUE ST-JEAN
Telephone 104
Effets livrés à domicile.
3 déc—2m

BONBONS----
BISCUITS----

Je viens de recevoir pour le temps des Fêtes et du Jour de l'An

Un très grand assortiment de Bonbons et Biscuits de toutes sortes depuis les plus communs jusqu'aux plus fins Bonbons. J'ai aussi un très beau choix de Bonbonnières et dans tous les prix. J'invite messieurs les marchands à venir me rendre visite avant de donner leur commande.

A. LEMIEUX
62, RUE ST-JOSEPH
Porte voisine du Club Vendome
EN GROS SEULEMENT.
2 décembre—

Assemblée Législative

6ième session.—8ième Parlement

Le débat sur le budget

L'Orateur prend le fauteuil à 4 heures p. m.

M. Lemieux présente un bill pour amender l'article 716 du code municipal.

L'hon. M. Atwater propose ensuite que la chambre se forme en comité des subsides.

M. GLADU continue les débats sur le bugget, et prétend que le gouvernement actuel a obtenu le pouvoir sous de faux prétextes.

On disait aux électeurs de renverser le gouvernement Mercier, à cause de ses extravagances, mais a-t-on fait mieux ?

Les conservateurs ont récompensé le peuple de l'avoir mis au pouvoir, en le taxant.

Ils ont dépensé $16,000,000 en 4 années, tandis que les libéraux ont dépensé $14,500,000.

On ne peut juger une administration à bon escient, en ne prenant en, considération qu'une seule année.

L'administration Mercier était au moins aussi bonne que l'administration actuelle.

Si un gouvernement peut faire de l'économie, c'est bien dans le service civil ; mais les dépenses de cechef sont beaucoup plus considérables qu'elles ne devraient l'être.

Les conservateurs ont eu tort de refuser d'accepter la formation d'un comité conjoint pour surveiller l'administration des affaires pubilques.

Il ne conteste pas que le gouvernement actuel a fait quelque chose pour l'agriculture, mais il aurait pu mieux faire.

L'équilibre dans les finances ou plutôt le surplus n'est que l'effet d'un pur hasard ; on ne peut dire qu'il est établi d'une manière permanente.

En dépit des avant-gardes qu'ils lancent parmi le peuple, les conservateurs ne réussiront pas à tromper le peuple et à retenir le pouvoir.

Où sont les œuvres que les conservateurs peuvent montrer et qui ont amélioré la condition de la province ? Il désapprouve le projet de convertir en argent les octrois en terre accordés aux compagnies de chemins de fer.

M. SAVARIA remarque que M. Gladu a abandonné son fameux système de la moyenne, pour le remplacer par des *si*.

Mais ce n'est pas avec des suppositions que l'on discute les affaires publiques, et, on aura beau dire, il n'en reste pas moins acquis que les dépenses d'administration ont été diminuées.

Dans le service civil il y a eu une économie de $16,000 ; dans l'administration de la justice, de $108,000 ; dans les travaux publics, de $820,000.

Dans le département de l'agriculture et de la colonisation il y a une augmentation de $40,000, il est vrai, mais personne ne saurait s'en plaindre ; c'est un titre du gouvernement actuel auprès de l'électorat de n'avoir négligé aucuns moyens pour encourager la classe agricole.

Les dépenses ont été de $19,439,797 pour les années 1889-90-91-92, c'est-à-dire pour les années d'administration dont les libéraux sont responsables, et de $17,803,782.18 pour les années 1893-94-95-96, sous le régime conservateur.

Le gouvernement actuel a donc réduit les dépenses dans l'ensemble des quatre dernières années comparées à celles du régime libéral.

Quant à lui, il a été élu comme indépendant, et s'il défend aujourd'hui le gouvernement conservateur, c'est que ce gouvernement est sage et économe.

Pour bien se rendre compte du degré d'économie pratiquée par un gouvernement, il ne faut considérer que les dépenses contrôlables ; or, depuis qu'ils sont au pouvoir, les conservateurs ont réduit ces dépenses de $2,536,000. C'est là la condamnation du gouvernement Mercier qu'on a été deux ans à ne pas oser défendre et qu'on défend maintenant qu'on croit que le peuple a oublié.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

A 8¾ hrs., l'Orateur reprend le fauteuil.

La chambre adopte en comité général une loi incorporant le village de Petit-Métis ; une loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve; une loi incorporant la compagnie Thomas Robertson, à responsabilité limitée ; une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Joseph-Eva Girouard, au nombre de ses membres, avec certains amendements.

M. SAVARIA continue son discours sur le budget.

Sous le gouvernement Mercier, pour se forger des surplus, M. Shehyn, alignait toute une colonne de ce qu'il appelait les dépenses spéciales, et que le peuple ne paie pas moins cependant, et les taxes que l'on reproche tant aux conservateurs étaient devenues nécessaires pour remplir les obligations contractées par le gouvernement Mercier.

Pour montrer combien les conservateurs ont pratiqué l'économie, on peut prendre en particulier le département des Terres de la Couronne.

Durant les années 1889-90-91-92 sous le régime libéral les revenus des Terres de la Couronne ont été de $3,410,000, et durant les années 1893-94-95-96, sous le régime conservateur, ils ont été de $3,800,000, soit une augmentation, en faveur des conservateurs, de $390,000.

D'un autre côté, les dépenses pour collecter ces montants ont été : sous le régime libéral, de $1,200,000 sous le régime conservateur, de $719,000, soit une réduction dans les dépenses de ce département de près de $500,000.

M. Gladu a prétendu que le gouvernement conservateur avait augmenté la dette de $8,000,000 et M. Shehyn, de $2,000,000. Qui croire ?

Ni l'un ni l'autre, car la vérité est que le gouvernement conservateur a réduit la dette publique de $2,134,000.

Aucun emprunt n'a été fait pour subvenir aux obligations contractées par le gouvernement actuel, mais seulement pour subvenir aux obligations contractées par les libéraux. On a bien crié contre l'emprunt Taillon, et pourtant c'est le meilleur qui ait été fait, et c'est celui qui a occasionné le moins de frais.

Non seulement le parti conservateur a restauré le crédit de la province, mais il a encore sauvegardé son honneur.

Quant à la conversion de la dette, les libéraux qui étaient en faveur sous le gouvernement Mercier, trouvent que ce n'est plus le temps maintenant, quand c'est tout à fait le contraire, car le taux d'intérêt était alors beaucoup plus élevé qu'il ne l'est maintenant. C'est que les libéraux trouvent à redire à tout, et c'est que s'ils crient si fort, à l'approche des élections générales, ils en craignent le résultat.

M. TURGEON prétend que c'est commettre une erreur que de justifier l'imposition des taxes, en disant qu'elle était rendue nécessaire par l'administration libérale.

Il serait plus juste de dire que les anciens gouvernements conservateurs ont pris une large part des responsabilités de la crise financière, car personne ne peut nier que leur administration a été ruineuse pour la province.

Notre dette provient de trois causes : subsides aux chemins de fer indépendants et ne donnant aucun percentage à la province sur leurs revenus ; construction d'édifices publics, absolument improductifs ; déficits successifs.

On a pu croire que le gouvernement actuel ferait mieux que les autres, mais il en a été loin.

M. CHICOYNE dit que M. Turgeon a procédé au jugement général, car il a passé en revue tous les anciens gouvernements ; ce n'est pas précisément le sujet soumis à l'attention de la chambre, il s'agit maintenant de voter les subsides à Sa Majesté.

Dans tous les cas, si les anciens gouvernements conservateurs ont fait des dépenses, c'était pour le progrès bien entendu de la province.

On appelle les conservateurs des *taxeux*. Si on entend par *taxeux* des hommes politiques qui ont conscience de leurs responsabilités et qui n'ont pas craint de braver des préjugés pour sauver le crédit de la province, c'est un honneur de l'être.

La dernière année du gouvernement Mercier s'est soldée par un déficit de plus de $1,000,000, et ce même gouver. a légué une dette flottante de $10,000,000. Il fallait bien employer le seul moyen qui restait de rétablir l'équilibre dans les finances.

C'est ce qui a été fait, et le crédit de la province de Québec, à l'heure qu'il est, est mieux établi que celui de certains grands pays, comme la Russie, par exemple. Au lieu de harceler le gouvernement, les libéraux devraient plutôt se rallier à la politique des conservateurs et abandonner leur opposition systématique.

Au sujet de la conversion de la dette, l'opposition semble faire un crime au gouvernement de ce qu'il demande carte blanche pour la négocier ; mais dans des questions de ce genre, c'est ce qu'il y a de mieux à faire, afin de ne pas gêner les négociations et de les rendre par là même plus efficaces.

Si on doit féliciter l'hon. M. Atwater de son exposé budgétaire, l'hon. premier ministre ne mérite pas moins de félicitations pour avoir si bien choisi le trésorier de la province.

A onze heures, la chambre s'ajourne à dix heures a. m. aujourd'hui.

300 PERTES DE VIE

Naufrage d'un steamer sur les côtes d'Espagne

Londres, 11 décembre—Des dépêches de Vigo, un des postes télégraphiques sur la côte ouest d'Espagne, rapportent que le steamer de la ligne allemande Lloyd, le *Salier*, s'est perdu sur les bancs de sable de la Corogne près de Villa Garcia.

Le steamer a laissé la Corogne le 7 décembre, pour se rendre à Villa Garcia. Il y avait à bord 210 passagers, et l'équipage se composait de 80 hommes, et l'on croit que tous ont perdu la vie.

On croit à Londres que le sinistre est arrivé mardi lors de la grande tempête sur la côte atlantique de l'Europe qui a causé des dommages considérables. On a envoyé d'autres steamers à la recherche du navire perdu, mais on n'a pas d'autres renseignements jusqu'à présent.

Une dépêche de Brême assure qu'il y avait 210 passagers à bord du steamer comprenant un allemand, 113 russes, 35 galiciens, 61 espagnols, et la même dépêche dit, que l'on craint que tous aient péri. Les agents de la ligne Lloyd ici, n'ajoutent pas foi au rapport disant qu'un grand nombre d'émigrants étaient à bord, mais ils ne le nient pas cependant.

Le *Salier* était un steamer en fer, à hélice, d'une force de chevaux de 3,214 et d'un tonnage de 2,229.

Il avait 351 pieds et 2 pouces de long, 39 pieds de large et 32 de profondeur.

Construit à Hull, en 1885, il était la propriété de la Lloyd Steamship Co. de Brême. Il était engagé dans le commerce de la Méditerranée, sous le commandement du capitaine Wemp.

LA QUESTION D'ORIENT

Une entente pour le reglement du problème turc

La France, l'Angleterre, la Russie s'entendent pour le partage de la Turquie

Londres, 11.—On apprend de bonne source qu'une entente avait été conclue entre la France, la Russie et l'Angleterre pour le règlement du problème turc. Le *Post* dit que la flotte russe de la mer Noire et les flottes française et anglaise de la Méditerranée seront mobilisées prochainement et envoyées à proximité du Bosphore et des Dardanelles, dans le but de mettre en vigueur, si cela est utile, les réformes que les ambassadeurs des trois puissances vont demander bientôt au sultan. Il ajoute que les autres signataires du traité de Berlin, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, consentent à ce que le passage des Dardanelles soit forcé, si cela est nécessaire, par les flottes alliées.

Il n'y a pas de doute que, depuis plusieurs mois, les puissances en étaient "arrivées à un arrangement" relativement à la Turquie et qu'il y a toute raison de croire que les meilleures relations qui existent maintenant entre la France, la Russie et l'Angleterre hâteront la solution de cette brûlante question d'Orient.

Bazar de Québec

C'est à ce magasin populaire que se trouve cette année *le véritable royaume des enfants*, jouets, jeux, articles de fantaisie de toutes varités et de tous prix, qui sont les délices des bambins, attirent l'attention et sont de nature à satisfaire toutes les bourses.

Le choix des cartes de Noël et du Nouvel An, porte-bonheur, boîtes à bijoux et à toilette, albums, etc, des plus considérables, et offre tous les avantages pour des présents à faire aux dames.

Quant aux articles pour messieurs, pipes, perte-cigares et cigarettes, cannes, etc., l'assortiment est au complet.

JOSEPH B. PICARD, propriétaire.
10-15 134, rue St. Joseph.

Chronique locale

Au conseil de ville

La séance du Conseil de ville, hier soir, n'a duré que quelques minutes.

On a approuvé la liste des jurés de la cité de Québec pour 1897, et le contrat pour numéros de charretiers a été accordé à MM. Jos. Gauthier et Frère.

Le conseil s'est ajourné au 29 courant.

Enterrement militaire

Hier matin, ont eu lieu avec toute la pompe militaire usitée les funérailles du musicien Côté, de la fanfare de l'Artillerie Royale.

La force municipale était représentée par un nombreux détachement sous les ordres du sergent Thomas Kell.

Avis aux acheteurs

MM. H. et J. Young offrent de ce temps-ci de très belles marchandises appropriées de la saison. Cela vous sera très avantageux de leur faire visite et d'examiner ce qui peut vous concerner.

N'oubliez pas d'aller

faire une visite chez J. E. Gagnon, horloger et opticien pour vos cadeaux, vous trouverez là un grand choix de la plus haute nouveauté en bijouterie ; montre horloge, argenterie, jonc, bague en or et en argent. Satisfaction garantie. 11-2

Gants Kid

Reçu ce matin 50 doz. gants Kid doublés noir et couleurs valant $1,00 pour 49 cts. Chez
11—2 ROBITAILLE, FRÈRE ET CIE.

Vente à réduction d'ici au 1er janvier

Aux deux magasins de F. X. Laflamme 161 et 98 rue St-Joseph. $14,000 de marchandises à vendre à des prix excessivement réduits. Toutes ces marchandises consistent en lampes de tous genres, articles de faïance, porcelaine, verrerie, etc. articles de fantaisie des plus nouveaux.

Une visite est sollicitée.

F. X. LAFLAMME,
98 et 161 rue St-Joseph.
Téléphone 2220 11-3

Avantage aux ménagères

J'ai à vous offrir pour les fêtes qui approchent rapidement 500 couples de dindes et 300 couples d'oies, le tout de premier choix, aux prix les plus bas du marché. Aussi bœuf, mouton, lard frais et salé, jambon et plat côte fumé et préparé au sucre. Inutile de dire que mes prix défient toute compétition.

Au débarcadère des chars urbains vous verrez l'enseigne.

A. DOMBROWSKI.

Les cigares *C. W. A.* et *La Hueva* à 10cts font les délices des connaisseurs.

Comète

Au commencement de cette année le célèbre astronome français Camille Flamarion disait qu'en 1896 apparaîtrait une comète monstre visible au Canada et principalement à Québec. En effet cette comète est bien visible depuis quelque temps par l'apparition sur le marché des célèbres tabacs en poudre, à fumer et et à chiquer de l'ancienne maison Fréchette & frère ayant comme successeurs MM. Miller & Lockwell assez bien connus dans le monde commercial et qui a l'avenir s'occuperont tout spécialement de ces magnifiques tabacs comme les meilleurs de la puissance.

ANNONCE DE **F. SIMARD**

3000 Matinées En Indienne et en Lawn dans les patrons les plus nouveaux, valant de $1.00 à $1.50 pour 45c. Chacune
Commandes par malle promptement exécutées
Agent pour les Patrons Buttrick | *UN SEUL PRIX.*
Téléphone 2157 **F. SIMARD,** 137, RUE ST-JOSEPH, SAINT-ROCH.

NEURASTHENIE, HYPOCONDRIE, MALADIES NERVEUSES
Impuissance, Rachitisme, Tuberculose osseuse, Arthrites
RHUMATISMES, TUBERCULOSE PULMONAIRE, etc
GLYCÉROPHOSPHATE DE CHAUX DALLOZ
Médicament par excellence pour ces indications, à la dose de 1 à 2 cuillers à café avant chaque repas.
PARIS : J. DALLOZ, 13, boulevard de la Chapelle.
A Québec : Dr Ed. MORIN et Cie.

Vente a Reduction !
---- POUR LE TEMPS DES FETES ----
Samedi, le 12 Decembre

Ouverture de la grande vente à réduction du mois de décembre, au delà de $20.000.00 de marchandises sacrifiées au bénéfice des acheteurs. Notre magasin est rempli de belles marchandises que vous pourrez acheter à des prix incroyables, des beaux Tweeds tout laine, balance des prix de 50 à 60 cts pour 24 cts. Les cachemires, les étoffes à robes noirs et couleurs à 50 p. c. de réduction, les Draps, Cheviots, Etoffes double à Capots à 33c p. c., 25 doz. de gants de kid pour hommes, valant $1.00 pour 49 cts. Les Collets, Cravates, Chemises, Bretelles, Mouchoirs de soie, ont aussi sub d'immenses réductions. Aussi un grand lot de jouets d'enfants et d'articles de fantaisie, Jeux de toutes sortes, au prix du gros. En somme, nous niépargnons rien. Nous voulons faire une vente qui laissera des souvenirs.

OUVERTURE SAMEDI, A 9 HEURES
UN SEUL PRIX MARQUÉ EN CHIFFRES
A LA QUEBECOISE
155, RUE ST-JOSEPH

P. S.—Une jolie Album contenant une anecdote, avec gravures, donnée gratis durant cette Vente.

Grande Reduction !

PIANOS, ORGUES, MACHINES A COUDRE
GARANTIS POUR DIX ANS

PIANOS & ORGUES
MACHINES A COUDRE
FOISY FRERES

POUR LE ....
TEMPS DES FETES
sur Pianos, Orgues, Machines à coudre et
toutes sortes d'instruments de musique.

Nous avons en mains un stock considérable d'instruments de musique tels que : Guitars, Mandolines, Benjos, Authoharpes, Accordéon, Violons, Instruments de Bande et tous autres accessoires de musique, etc., etc., que nous veudrons "à moitié prix".
NOUS FERONS UNE REDUCTION SPÉCIALE sur nos Pianos, Orgues et machines à coudre et surtout nos Pianos de seconde main, seront vendus à sacrifice.
Une visite est sollicitée et vous jugerez vous-mêmes de nos prix.

FOISY FRERES
266-269, RUE ST-JOSEPH, coin de la rue Dorchester, Quebec.
A. A. FOISY, Administrateur. *TELEPHONE 2064*

FEUILLETON DE *L'EVENEMENT*

5

LA SORCIERE DES ANTILLES

III

La politique de Toussaint L'ouverture

Fichtre ! se dit le sergent pendant que détonation grondait dans les entraillec de la ravine, tu as fait là un joli coups mon garn, et te voilà dans de beau draps.ço

Cette conclusion tardive n'était pas achevée que Martial se sentit saisi à bras lle corps, il se retourna et vit lui les yeux brillants d'un nègre qui l'étreignait avec des poignets de fer.

Si nous ne sommes que deux, ton compte est réglé, mon ancien, dit froidement le sergent, et, passant sous son bras le canon d'un pistoles, il lâcha la détente, le nègre, frappé en pleine poitrine, tomba là la enverse.

—Maintenant, jouons des jambes, pensa Martial.

Mais le brave sergent n'avait pas fait dix pas, qu'il s'embarrassa dans les lianes sauvages et roula, en pousant un juron éuergique, au mmilieu des ronces. Quatre soldatsse précipitèrent sur lui, le désarmèrent et le portèrent pieds et poings liés dans la clairière ou Toussaint s'efforçait de calmer l'agitation des nègres épouvantés par l'audace de cette mystérieuse attaque.

—Un blanc ! s'écria Dessalines frappé de stupeur.

—Eh ! oui, un blanc ! répondit Martial ; ça t'étonne ? tu es bien noir comme un chaudron, toi.

—Qu'es tu venu faire ici ? demanda Toussaint ?

—Je n'en sais rien au juste, parole d'honneur.

—D'où viens-tu ?

—Qu'est-ce que ça te fait ?

—Sais tu à qui tu parles ?

—A Toussaint Louverture, pardienne.

—Je ne me souviens pas de t'avoir rencontré ailleurs qu'ici ?

—C'est mathématiquement exact, nous nous voyons pour la première fois.

—Tu voulais m'assassiner ?

—Allons donc ! je n'ai jamais manqué une hirondelle au vol, et si je t'avais ajusté, je t'aurais cassé la tête, foi de sergent.

Tu es sergent ?

—Un peu.

—Et Français ?

—Beaucoup.

—Pourquoi as-tu tué cet homme ?

—Pour l'empêcher de souffrir ; c'était un bon diable, il m'a fait pitié.

—Tu n'as donc pas eu peur de tomber entre nos mains ?

—J'ai fait un bêtise, mais elle te prouve que je n'ai peur de rien.

—Pas même de mourir ?

—Ah ! ouich ! mourir ! c'est un mauvais moment à passer, voilà tout.

—Aussi, tu ne veux pas avouer que tu es un espion, un émissaire des Français qui, sans doute, comptent débarquer bientôt dans ce pays ?

—Je suis plus entêté que tu n'es rusé, citoyen, et il te sera plus facile de me faire pendre que de me faire desserrez les dents.

—C'est bon ! on te pendra.

Toussaint fit un geste, et ses soldats passèrent autour du cou de Martial la corde préparée pour le mulâtre Jérémie.

—Un instant, dit le sergent avec un aplomb impertubable ; sais-tu ce que c'est que les Autrichiens ? Non. Eh bien, ce sont des gaillards que la France a frottés comme elle vous frottera l'un de ces jours Il y a deux ans, je fus enlevé par des cavaliers autrichiens par surprise, comme je le suis par vous en ce moment Le chef de ces cavaliers voulut me faire parler, il m'interrogea sur nos avant-postes, et, comme je me t'aisais, il ordonna qu'on me pendit, et je me fus perdu ; on venait de me hisser au pignon d'une masure, lorsque le chef se ravisa, me fit dépendre et rependre par les pieds. Les pieds en haut, la tête, en bas ; je n'en fus pas moins sourd et muet. La chose parut asssez drôle à l'Autrichien ; il se mit à rire, en vrai farceur qu'il était, et me renvoya escorté d'une trompette. Huit jours après, je sauvais la vie à ce brave homme ; te voilà averti. Maintenant, fais toi plaisir.

Pendant que les soldats conduisaient Martial au pied d'un arbre, Toussaient se rapprochant de Dessalines lui disit :

—Si les Français que nous attendons ressemblent tous à cet effronté, nous aurons l'enfer sur les bras.

—Commençons donc la guerre par un sacrifice agréoble au dieu des combats : la mort de ce misérable fanfaron nous portera bonheur.

—Je veux, au contraire, débuter par la clémence..

—La clémence ! interrompit Dessalines, tu te perdras en nous perdant.

Toussaint jeta un regard rapide sur son lieutenant et cria aux exécuteurs :

—Arrêtez ! qu'on ne fasse aucun mal à cet homme, car il est brave, et tous les braves sont mes amis, sont mes enfants.

—Il était temps grommela Martial entre ses dents, ces gueux-la commençaient à me serrer le larynx..Tiens ! tiens ! c'est donné un vrai général, ce Louverture.

—Je te fais grâce, dit Toussaint, mais tu sera mon prisonnier ; ne tente pas de t'évader, tu n'y réussirais pas, et je te ferais hacher par morceaux. Je t'attache à la personne du général Dessalines que voilà, tu le suivras, et tu lui obéiras; je ne te ferai ni enchaîner, ni emprisonner, je me contente de ta parole ; j'y compte me la donnes tu ?

—Ma parole de quoi faire ?

—D'être mon prisonner, de ne pas chercher à fuir, de rester muet à toutes les questions que les blancs pourront t'adresser sur ta présence parmi nous, ta parole enfin d'accepter mes bienfaits sans me trahir en quoi que ce soit.

—Ça me va, mais à trois conditions : tu ne me forceras jamais à me battre contre les blancs, tu ne m'emploieras jamais à leur nuir, et dans qunze jours je serai libre de décamper à mes risques et périls, par la ruse, ou par la force libre de trahir libre même de t'envoyer, à toi comme au citoyen Dessalines comme à tou autre des tiens, une balle à travers les côtes : voilà mon idée plus tard j'aurai mon plan.

—Tu me sembles arrogant répondit Toussaint en souriant.

—C'est à prendre où à laisser, mon bon..Après cela, voilà mon cou, voilà la corde, voila les arbres, ne te gêne pas.

—Et dans quinze jours ta vie m'appartiendra comme à présent, si je ne veux pas te laisser partir.

—Bien entendu.

—J'accepte cette curieuse capitulation.

—Parole pour parole, c'est convenu ; envoie-moi où tu voudras, je serai muet comme une carpe et docile comme un chien de berger.

Toussaint échangea quelques mots avec la capresse, puis il s'enfonça dans le fourré.

Dispersez-vous commanda Dessalines s'adressant aux nègres marrons, et soyez prêts à obéir quand mes ordres vous parviendront ; vous me connaissez, je ne pardonne jamais moi.

Les nègres ne se firent pas répéter cette invitation impérieuse ; Dessalines leur inspirait une invnicible terreur, et ils ne demandaient pas mieux que de se soustraire a sa vue ; ils s'écoulèrent en silence à travers les halliers, et bientôt le bruit de leurs pas cessa de résonner dans le silence de la nuit La Rémédios disparut comme eux et avec eux.

Dessalines ressembla ses soldats, se mit a leur tête, et se tournant vers Martial :

—Suis-moi, brigand.

Le brave sergent allait se fâcher, lorsque se ravisant il se dit :

Au fait, je ne leur ai pas défendu de m'insulter.. c'est égal, je peux me vanter d'être un fameux godiche, et si le capitaine Meynard est content de moi, il sera moins difficile que d'habitude.

IV

LES TAMARINS

A trois lieues de Port-au-Prince et du golfe qui s'ouvre sur la pleine mer par les deux canaux de Saint-Marc et de Gonave, les voyageurs accourus de la vieille Europe pour admirer le beau ciel et la richesse de Saint-Domingue, trouvaient, au commencement de ce siècle, une habitation aussi hospitalière qu'élégante et somptueuse.

Assise au flanc d'une colline boisée, non loin de la rivière des Bouquets dont l'eau fraîche et limpide coule sur un sable argenté, l'habitation des Tamarins sert de refuge à tous les oiseaux que le soleil chasse de la plaine des étangs, ou que le plomb des chasseurs épouvante dans les vallées voisines. Un parc immense fait suite à des jardins dessinés avec art, où s'épanouissent les plus belle fleurs du monde, ces fleurs que nous payons en France un prix fou, quoiqu'elles s'étiolent dans nos serres chaudes où elles se vengent de leur captivité, en nous refusant leurs plus doux parfums. Des allées d'arbres de Cythère laurier rose, et des murails de cactus ou des carapates découpent en figures irrégulières ce vaste terrain que vingt jardiniers entretiennent non pas seulement avec soin, mais avec luxe. De larges bassins alimentés par des canaux, venus de la montagne sont distribués çà et là pour entretenir une constante fraicheur ; ces bassins sont cachés dans des bosquets de mangotiers et d'orangers; leur nappe est couverte de feuilles de séguines, où se jouent les vertes demoiselles, et l'oiseau mouche vient y tremper son bec impatient, après avoir savouré la rose du magnolia qui le nourrit. Aux arbustes, aux parterres succèdent une pelouse immense que côtoient, en deux courbes élégantes, de triples allées de Tamarins altiers et touffus secouant leurs fruits embaumés au soufle de la brise marine, et aboutissant à la maison du maître. Cette maison n'a qu'un étage: son toi est couvert de grappes de lilas et de lianes grimpantes ; ses fenêtres garnies de persiennes légères et flottantes sont encore protégées contre l'ardeur du soleil par des rideaux de satin vert ; un large perron à colonettes de marbre rose, dans le style italien, décore la façade de cette habitation, séjour digne des fées auxquelles nous croyons dans notre enfance.

(*A suivre.*)

Vive, vive la Grand Union Clothing Co

Encore une bonne chance pour le public ! 386 pardessus pour hommes garçons et enfants à très bon marché.

Il est bon de faire remarquer aux petits garçons que s'ils achètent un pardessus chez nous, ils auront pour cadeau un joli petit sleigh.

Allons au grand Union Clothing Co, c'est la place pour acheter les habillements à bon marché.

124 rue St-Joseph, St-Roch.

Québec, 7 Décembre, 1896.

Il me fait plaisir de dire que le gin Melcher m'a toujours donné la plus grande satisfaction.

C'est celui que je garde toujours en magasin.

Le Scotch Sporting Blend est aussi un des meilleurs qui se trouve sur le marché, il n'y a aucune crainte d'être trompé en le demandant.

FERDINAND BOURET,
(Lorne restaurent).

Constipation. POUDRE LAXATIVE de VICHY

L'EXPOSE BUDGETAIRE

LES FINANCES RESTAUREES

SURPLUS DE $286,000

Exposé magistral par l'hon. M. Atwater

Monsieur l'Orateur,

Le jour même de l'ouverture de cette session, la dernière de cette Législature, j'ai eu l'honneur de mettre devant cette chambre les comptes publics pour l'année fiscale qui s'est terminée le trentième jour de juin dernier ; et le quatrième jour de nos séances, c'est-à-dire aussitôt que cette chambre eût adopté l'adresse en réponse au discours du trône, l'état des dépenses probables pour l'exercice financier du 30 juin 1897 au 30 juin 1898, ainsi que le budget supplémentaire des dépenses pour l'année courante furent mis sur le bureau de la chambre par message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur. Je saisis la première occasion de vous soumettre le résumé de ces documents et les explications s'y rapportant que je suis tenu de donner en ma qualité de trésorier de la Province, lesquels sont généralement connus sous le nom de "Discours du budget."

J'avoue franchement, Monsieur l'Orateur, que j'aborde le sujet avec des sentiments de crainte aussi bien que de plaisir. Je crains de n'être pas capable de traiter d'une manière convenable les questions importantes que nous avons à considérer, mais je me réjouis à la pensée que, si on peut bien les comprendre, les chiffres que j'ai à soumettre jetteront un jour rassurant sur ce que l'on aurait pu appeler, depuis quelques années les ténèbres de notre situation financière.

Parlant de moi-même, je puis dire, Monsieur l'Orateur, que j'ai conscience de mon inexpérience et de l'étendue des devoirs qui me sont imposés. A part ce qui regarde l'avenir, les choses dont je vais parler se rapportent surtout à mes prédécesseurs, et c'est de leur administration que j'aurai à vous entretenir. Mais depuis que j'ai l'honneur de remplir la position de Trésorier, c'est-à-dire depuis le douzième jour de mai dernier, alors que le Premier Ministre complétait l'organisation du cabinet actuel, j'ai travaillé assidûment à résoudre les problèmes qui se rattachent aux finances de la Province, et j'ai confiance que mes efforts n'ont pas été entièrement inutiles.

Au cours des remarques que je vais faire je ne veux rien atténuer ni rien dire malicieusement. Je ne puis dire avec le poëte que "je citerai des chiffres parce que les chiffres sont venus," car ils ne me sont venus qu'après beaucoup de travail et d'étude ; mais tels qu'ils sont ils exposent la position financière de la Province comme je la vois sincèrement ; et je suis convaincu que cette Chambre et notre population trouveront que mon opinion est justifiée. Il y a une chose que je vous demanderai tout d'abord de de ne pas oublier. Nous sommes encore un jeune pays, si nous comptons d'après la manière dont on juge l'âge des nations. Nos industries et nos exploitations naturelles sont encore dans leur enfance ; et à mesure que nous grandissons, que nous développons nos ressources et que notre population augmente, il est inévitable que nos dépenses augmentent. Des sommes qui auraient pu paraître énormes à nos pères, et même extravagantes, ne représentent aujourd'hui que les dépenses nécessaires qu'exige le progrès du pays. C'est le

DEVOIR DU GOUVERNEMENT

tout en encourageant les entreprises qui sont de nature à développer les ressources de notre Province, d'empêcher les dépenses inutiles et extravagantes. Bien comprise et bien appliquée, une dépense considérable signifie un placement pour l'avenir dont ceux qui nous suivront récolteront le bénéfice et qui donnera au trésor public un ample rendement sur les déboursés actuels. Nulle province ou pays ne peut rester immobile ; il faut avancer ou reculer. Si, par un sage emploi des fonds publics, on prépare l'avenir de façon à augmenter la population, à améliorer la condition du peuple et ouvrir à la colonisation les parties incultes du domaine public, on aura fait une dépense qui est non seulement justifiable mais qui s'impose impérativement, et on récoltera la récompense sous form d'augmentation des revenus publics.

L'ADMINISTRATION DES TERRES DE LA COURONNE

Département qui a été si habilement dirigé durant les cinq dernières années par l'honorable Premier Ministre actuel et qui comprend tout le vaste domaine public de cette Province, ses bois, ses mines et ses pêcheries, nous fournit un exemple frappant à l'appui de cette assertion. Pour ne remonter qu'à dix ans seulement, le Trésorier d'alors, l'Honorable J. G. Robertson, dans son discours sur le budget en mai 1886, émettait l'opinion que les Terres de la Couronne rapporteraient à la Province la somme de $700,000 durant l'exercice 1886-87. Les recettes furent effectivement de $692,000 et les dépenses du département furent de $154,000. Pendant l'année fiscale qui vient de se terminer, les dépenses ont été de $185,000 et les recettes se sont élevées à $1,045,000, de sorte que si les dépenses ont augmenté de vingt pour cent depuis 1886, l'augmentation du revenu a été de près de cinquante pour cent, et nous n'avons aucune raison de penser qu'il ne continuera pas à augmenter dans la même proportion.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire que pendant l'année fiscale qui vient de se terminer, notre revenu ordinaire a

DEPASSE LES DEPENSES ORDINAIRES DE $286,688.

Examinons d'abord les comptes pour l'année qui vient de s'écouler. L'état des recettes et des dépenses pour cet exercice est devant vous sous le titre de Comptes Publics. Les livres sont clos et balancés ; nous pouvons maintenant voir jusqu'à quel point les prévisions au sujet des recettes étaient justes et comment on a tenu les promesses faites au sujet des dépenses.

LES RECETTES

Voyons d'abord pour les recettes. Dans son discours sur le budget prononcé le 21 décembre 1894, l'honorable M. Taillon évaluait les recettes nettes à $4,255,499.42 ; nous voyons que les recettes ont été effectivement de $4,331,196.17, soit un excédant sur les prévisions de $75,696.75. Il est juste de dire, Monsieur l'Orateur, que l'on comprend dans ces recettes un montant de $59,518.40, qui a été reçu et dépensé par les shérifs et les percepteurs du revenu provincial ; mais d'un autre côté ce montant apparaît aussi dans l'état des dépenses, quoique, d'après la coutume, il ne fut pas compris dans les prévisions budgétaires. Si ce montant est retranché des recettes—comme on prétendra peut-être qu'il devrait l'être,—il n'en reste pas moins un excédant de recettes de $16,178.35 sur le montant des recettes prévues.

L'HON. M. ATWATER

Mais, monsieur l'Orateur, si nous avions reçu avant le 1er juillet dernier tout ce qui nous était dû sous un ou deux titres principaux que je mentionnerai, montants auxquels nous avions droit sans aucun doute

LE REVENU REEL SERAIT ENCORE PLUS CONSIDERABLE.

En 1894, mon prédécesseur comptait avec confiance sur certains paiements d'intérêt qui nous étaient dûs par le Gouvernement de la Puissance. Ces montants nous avaient été versés sans interruption depuis la Confédération et représentaient $71,385.95 annuellement ; ce montant comprenait les intérêts sur la part de la Province dans le fonds des écoles communes qui est entre les mains du Gouvernement Fédéral, savoir, $50,770.22, et les intérêts sur certains fonds en fidéi-commis appartenant à cette Province, mais qui sont aussi entre les mains de la Puissance depuis la Confédération. Le montant de ces derniers fonds est de $412,314.25, et le taux de l'intérêt est de 5 pour cent par année, formant un montant annuel de $20,615.72. Ces intérêts nous étaient payés semi-annuellement après le 1er janvier et le 1er juillet.

Le versement semi-annuel sous le premier de ces titres, c'est-à-dire pour le fonds des écoles qui devenait dû le premier janvier dernier, a été retenu par le Gouvernement Fédéral à la suite d'un protêt fait par le Gouvernement d'Ontario, qui prétend que ces paiements ne devraient pas être faits avant que les difficultés, entre les deux provinces, qui ont été soumises à des arbitres, soient réglées.

Ce gouvernement a protesté vigoureusement au nom de cette Province, et je suis heureux de pouvoir déclarer que nos représentations ont été bien accueillies. Le Gouvernement Fédéral, le 15 juillet dernier, nous a payé la somme de $25,385.11, mais il était trop tard pour que l'on put la compter dans les recettes de l'exercice qui venait d'expirer, de sorte que les recettes de cette année en sont réduites d'autant. Le Gouvernement Fédéral a aussi retenu, depuis le 1er janvier 1895, l'intérêt sur les fonds en fidéi-commis formant un total de $20,615.72. Le Gouvernement Fédéral ne prétend pas que cet intérêt n'est pas dû, mais bien que l'arbitrage qui se poursuit maintenant pourra établir une dette de notre part envers la Puissance, qui sera alors compensée par les montants retenus.

Cette prétention me paraît absolument insoutenable, et j'espère que la nouvelle administration à Ottawa rendra justice à la Province sans retard, bien qu'il soit à regretter qu'au dernier moment, lors de l'audition par le Comité Judiciaire du Conseil Privé de l'appel d'un jugement de la Cour Suprême, sur une adjudication des arbitres, le Gouvernement Fédéral ait changé son attitude, qui avait jusqu'alors été favorable à nos intérêts, et nous ait ainsi, en réalité, enlevé l'avantage de son appui.

Le revenu, sous ce titre, fut conséquemment moindre que les déboursés de $46,000.83, représentant les intérêt pour une année sur les fonds en fidéicommis et un versement semi-annuel sur le fonds des écoles communes, sur lequel on a toutefois reçu depuis $25,385.11.

L'ARRANGEMENT AVEC LE PACIFIQUE

L'autre item sur lequel les recettes ne se sont pas élevées au montant anticipé, a été celui de l'intérêt sur les $7,000,000.00 que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique doit encore sur le prix de vente du chemin de fer Québec, Montreal, Ottawa et Occidental,

Le montant de la diminution de ce chef est de $36,942.02, laquelle s'explique par la réduction du taux d intérêt en vertu d'un contrat intervenu entre la compagnie et le gouvernement, le 7 février 1895.

A ce sujet, je désire dire seulement que cet arrangement me paraît avoir été avantageux ; en vertu du contrat qui existait précédemment, la compagnie avait le droit de payer sa dette en aucun temps. Je ne crois pas qu'il eût été difficile pour elle d'obtenir l'argent nécessaire pour nous payer sur des débentures à un taux d'intérêt moindre de 1 pour cent que celui qu'elle nous payait ; tandis que de notre côté, nous aurions difficilement pu placer ces $7,000,000 à 4 pour cent. D'après le dernier arrangement, la compagnie doit nous payer 4 1/20 pour cent, jusqu'au 1er mars 1904, sur une somme de $7,000,000.00. A cette date elle aura le droit de nous payer $3,500,000.00 sur le capital, mais elle devra continuer à nous servir les intérêts sur la balance de $3,500,000 00 au même taux jusqu'au 1er mars 1906. Sur l'item des intérêts sur prêts et dépôt, le montant reçu a été de $6,562.21 au-dessous des prévisions ; ceci est dû à une diminution du taux des intérêts et aux variations du montant en espèces, au crédit de la Province dans les banques. Il est toujours difficile de prévoir avec précision les recettes de ce chef.

Un autre item sur lequel les prévisions de l'ex-trésorier n'ont pas été réalisées est celui des licences sur les manufactures et le commerce, lesquelles ont rapporté $45,271.48 au-dessous du montant anticipé ; cependant une grande partie de cette somme constitue un actif disponible, vu qu'on est à faire les rentrées. J'espère que tout ce qui est dû sera bientôt payé.

L'IMPOT SUR LES MUTATIONS D'IMMEUBLES

a aussi rapporté $15,745.50 de moins que le montant anticipé. Ceci doit être, sans doute, attribué en partie à l'état peu favorable du marché pour les immeubles et aussi au fait que l'on croyait généralement que le gouvernement abolirait cette taxe le plus tôt possible, croyance qui a, du reste, été justifiée par l'action du gouvernement et de la Législature durant la présente session

CONTRIBUTION POUR LE MAINTIEN DES ALIENES.

Le revenu résultant des contributions des municipalités pour le maintien des aliénés et celui des détenus dans les écoles de réforme et d'industrie a aussi été moindre que le montant anticipé, de $17,416.31 et $5,133.24 respectivement.

Sur les items suivants, les recettes sont restées au-dessous des prévisions comme suit :

Revenu casuel............	$3,619 15
Contributions des compagnies d'assurances provinciales....	100 00
Contributions au fonds de pensions au service civil	97 123
Remboursements de la taxe sur les subsides de chemins de fer..................	26,714 38

Quant à ce dernier item, je dois dire que la perception de la taxe sur les subsides de chemins de fer est devenue difficile, par le fait que le statut l'imposant, adopté en 1890, sous l'administration de feu l'honorable M. Mercier, a été déclaré vague et insuffisant par les tribunaux. Cette loi a été amendée en 1895, mais plusieurs des compagnies intéressées s'opposent encore au paiement de la taxe. Le gouvernement n'a aucun doute, toutefois, quant à l'efficacité de la loi actuelle.

Voilà, je crois, tout ce qu'il y a à dire sur les items au sujet desquels les prévisions de mon prédécesseur n'ont pas été entièrement réalisées.

En somme il traitait de recettes évaluées à $4,255,499.42. Sur les items mentionnés plus haut, les recettes ont été de $204,476 35 moindres que ses prévisions, soit un écart de moins de 5 pour cent de la somme totale du revenu qu'il avait à évaluer. Si on considère que notre jugement ne saurait être infaillible, il faut admettre, Monsieur l'Orateur, qu'il ne s'est pas beaucoup trompé en calculant les recettes pour une époque qui était encore éloignée de plus d'une année du moment où il parlait. N'oublions pas aussi qu'il avait à évaluer un revenu qui est naturellement très variable, et qu'en dépit dépit de tout, les écarts sont dus à des circonstances en dehors de son contrôle.

EXCEDENT DES RECETTES SUR LES PREVISIONS.

Je passe maintenant, Monsieur l'Orateur, aux items sur lesquels les recettes pendant 1895-96 ont dépassé le montant des prévisions budgétaires. Une étude de cette partie du discours de mon prédécesseur devra convaincre cette Chambre qu'il avait évalué le revenu probable avec sincérité, et que, s'il s'est trompé, c'est plutôt du côté de la prudence.

Je me contenterai de mentionner ces excédents, les chiffres sont suffisamment convaincants :

	Excédent des recettes sur les prévisions.
Terres de la Couronne......	$109,260.19
Administration de la justice, y compris la vente des timbres..................	16,012.41
Licences..................	44,570.90
Taxes directes sur les corporations commerciales......	8,643.86
Taxes directes sur certaines personnes................	2,507.67
Droits sur les successions....	13,365.33
Percentages sur les honoraires d'employés publics et les renouvellements d'hypothèques..................	141.11
Législation, honoraires sur bills privés et vente des statuts..................	1,491.5
Gazette Officielle............	1,682.60
Loyers d'édifices publics	63.60
	$197,739.18

A ce montant il faut ajouter les recettes suivantes qui n'étaient pas comprises dans les estimations, savoir :

Travail des prisonniers.....$	52 01
Honoraires pour l'inspection des chemins de fer........	492 00
Emprunt de l'incendie de Québec..................	200.00
Prime sur échange..........	29.00
Loyer de la propriété du Château Frontenac..........	241.70
Remboursements de crédits non dépensés............	21,897.81
	$ 22,915.52

Formant en tout un total de $220,654.70, lequel excède de $16,178.35 le montant des déficits, dans les recettes prévues, que j'ai déjà mentionnés.

DEPENSES DE 1895-96

L'honorable M. Taillon évaluait les dépenses pour 1895-96 à $4,222,110.97. Dans ce montant il comprenait la somme probable des remboursements de garanties de chemins de fer de $268,235.62. Déduction faite de cet item les dépenses prévues se seraient donc élevées à $3,953,875,35. Les dépenses réelles, non compris le remboursement des dépôts de garantie de chemins de fer, ont été de $4,099,707.00. Dans ce montant on comprend la dépense extraordinaire pour travaux publics qui a dépassé les prévisions de $145,831.65. Toutefois on compte dans ce montant $59,518.40 payés à même les recettes des percepteurs du revenu provincial et des shérifs, lequel montant apparaît dans l'état des recettes. Le véritable excédent des déboursés sur les prévisions est donc de $86,313.25. L'état détaillé des différents items constituant cet écart est comme suit :

MONTANT DÉPENSÉ EN PLUS DES PREVISIONS.

Administration de la Justice	$ 2,004 28
Agriculture, Immigration et Colonisation..........	52,414 09
Edifices et Travaux Publics : Ordinaires.....	1,837 44
Extraordinaires.	26,985 34
Services Divers............	36,681 29
	$119,922 44

BALANCE DE CRÉDITS NON DÉPENSÉS.

Dette Publique	$29,287 45	
Législation......	2,145 63	
Gouvernement Civil	2,175 87	
Instruction Publique etc.....	0 24	
		$ 33,609 19

Excédent des déboursés sur les prévisions........ $86,313 25

DEPENSES POUR L'AGRICULTURE ET LA COLONISATION.

On verra que les augmentations les plus considérables sont celles qui ont rapport à l'Agriculture, à l'Immigration et à la Colonisation et aux Dépenses Extraordinaires pour Edifices et Travaux publics, ainsi que pour les Services Divers, et sous ce dernier titre sont compris, les déboursés imprévus dans le Département des Terres de la Couronne pour l'arpentage des terres publiques. Cette dépense doit être considérée comme utile et rapportera ce qui a été avancé. On comprend aussi sous ce titre $11,562 00, don fait aux victimes des incendies, des inondations et de la famine, secours qui était devenu nécessaire à ceux qui avaient souffert d'une épreuve de la Providence. Tout ce que nous pouvons espérer c'est que ces sortes de dépenses apparaissent le moins souvent possible dans le budget.

Quant à l'excédent de déboursés compris dans le tableau ci-dessus et attribuable aux travaux publics (extraordinaires) on y comprend $14,086.35, balance due à M. Vallières en vertu de la décision des arbitres ; $9,900.00 pour une voûte de sûreté au Palais de Justice de Montréal, et $3,000.00 pour un pont sur la rivière du Sud, à Saint-Pierre.

Pour ce qui regarde les dépenses moins élevées que les estimations, la principale économie se rapporte à la dette publique. Lorsque mon prédécesseur prépara son estimation du service des intérêts sur les emprunts à être faits il calcula que la Province aurait à payer de 4½ à 5 pour cent. Un emprunt temporaire de £300,000, égal en chiffres ronds à $1,500,000.00, a été placé à un peu moins que 3¾ pour cent par année. Cette opération démontre non seulement l'excellente position financière qui a été faite à la Province sous l'administration conservatrice actuelle, mais aussi le soin que l'on a apporté à réduire, autant que possible, les frais d'intérêt.

L'EMPRUNT DE 1896 ET CEUX QUI L'ONT PRECEDE

Ceci m'amène à parler de l'emprunt de 1896 et de l'emploi de l'argent qu'il a rapporté. Comme cet emprunt, s'élevant à £620,000 sterling, ou à près de $3,017,333.33, est le dernier fait en vertu de l'acte 54 Victoria (1890), chapitre 2, on me permettra de discuter tous les emprunts faits sous cette loi. Par l'acte cité, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil était autorisé à emprunter, de temps à autre, selon que les besoins de l'administration l'exigeraient, une somme n'excédant pas dix millions de dollars, pour laquelle des titres ou débentures ne portant pas plus de quatre pour cent d'intérêt par année seraient émis. Le gouvernement de ce temps-là mit dans le préambule de l'acte un état des divers montants qui constituaient alors la dette flottante de la Province. Ces montants formaient un total de $10,862,355.86, dont voici le détail :

(a) Mandats impayés au 30 juin 1890...............		$ 112,571 45
(b) Dépôts temporaires....		261,361 27
(c) Dépôts en garantie des compagnies de chemins de fer..............		1,916,685 98
(d) Subventions en argent accordées aux chemins de fer, mais non encore gagnées...	$1,367,737	
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres accordées aux chemins de fer, et converties mais non encore gagnées	865,159 96	
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres accordées aux chemins de fer, et qui peuvent être converties..	665 350 00	
		$2,898,247 88
(e) Dettes pour terres et autres, chemin de fer Q. M. O. et O..................		122,364 00
(f) Perte sur le dépôt fait à la Banque d'Echange, à être remplacé au fonds d'amortissement en vertu de la loi 45 Vict., chap. 21.................		27,000 00
(g) Somme due au comité protestant de l'instruction publique en vertu du règlement de la question des biens des Jésuites..............		62,961 00
(h) Dépense spéciale prevue pour 1890 91 en vertu de la loi 53 Vict, chap. 1..................		912,183 00
		$6,313,374 58
Moins l'encaisse au 1er juillet 1890..............		525,344 43
		$5,788,030 15
(i) Dépense spéciale supplémentaire prévue pour 1890-91		115,448 71
(j) Dépense spéciale supplémentaire prévue pour 1891-92.	$ 838,555 00	
Moins les crédits votés de nouveau.....	280,000 00	
		558,555 00
(k) Subventions en argent aux chemins de fer, tel qu'exposé dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Législative, le vingt troisième jour de décembre 1890........	$2,544,270 00	
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres aux chemins de fer, tel qu'exposé dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Législative le vingt-troisième jour de décembre 1890.......	$1,856,050 00	
		4,400,320,00
Formant un total de.....		$10,862,353.86

LES RESOLUTIONS POUR LES DIX MILLIONS DU GOUVERNEMENT MERCIER

"Attendu que les obligations non contestées de la province, mentionnées dans le préambule de la loi 50 Victoria, chapitre 2, s'élèvent à $4,037,624.89, en sus des réclamations contestées existant avant le 29 janvier 1887, et sur lesquelles des montants considérables ont été payés depuis, sans qu'il y eût été pourvu par le dit emprunt ;

"Attendu que le produit de l'emprunt fait en vertu de l'acte susdit a été de $3,378,332.50.

"Attendu que des crédits de chemins de fer ont été votés en 1888 pour un chiffre d'environ $3,000,000.00 ;

"Attendu qu'une nouvelle dette de $462,911.00 a été créée par la loi 51-52 Victoria chapitre 13, pour obtenir le règlement final d'une question pendante depuis près d'un siècle, sur la cession des biens dits "Biens des Jésuites," estimés à plusieurs millions de piastres, et que la part aux institutions catholiques à la suite de cette cession, savoir : $400,000. a été payée ;

"Attendu qu'il est devenu nécessaire de construire une prison nouvelle, d'agrandir et de réparer le palais de justice et les écoles normales à Montréal ; de bâtir de nouveaux palais de justice dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, et une nouvelle école normale à Québec ; de racheter des débentures émises par la ville de Fraserville pour la construction d'un palais de justice à cet endroit, de construire des voûtes de sûreté et de grosses réparations urgentes dans les palais de justice des districts ruraux ; et que des sommes considérables sont requises à ces fins ;

"Attendu que cette province pourrait être appelée à pourvoir à la construction ou à l'achat d'un ou de plusieurs asiles d'aliénés en temps utile pour l'expiration des contrats actuels d'affermage ;

"Attendu que la construction de ponts en fer et de grandes routes de colonisation ; le maintien des écoles du soir pour les classes ouvrières des villes et des campagnes, les crédits spéciaux et nouveaux pour aider davantage les écoles élémentaires primaires, et la construction de couvents, de collèges et d'académies pour l'instruction secondaire et l'empierrement des chemins dans les municipalités rurales ont nécessité et vont nécessiter des dépenses importantes ;

"Attendu que des crédits nouveaux s'élevant à plusieurs millions de piastres seront votés pendant la présente session comme étant indispensables au couronnement de la politique de chemin de fer, sanctionnée par les législatures précédentes ;

"Attendu que d'autres dépenses imputables au capital, sont devenues nécessaires dans les circonstances et sont requises dans l'intérêt public."

On voit par ceci que si la politique du gouvernement d'alors avait été suivie, les **$10,000,000.00 n'auraient couvert qu'une partie des dépenses** projetées, puisqu'ils ne suffisaient pas même pour payer la dette flottante.

L'EMPRUNT DE M. SHEHYN

En vertu de cette loi, le trésorier du temps, l'honorable M. Shehyn, négocia un emprunt de $3,860,000.00 portant intérêt à 4 p. c. par année, avec le Crédit Lyonnais et la Banque de Paris et des Pays-Bas, en juillet 1891. Cet emprunt rapporta, déduction faite de l'escompte et de toutes les dépenses, $3,657,937.37, soit à peu près 94¾ p. c., mais l'emprunt n'était que pour deux ans, de sorte que pour avoir l'usage de cet argent durant vingt quatre mois, nous étions obligés de payer plus de $200,000.00 à part l'intérêt à 4 p. c. sur le plein montant de l'emprunt. Lors de l'échéance de cet emprunt en juillet 1893, il eût été impossible, vu la grande crise financière qui existait alors dans le monde entier, crise accentuée par la faillite des Barings de Londres et celle des principales banques de l'Australie, et marquée par la dépréciation des meilleurs titres, il eût été absolument impossible, dis-je, de négocier un emprunt à long terme à des conditions avantageuses, et un emprunt temporaire à 4 p. c. fut fait pour remplacer l'ancien. Cet emprunt fut placé à 94. L'émission de débentures s'éleva à $4,106,461.00 et elle rapporta $3,849,306,27.

L'EMPRUNT FRANCAIS A 3 0/0

En décembre 1894, M. Taillon se trouvant dans l'obligation de rencontrer ce montant, fit son emprunt de $5,332,976, pour lequel il a été si sévèrement critiqué. Mais, monsieur l'Orateur, je désire attirer l'attention sur un ou deux faits se rapportant à cet emprunt et sur le taux d'intérêt auquel il fut placé, ce qui mérite considération. D'abord le taux de l'intérêt n'était, et n'est encore que de 3 pour cent. Jamais avant, la Province ne s'était aventurée à offrir ses titres sur les marchés monétaires du monde à un taux plus bas que 4 pour cent ; cependant c'est une des choses les plus avantageuses pour un pays d'obtenir l'intérêt le plus bas possible sur sa dette. Il serait à désirer, Monsieur l'Orateur, que toutes nos débentures ne portassent pas plus de 3 pour cent ; il en résulterait des avantages multiples pour la Province et certainement, à l'avenir, aucun Trésorier ne songerait à payer un taux plus élevé. Si les garanties que nous avons à offrir valent quelque chose, nous payons certainement un taux trop élevé sur nos anciens emprunts. N'oublions pas non plus que l'emprunt en question n'est payable qu'en soixante ans. Or j'affirme, Monsieur l'Orateur, et je ne crois pas que l'on me contredise en cela, que la valeur actuelle d'un titre portant 3 pour cent d'intérêt et payable dans soixante ans, doit être de 77, afin de rapporter 4 pour cent au porteur ; c'est-à-dire, si on veut préciser, 77.32. En d'autres mots la vente à 77 pour cent d'une débenture de £100, portant 3 pour cent d'intérêt et payable en soixante ans, équivaut à la vente d'une débenture de 4 pour cent au pair. Or, Monsieur l'Orateur, cette Province n'avait jamais pu, avant cette année, placer ses 4 pour cent au pair.

Nous avons obtenu 94 et 95, comme je viens de le dire ci-dessus, mais nous avions à accepter cette somme pour la période insignifiante de deux ans ; et en réalité nous payions alors un taux usuraire. Six p. c., pour l'usage de l'argent durant deux années. Puis dans quel état se trouvait alors le crédit de la Province ? Les financiers se renseignent sur la valeur des titres qu'on leur offre, sur les obligations de l'emprunteur auquel ils font des avances, et peut-on croire, après avoir lu les chiffres que je viens de citer, que le crédit de la Province était alors très bon. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me prononcer sur la transaction, mais je dois dire que, quand on la compare à celles qui l'avaient précédé et que l'on considère l'état du crédit de la Province, l'emprunt en question nous apparaît tout autre que ce que les critiques financiers et les adversaires politiques ont voulu nous le représenter.

LES EMPRUNTS DE 1894 ET 1896

Le premier mars 1894 un emprunt de £600,000, portant 4 pour cent d'intérêt, fut placé sur le marché de Londres à 94, qui rapporta $2,744,800, et le 1er mai 1896, M. Taillon plaça le dernier emprunt de £620,000 à 5 pour cent de prime.—C'est le premier emprunt sur lequel la Province ait obtenu une prime.

Le crédit de la Province ne paraît pas avoir été déprécié dans l'intervalle, mais nous n'attendons pas de félicitations de la part de ceux qui étaient si disposés de critiquer.

Maintenant, Monsieur l'Orateur, voilà tous les emprunts qui ont été négociés en vertu de l'acte de 1890—

QU'A-T-ON FAIT DE L'ARGENT QU'ILS ONT RAPPORTÉ ?

Dans les dépenses énormes qui étaient indiquées par cette loi, on remarquera un petit item de $912,182.00 (pas tout à fait un million), qui était porté pour les dépenses spéciales de l'année 1890-91, dont les détails apparaissent dans le budget de l'année précédente, 53 Victoria, chapitre 1, et aussi dans le budget supplémentaire qui pourvoyait à une dépense de $115,448.71, formant un total de $1,027,631.71.

Cela fait prévoir de larges dépenses et comprenait un montant de $400,000.00 pour une nouvelle prison à Montréal.

Cette prison était nécessaire, mais elle ne fut pas construite, et avant le 30 juin 1891, c'est-à-dire, avant la fin de l'exercice pour lequel ces montants avaient été votés, $820,254.00 avaient été dépensées, de sorte qu'il ne restait plus que $207,377.00 pour construire la prison de $400,000.00. Il fallait trouver de l'argent pour tous ces projets et pour les subsides. M. Shehyn négocia l'emprunt de Paris, dont j'ai parlé, lequel fut payé au moyen de l'emprunt à brève échéance de 1893, lequel fut à son tour remboursé avec le premier emprunt de M. Taillon en décembre 1894.

Les montants reçus le 30 juin 1892 au 30 juin 1896, des émissions d'emprunts, non compris les dépenses faites à même le Fonds Consolidé, sont comme suit :

Emprunt de 1893...	$3,860,073 34	
Emprunt de 1894....	2,744,800 00	
Emprunt de 1894, Paris.....	4,106,391 52	
Emprunt de 1896, Partie de l'emprunt émis au 30 juin 1896.	2,044,000 00	
		$12,755,264 86
de ce montant on a remboursé à échéance les emprunts suivants :		
Emprunt de 1891...	$3,860,000 00	
Emprunt de 1893....	4,106,461 00	
		7,966,461 00
		$4,788,803 86
A ce montant on doit ajouter l'argent en caisse, le 30 juin 1892.......	$1,331,855 29	
Moins les mandats non payés	555,028 10	
		776,827 19
		$5,565,631 05
De cette somme on a payé :		
Les emprunts temporaires non remboursés le 30 juin 1892.	$1,550,000 00	
Subventions de chemins de fer....	2,868,631 90	
Q. M. O. et O.(chemin de fer de)......	61,957 39	
		4,480,558 29
Laissant une balance de............		$1,085,042 76

qui se compose comme suit:

Les dépenses totales, non compris les emprunts temporaires, les subsides de chemins de fer et le chemin de Q. M. O. et O., mentionnés ci-dessus, du 30 juin 1892 au 30 juin 1896, se repartissent comme suit :

Dépenses ordinaires, y compris $393,679.99 de l'emprunt de 1880, racheté.........		$15,913,699.67
Dépenses extraordinaires.		840,203.69
Emprunts et dépôts		191,747.14
Dépôts de garanties de chemins de fer.........		1,018,987.04
		$17,964,637.54
Le revenu total 30 juin 1892 au 30 juin 1896 a été :		
Ordinaire, y compris les nouvelles taxes....	$17,192,981.43	
Extraordinaires.	109,261.33	
Emprunts et dépôts..........	188,293.13	
Remboursement au fonds d'amortissement..	736.10	
		$17,491,271.99
Déficit du revenu pour payer les dépenses totales, à part les chemins de fer et les emprunts temporaires.......		473,365.55
Argent en caisse le 30 juin 1896..	784,799.49	
Moins les mandats non payés	173,122.28	
		611,677.21
		$1,085,042.76

Le 30 juin 1887, la dette consolidée de la Province était de.. ....$	18,127,273 33
Et pour les emprunts temporaires et dépôts de....	1,329,105 25
Faisant un total de.	$19,456,378 58
Le 30 juin 1892, la dette consolidée était de......$	25,175,320 01
Et pour les emprunts temporaires et dépôts de....	3,555,943 48
Faisant un total de.	$28,731,263 49

Le 30 juin 1896 notre passif dans le même genre était de :

Pour les premiers 35 centins convertis	$ 226,427 72
Pour les premiers 35 centins qui pourraient être convertis..........	57,750 00
Subventions en argent....	528,180 42
	$ 812,358 14

Les mots sont inutiles. De tels chiffres parlent plus éloquemment que n'importe quel language dont je pourrais me servir.

Avant de clore mes remarques sur les comptes de l'année qui vient de finir, je puis établir un court état des recettes et dépenses de cette année sous forme de comparaison avec celles de l'année précédente (1894 95), dont plus amples détails seront donnés dans les états qui seront mis devant la Chambre et distribués.

Les paiements pour 1894-95 ont été de........	$4,506,633 31
Les paiements pour 1895-96 ont été de........	4,415,268 52
Les recettes pour 1894-95 ont été de........	4,343,971 65
Les recettes pour 1895-96 ont été de........	4,559,494 91

Une augmentation de $9,274,884.91 en cinq ans.

Le 30 juin 1887 le passif pour les subventions de chemins de fer, se rattachant aux premiers 35 centins pour les terres qui avaient été converties était de........	$1,019,521 70
Pour les premiers 35 centins qui pourraient être convertis..........	454,300 00
Pour les subventions en argent........	530,107 25
Faisant un total de.....	$2,003,918 95

Le 30 juin, 1892, notre passif ayant trait aux mêmes sujets était de :

Pour les premiers 35 centins convertis........	$1,434,370 49
Pour les premiers 35 centins qui pourraient être convertis..........	1,308,300 00
Pour les subventions en argent........	2,879,118 91
Faisant un total de	$5,621,789 40

L'ANNÉE COURANTE

Nous devons nous attendre à une diminution de nos recettes, cette année, résultant de l'abolition des impôts sur les mutations de propriété, impôts dont mon prédécesseur comptait retirer $200,000.00. Je ne crois pas que cet impôt rapportera plus de $60,000.00 pour le temps qu'il a été en vigueur cette année. D'un autre côté nos recettes provenant des Terres de la Couronne ont été jusqu'à présent tout aussi bonnes que durant la période correspondante de l'année dernière, et nous avons tout lieu de croire que nos recettes de cette source excéderont les prévisions de $60,000.00. Nous avons déjà réalisé par les droits sur les successions, depuis le 1er juillet dernier, plus que la moitié du total que l'on avait cru pouvoir retirer pendant toute l'année fiscale. Quoique ma satisfaction sous ce rapport soit tempérée par la pensée que la dette due par l'humanité entière à la nature, a été payée par plusieurs de nos citoyens les plus distingués, je crois que nous devons conclure sans crainte que ces droits rapporteront, pour l'année, certainement $20,000.00 au-dessus des prévisions. Nous réaliserons aussi, je l'espère, $30,000.00 de plus que ce qui avait été prévu des licences, et $10,000.00 des intérêts sur dépôts, ce qui fait une augmentation totale de ces différentes provenances de $120,000.00, c'est-à-dire $20,000.00 seulement de moins que le montant que nous perdrons par l'abolition de l'impôt sur les mutations de propriété.

Nous devons aussi nous rappeler que l'item de $25,385.11, qui a été retenu temporairement par le Gouvernement Fédéral, apparaîtra comme recettes cette année.

RECETTES ET DÉPENSES PROBABLES POUR 1897-1898.

Les estimations pour les dépenses de l'année 1897-98, se rapportant aux différents services auxquels elles ont trait, ont, comme je l'ai dit, été mises devant la Chambre depuis quelques jours. Le sommaire des estimations des recettes et dépenses se compose comme suit :

ETAT E.

RECETTES PROBABLES, 1897-98.

Puissance du Canada....		$1,277,799 42
Intérêts....		$333,000 00
Terres de la Couronne....		1,067,700 00
Administration de la justice		$236,100 00
Timbre d'enregistrement (y compris les honoraires de régistrateurs de Montréal, Québec et Levis...	$	65,000 00
Licences. (Revenu net)...		635,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales...		150,000 00
Droits sur successions...		200,000 00
Commissions sur honoraires d'officiers publics...		8,000 00
Commissions sur renouvellements d'hypothèques...		200 00
Entretien des aliénés...		50,000 00
Entretien des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme		25,000 00
Législation...		10,000 00
Gazettes Officielle...		22,000 00
Loyers d'édifices publics...		15,000 00
Revenu casuel...		3,000 00
Compagnie d'Assurance provinciales, contributions...		400 00
Contributions aux pensions, Service civil...		6,000 00
Prime. Escompte et Change		1,000 00
		4,086,199 42
Remboursement de taxes sur les subventions de chemin de fer...		30,000 00
		$4,116,199 42

ETAT F.

DÉPENSES, 1897-98.

Dette publique...	$1,524,521 53	
Législation...	195,678 95	
Gouvernement civil...	256,572 00	
Administration de la Justice, etc...	575,230 00	
Instruction publique, etc...	380,260 00	
Agriculture, Immigration et Colonisation...	288,800 00	
Travaux et édifices publics—Ordinaires...	114,501 79	
Institutions de bienfaisance (y compris les asiles d'aliénés)...	339,375 75	
Services divers...	367,700 00	
		4,042,900 02
Travaux et édifices publics—Extraordinaires.	$69,020 00	
Fonds du Palais de Justice, Aylmer...	1,574 00	
		70,594 00
		$4,113,494 02
Remboursement de dépôts de garantie de chemin de fer.	$287,693 99	
Subventions de chemins de fer Q. M. O. & O...	503,240 00	
		790,933 99
		$4,904,428 01

EXPOSÊ BUDGETAIRE

(Voir page précedente)

Dans ces états j'exclus des dépenses ordinaires le remboursement des dépôts de garantie des chemins de fer,—et avant d'exposer la manière dont je me propose de traiter ce paiement, qu'il me soit permis, au risque d'ennuyer cette Chambre, de dire un mot ou deux d'explication sur la nature de ces dépôts et de l'obligation de la Province à ce sujet,—pour renseigner autant que possible ceux qui liront mes paroles, mais qui n'ont pas une connaissance aussi intime de cette question que ceux qui m'entourent

Avant et durant l'année 1884, une loi fut adoptée qui permettait aux compagnies de chemin de fer ayant droit à une subvention, de la laisser entre les mains du Trésorier de la Province, ou de la compléter en déposant une somme additionnelle, et dans un tel cas le Lieutenant-Gouverneur en Conseil était autorisé de garantir l'intérêt sur les bons de la compagnie au taux et pour le nombre d'années que pourrait couvrir le montant produit par l'argent déposé, le subside et l'intérêt que le gouvernement recevrait sur des montants mis entre ses mains.

Le but de cette loi était bon en autant qu'il permettait à un chemin de fer, dont la construction était avantageuse à la province, de financer sur ses bons sans aucun risque pour la province, mise, dès le début, en possession de tout le montant garanti. Il est presque inutile de dire, toutefois, que ce n'était aucunement l'intention qu'un gouvernement dépensât l'argent reçu de cette manière ou qu'il empruntât en réalité des compagnies de chemins de fer.

Les dépôts suivants furent reçues aux dates et des compagnies de chemin de fer mentionnées pour pourvoir à ces garanties d'intérêt :

1888.	
29 décembre —Compagnie de chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean..	$1,552,394.00
1889.	
20 août — Compagnie du chemin de fer de Témiscouata..................	644,573.45
13 septembre—Compagnie de chemin de fer de Montréal et du Lac Maskinongé................	32,703.00
1890.	
5 août—Compagnie de chemin de fer de Témiscouata....................	278,520,00
Total................	$2,508,190.45

Ces montants, au lieu d'être laissés en dépôt, comme la loi le voulait clairement, ont été dépensés par le gouvernement avant le mois de décembre 1891, et nous avons eu depuis à rencontrer les paiements d'intérêt garantis sur les bons du mieux que nous l'avons pu.

En 1890, quand la loi autorisant l'emprunt de $10,000,000.00 fut passée, le montant dû à ce sujet s'élevait à $1,916,685.98. Le 30 juin 1892, il n'avait été réduit que de $174,647.45, laissant une balance de $1,742,038.53.

Le 30 juin dernier, il était de $723,051.39, et le dernier paiement sera effectué en janvier 1899.

Le Trésorier, en 1890, avait l'intention manifeste de contracter un emprunt afin de les rembourser. Depuis 1892, ils ont été classés comme dépense ordinaire devant être payée à même le revenu ; mais quoique je ne critique pas cette manière de les envisager, ils sont autant le remboursement d'un emprunt que le remboursement d'aucune partie de notre dette publique.

Il nous reste en caisse une somme de plus de $1,000,000.00 provenant du dernier emprunt de 1896. Je me propose de pourvoir à ce qui reste à payer en remboursement de ces dépôts de garantie en appliquant un montant nécessaire pris à même notre dernier emprunt. Je crois qu'en agissant ainsi nous consultons les meilleurs intérêts de la Province et les désirs de la majorité de la population, en ce que cela nous permet d'abroger les licences de manufactures et de commerce et l'impôt sur les immeubles. Si ces impôts avaient continué d'exister, nous aurions pu sans aucun doute continuer à rembourser les dépôts à même l'intérêt. Comme nous proposons d'effectuer les paiements de ces dépôts qui sont encore dûs, ils n'apparaîtront pas à l'avenir comme payables à même le revenu.

J'estime le revenu ordinaire à..................	$4,116,199.42
Et les dépenses ordinaires à	4,042,900.02
Laissant un surplus de revenu ordinaire sur dépenses ordinaires de........	73,299.40
Les dépenses *totales*, non compris les subsides de chemins de fer, et le remboursement des dépôts de garantie des chemis de fer, et déduction faite des dépenses extraordinaires et le fonds du Palais de justice d'Aylmer, sont de.....................	4,113,494.02
Ce qui laisse encore un surplus de................	$ 2,705.40

Il est évident que nous perdrons, à l'avenir, le revenu produit par les impôts sur les mutations d'immeubles et les impôts directs sur certaines personnes et sur les licences de commerce et de manufacture. La perte sur les premiers est considérable, comme je l'ai déjà indiqué, en parlant de l'année courante. Ils rapportaient près de $200,000.00 par an, et si nous avions continué à rencontrer les paiements du remboursement des dépôts de garanties de chemins de fer à même le revenu pour la courte période qui reste et pendant laquelle ils sont payables, nous aurions difficilement pu nous croire justifiables d'abolir cette taxe aussitôt. Toutefois, lorsqu'elle fût imposée, l'administration d'alors promit de la faire disparaître aussitôt que possible, et nous nous sommes efforcés de remplir ses promesses.

L'impôt a été ressenti indirectement par d'autres que les simples vendeurs ou acheteurs de terrains. Dans les villes surtout, il a été ressenti par les constructeurs, les pourvoyeurs de matériaux de construction, les artisans et les ouvriers. Cela restreignit la vente, la seconde vente et la subdivision des vastes terrains qui, autrement, auraient pu être subdivisés et sur lesquels on aurait pu bâtir, et qui auraient pu être vendus de nouveau. C'était un mal nécessaire pour le temps, mais nous ne sommes pas moins heureux de l'abroger, et j'ose espérer que son imposition pourra avoir le salutaire effet d'impressionner ceux qui en souffraient sur la nécessité d'une administration économique, et que la leçon ne sera pas oubliée de sitôt.

Le surplus du revenu sur les dépenses devrait être augmenté par l'économie qui pourrait être faite sur les intérêts par la conversion projetée de la dette provincial. Je n'ai pas l'intention de traiter longuement ce sujet, qui a été amplement discutée dernièrement devant cette Chambre, mais comme je l'ai alors déclaré, je croie que l'économie annuelle de l'intérêt devrait d'environ $200,000. Pour le moment, toutefois, je dois mettre les dépenses probables de ce chef au montant d'intérêt que nous payons présentement. Quant à ce sujet, Monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter maintenant ce que j'ai dit au cours du débat précedent, que nous ne laisserons pas à la postérité une dette plus considérable, ou que l'acte que vous avez sanctionné force le gouvernement à pourvoir à un fonds d'amortissement qui suffira, au même taux d'intérêt que porteront les nouvelles valeurs, à éteindre le surplus de la dette à l'échéance. J'ai pourvu a cela en calculant l'économie qui devra s'effectuer.

TERRES DE LA COURONNE

Nous avons établi à $1,067,700.00 le revenu probable des terres de la Couronne et nous osons espérer qu'il excèdera ce montant.

L'estimation pour 1895-96 était de................	$ 936,050.00
Le revenu réel pour 1895-97	1,045,310.

Les recettes du département pour l'année courante n'accusent aucune diminution sur la période correspondante de l'an dernier et il n'existe aucune raison pour que le revenu de nos vastes ressources naturelles n'aille toujours en augmentant. Avec une administration éclairée et une exploitation prudente, nos forêts, pêcheries et terres deviennent d'année en année plus recherchées et plus appréciées. Un revenu considérable est maintenant perçu pour le droit de pêcher dans nos eaux de l'intérieur. Nous recevons maintenant $6,200.00 par année pour loyer d'une rivière qui ne rapportait il y a quelques années que $500.00, et je crois que lorsque le présent contrat sera expiré, elle pourra rapporter $10,000.00,

Le revenu des pêcheries en 1883, la première année après la confirmation des droits de la Province dans les eaux intérieures, par le jugement dans la cause de Reine et Robertson, était de $4,869.00, l'an dernier il a été de $20,823.00. Les droits des Provinces dans ces eaux ont été reconnus et augmentés par un récent jugement de la Cour Suprême. Ce dernier jugement nous est important, car il affirme les droits des Provinces sur les grèves et battures dans les eaux navigables, qui avaient été réclamés par le Dominion.

Il y a encore des personnes dans cette chambre et en dehors qui regretteront la liberté qu'ils avaient de jeter l'appat aux poissons de nos lacs et rivières, mais j'espère qu'ils seront assez patriotes pour se réjouir de ce que nous pourrons tirer de leur sport quelque revenu pour la Province.

Le 28 mai 1896, sous l'administration de l'honorable M. Nantel, il fut fait une vente de droit de coupe de bois sur 277 milles des terres vacantes de la Couronne, situées dans les agences du haut de l'Ottawa, du Saguenay, de Rimouski, de Bonaventure et de Gaspé.

Ces limites ont été vendues par encan public, sans partialité ou faveur, et adjugées au plus hauts enchérisseurs. Le montant réalisé comme bonus et loyers de terrain pour la première année a été de $70,371.93, ce qui indique des prix qui n'ont jamais été réalisés sur ventes de limites de bois par la couronne dans la Province de Québec, le plus haut bonus étant $950.00 par mille carré. Je crois, monsieur l'Orateur, que de tels prix peuvent être comparés favorablement avec ceux obtenus par notre Province sœur d'Ontario, même pour les ventes qu'elle a faites dans ce qui est connu comme le "territoire contesté", qui depuis la Confédération jusqu'à il y a cinq ans, a été réclamé par la Puissance, et sur lequel des licences avaient été accordées par les autorités fédérales ; et pourtant ce territoire avait été complètement exploré et ces ressources étaient connues au temps des ventes par Ontario, après que le jugement du Conseil Privé l'eût mis en possession de ce territoire.

DROITS SUR LES SUCCESSIONS.

Ce que j'ai dit au sujet des droits sur les successions, en parlant de l'année courante, est également applicable à l'année prochaine. Je crois que nous pouvons estimer sans crainte a $200,000,00 le revenu de 1897 et 1898 provenant de cette source.

L'impôt sur les successions est maintenant presque universellement adopté par les états civilisés, et l'histoire de son application est une histoire de progrès. C'est dans l'ordre de la nature des choses qu'il en soit ainsi. A mesure qu'un pays croît, l'argent s'accumule et les fortunes augmentent. La modeste aisance d'aujourd'hui était une fortune il y a peu d'années encore, et comme cela va se transmettant sans cesse par les décès, le revenu de l'Etat, provenant de cette source, doit augmenter en proportion.

Il y a eu une augmentation de $37,000.90 dans les estimations pour l'agriculture, l'immigration et la colonisation sur celles de l'année courante, mais un gouvernement ayant à cœur le développement du pays et le bien-être de sa population rurale, ne peut pas trouver une meilleure manière d'appliquer l'argent public.

ACTIF ET PASSIF

J'ai l'honneur de vous soumettre, à présent, un état approximatif de l'actif et du passif, tel qu'ils étaient le 30 juin 1896.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30 juin 1896.

	$ cts.	$ cts
Dette consolidée........		31,211,282 68
Dépôts en fidéi-commis		272,724 04
Dépôts des Compagnies de chemins de fer—Pour paiement des intérêts garantis des obligations............		723,051 39
Mandats impayés.......		173,122 28
Subventions en argent des chemins de fer, autorisés mais non encore dues........	528,180 42	
Subventions en terres des chemins de fer—convertis en argent, autorisées mais non encore dues—Balance sur les premiers 35 cts. par acre	226,427 72	
Subventions en terres des chemins de fer, qui peuvent être converties en argent,—165,000 à 35 cts. l'acre=$115,500, premiers 35 cts. payable à l'achèvement des travaux............	57,750 00	812,358 14
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange....		25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		200,000 00
		$33,417,757 28

ACTIF.

	$ cts.	$ cts
Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O., déposé en banque........	353,390 00	
Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O., placé en $29,900 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetées à 109 %..	31,610 00	
Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O., placé en obligations du palais de justice de Québec	200,000 00	
Portie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O., placé en obligations de la cité de Québec.......	15,000 00	
Balance non payée du prix du ch. de fer Q.M O. & O................	7,000,000 00	7,600,000 00
Allocations aux chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral. 47 Vict. chapitre 8.............		2,394,000 00
En banque................		784,799 49
Réclamation contre l'hon Thomas McGreevy....		100,000 00
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété....		6,153 60
Avances à divers........		176,457 89
Palais de justice de Québec en vertu du 45 Vict. chapitre 26, et 48 Vict. chapitre 16..........		200,000 00
		11,261,410 98
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1896..		22,156,346 30
		$33,417,757 28

Cet état de l'actif et du passif, au 30 juin 1896, fait voir que l'excédant du passif sur l'actif a été réduit durant l'année de la somme de $369,203,77.

La dette fondée a été augmentée du montant des bons de l'emprunt de mai 1896, émis et payés avant le 30 juin.........................	$1,946,666,67
Elle a été diminuée du montant des bons de 1880, rachetés........................	80, 786.66
L'augmentation réelle est donc de.....................	$1,865,880.01

Les dépôts en fidéi-commis ont augmentés de $11,865,52.

Les emprunts temporaires, se montant à $1,460,000 au commencement de l'année, ont été complètement payés.

Les dépôts de garantie des chemins de fer ont été diminués de $268,241.39.

Le montant dû pour subsides aux chemins de fer est de $240,568.11 moindre que l'an dernier.

Le chiffre des mandats impayés est de $36,376,68 moins élevé, et l'argent en banque est de $241,766,12 plus élevé qu'au 30 juin 1895.

LE PASSIF EN RAPPORT AVEC LES 35 CENTINS SUR LES SUBSIDES DE CHEMINS DE FER

Il y a cependant, monsieur l'orateur, un autre article qui ne parait pas dans l'état ci-dessus du passif de la Province, et qui, d'après moi, devrait y figurer, car c'est tout autant une obligation,—bien que n'étant pas encore exigible—qu'aucune de celle que je viens de mentionner ; c'est une dette que la Province sera certainement appelée à payer un jour ou l'autre. Je veux parler de la dette résultant du second paiement de 35 centins l'acre, au sujet des subventions en argent accordées aux compagnies de chemins de chemins de fer, et qui ont été converties en argent en vertu de lois antérieures.

Permettez-moi, monsieur, de dire quelques mots d'explication sur la nature et l'origine de cette dette qui doit être réglée sans délai si la Province doit respecter ses engagements envers ses créanciers et éviter le reproche qui ne lui a jamais été fait de répudier ses dettes légitimes ou refuser de les payer. Par différentes lois, des concessions considérables de terres furent faites aux compagnies de chemins de fer ; les principales concessions furent faites par les lois 45 Victoria, chapitre 23 (1882) ; 51-52 Victoria, chapitre 91 (1888), et 54 Victoria, chapitre 88 (1890).

Par le premier de ces Statuts, tel qu'amendé par 49-50 Victoria, chapitre 77 (1886) : "Le choix des terrains à donner "ainsi en subsides, sera laissé entièrement au Lieutenant-Gouverneur en "Conseil, qui devra, autant que possible "les localiser le long de chaque ligne "respectivement ou dans leur voisinage, "et en blocs alternatifs de pas plus de "deux milles carrés ou quatre milles en "superficie, au temps et de la manière "ci-après décrits."

Par l'Acte 49-50 Victoria, chapitre 76, il était décrété : "Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra consentir en "tout ou en partie, tout subside en terre "auquel une compagnie peut avoir droit "en vertu du Statut 45 Victoria, chapitre 23, ou en vertu de tout acte passé "dans la présente session de la législature, en un subside en argent, en payant une somme n'excédant pas trente-"cinq centins l'acre, au temps où le dit "subside deviendra dû, et une autre "somme n'excédant pas trente-cinq centins l'acre, quand les terrains assignés "à la compagnie auraient été vendus et "payés, conformément aux règles et règlements du département des terres de "la couronne, et sujet aux conditions "propres à assurer la construction du "chemin auquel le dit subside s'appliquera, que le Lieutenant-Gouverneur "en Conseil pourra établir, pourvu que "les compagnies ayant droit à un subside "en terre, aient déclaré, dans le délai "de deux ans qui suivront la passation "du présent acte, leur option en faveur "de la dite conversion du dit subside, "par une résolution de leurs bureaux de "direction, régulièrement communiquée "au gouvernement par l'intermédiaire "du Commissaire de l'Agriculture et des "Travaux Publics."

On voit donc, 1. Que les subventions en terre devaient être autant que possible localisées en blocs alternatifs le long de voies ferrées auxquelles elles devaient bénéficier, et 2. que dans ces concessions l'intention était d'accorder des sections définies du domaine de la Couronne, puisque des dispositions sont prises pour retenir jusqu'à la vente des terres, le droit de la Couronne de donner des permis de coupe de bois, et pour l'acquisition par les compagnies, à certaines conditions, de tous les minéraux qui pourraient être découverts sur les terres ainsi accordées. Il semble évident que toute compagnie ainsi subventionnée, qu'elle eût ou n'eût pas profité du privilège de convertir en argent son subside en terres avait le droit de savoir où étaient situé, les terrains qu'on lui avait donnés. Si la conversion était faite, elle ne pouvait pas savoir quand elle avait droit de recevoir la seconde moitié des 70 centins l'acre, à moins que les terres fussent arpentées es localisées.

PROJET DE CONVERSION

Le montant total des subventions en terre non périmées est, aujourd'hui, de 9,251,468 acres, au sujet desquelles les compagnies ont déclaré leur option pour une conversion en argent et 165,000 qui peuvent être convertis. Sur ce montant 4,529,460 acres furent accordés avant 1887, et 4,514,008 entre 1887 et 1892.

J'ai indiqué déja quelle est la balance, sur les premiers 35 centins, qui reste à payer.

Les seconds 35 centins formeraient pour les subsides déjà convertis.........	$3,238,103 95
Et pour ce qui reste dont la conversion est possible...	57,750 00

C'est là assurément une dette sérieuse qui doit être réglée. Elle paraît dans les Comptes Publics en relation avec l'état des subsides. Les compagnies de chemins de fer demandent à connaître où sont localisées leurs terres. Les arpenter coûterait près d'un million de piastres. La Province ne peut pas obliger les compagnies de prendre les terres, même si les arpentages étaient faits. Elle n'aurait, il est vrai, à payer le montant que sur la vente des terres ; mais, cette vente faite, le prix, jusqu'à 35 centins l'acre, devrait être payé aux compagnies ; et si la location de ces terres avait lieu, l'existence de pareille réclamation sur une partie considérable du domaine public ne manquerait pas d'être une source de difficultés. Laisser cette réclamation sans la régler serait se perpétuer un fardeau que la Province sentirait de plus en plus lourdement avec le temps et a mesure que notre territoire se peuplera d'avantage. Si toutes ces terres étaient vendues a un prix moyen à peine suffisant pour payer le 35 centins l'acre, elles réaliseraient $3,295,760.95, qui iraient entièrement aux compagnies, et la Province aurait déboursé le coût des arpentages. Si la réclamation est réglée maintenant et acquittée, la Province sauve le coût des arpentages, et recevra, sans déduction, le plein montant obtenu par le prix des terres. Il me semble, monsieur que, tant au point de vue des affaires que de l'honnêteté, cette question devrait être réglée ; et ce Gouvernement, ainsi que l'ont annoncé le discours du trône et les résolutions soumises à la Chambre, se propose de la régler, s'il peut le faire à des conditions avantageuses pour la Province, ayant en vue l'intérêt et le bien-être des générations futures tout autant que les nôtres. Ce règlement entraînera assurément le paiement d'un montant additionel d'intérêt sur les valeurs que nous pourrons avoir à émettre pour y faire face et dont le chiffre est, naturellement, difficile à prédire. L'autorisation qui sera demandée à la Législature limite ce montant qui pourra être donné en règlement à cinquante pour cent de la réclamation ; mais nous espérons qu'il faudra moins que cinquante pour cent de toutes les réclamations pour régler cette dette. Dans tous les cas, le montant annuel d'intérêt à ce sujet, ajouté à nos autres dépenses, n'excedera pas notre revenu si nos prévisions relativement à celui-ci se réalisent.

Les détails de cette question seront sans doute discutés plus amplement par l'honorable premier ministre, quand viendra le bill par lequel nous demandons l'autorité nécessaire pour faire ce règlement ; mais j'ai cru qu'il était nécessaire de faire ces remarques en parlant du passif de la Province.

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

L'aide que nous proposons de donner aux écoles élémentaires entraînera aussi une certaine dépense pour la province ; mais, d'un côté ou de l'autre de la chambre, on ne récriminera pas, je crois, contre cette dépense. Nous voulons faire appel à toutes nos ressources pour encourager l'instruction primaire, et l'argent dépensé pour instruire la jeunesse d'un pays sera rumboursé au centuple. Notre estimation des revenus justifiera, j'en suis certain, la dépense de montants considérables pour l'avantage de la génération qui pousse. Notre projet est de consacrer à cet objet, à même la vaste étendue de notre domaine public, quinze cent mille acres de terre dont le produit sera mis de côté et placé en un Fonds des Ecoles Communes. Le revenu du fonds ainsi créé sera appliqué à développer l'instruction primaire en aidant aux municipalités pauvres et aux classes ouvrières, en améliorant la condition des instituteurs des écoles primaires et en pourvoyant à la distribution gratuite des livres de classe. Il est proposé aussi que le gouvernement ait le pouvoir d'avancer à ce fond une somme annuelle de cinquante mille piastres d'ici à ce que le revenu de ce fond atteigne la somme de cinquante mille piastres par année. Cette mesure, nous l'espérons, nous permettra d'aider matériellement à la cause de l'éducation.

ARBITRAGE

Je ne dois pas omettre de dire quelques mots des questions qui ont fait l'objet d'un arbitrage entre les provinces de Québec et d'Ontario et le Canada.

Depuis la date du mémoire de l'Assistant-trésorier relativement à l'arbitrage et au règlement des comptes entre la Puissance et les provinces d'Ontario et de Québec, et entre ces deux provinces, qui fait suite au discours sur le budget de l'an dernier, il y a eu quatre réunions du Bureau des Arbitres.

Une adjudication partielle, dans la cause du fonds des écoles communes, a été faite par les arbitres le 6 février. Les deux provinces de Québec et d'Ontario ont porté à la Cour Suprême les parties de cette adjudication au sujet desquelles les arbitres ont déclaré qu'ils avaient procédé d'après leur propre interprétation des points de loi controversés, Ontario s'appuyant sur la prétention qu'il n'y a pas d'obligation de sa part relativement au Fonds ou aux terres des Ecoles Communes, et Québec, en maintenant la position qu'elle a toujours prise, qu'il ne devrait rien être déduit de ce Fonds, pour le Fonds des améliorations du Haut Canada. L'audition de cet appel a été fixé à février prochain.

Adjudications ont été faites par les arbitres au sujet des réclamations Indiennes dans lesquelles cette Province est intéressée, et qui sont mentionnées dans le rapport de l'an dernier comme n'ayant pas été plaidées. Par ces adjudications, la réclamation faite au nom des Chippewas de la Thames et des sauvages Wyandotte, pour $30,000,00 et intérêt, a été renvoyée ; et celle qui a été faite au nom des Missaquas des Lacs Rice et Scugog contre l'ancienne province du Canada, pour $5,926.00, a été admise avec intérêt depuis le 1er juillet 1867.

Dans la cause des réclamations provenant des Traités Indiens Robinson, l'appel d'Ontario contre le jugement unanime des arbitres en date du 13 février 1895, au sujet de la responsabilité conjointe de Québec, pour toutes les plaintes qui seraient admises, a été maintenu par la Cour Suprême, deux juges sur les cinq qui ont entendu la cause, dessidant au jugement. Appel de ce jugement a été porté au comité judiciaire du Conseil Privé par le Canada et Québec. Au dernier moment, avant le temps fixé pour l'audition de l'appel, le gouvernement fédéral qui, dès le début de la cause, avait pris au sujet de la responsabilité de Québec la même position que le gouvernement de cette province, résolut de ne pas envoyer d'avocat du Canada pour plaider son appel. En conséquence, le gouvernement de cette province, vu le montant considérable en jeu et vu aussi le fait, que quatre avocats avaient été retenus par Ontario pour appuyer son appel, a cru qu'il était à propos d'envoyer l'honorable A. R. Angers pour comparaître comme conseil avec l'honorable J. S. Hall pour notre province. La cause a été plaidée les 11 et 12 novembre dernier. Jugement n'a pas encore été rendu.

Quel que soit le jugement, la cause devra retourner devant les arbitres, qui auront à déterminer les montants, s'il y en a, auxquels les Indiens ont droit en vertu des Traités ; et comme pour cela il faut s'assurer du nombre d'Indiens ayant droit à des annuités depuis 1850, et du revenu du territoire cédé depuis cette date, il reste encore beaucoup d'ouvrage à faire. Un progrès considérable a néanmoins été fait dans l'obtention des renseignements nécessaires.

En préparant l'état des comptes d'après les principes fixés par les arbitres, l'honorable M. Ross, M. Machin et M. Dickinson, nommés pour cela, ne s'accordèrent pas sur un certain nombre d'articles paraissant dans les comptes préparés jusque là. Ces articles furent, en conséquence, déférés aux arbitres et une adjudication fut faite, le 20 juin dernier, décidant de quelle manière ces fonds devaient être traités. Il n'y a donc, en réalité, rien de neuf dans la voie d'un règlement final de ces comptes, si ce n'est les importantes questions du Fonds des Ecoles Communes et des réclamations provenant des Traités Indiens Robinson ; et, comme la première comporte des paiements semi-annuels d'intérêt sur le Fonds par le Canada, depuis la Confédération, et aussi le paiement par Ontario au Canada, de sommes provenant de la vente des terres des écoles Communes, ainsi que le paiement à Québec de montants à compte d'intérêt sur le produit de ces ventes tant qu'Ontario le détenait ; et vu que, de plus, le montant des réclamations indiennes est très important, tant en capital qu'en intérêt, il semble à peine utile de préparer un nouvel état de ces comptes avant que ces questions soient définitivement réglées

REAJUSTEMENT DU SUBSIDE FEDERAL.

Dans l'intérêt de la province, j'espère que la demande d'un réajustement des subsides payables par le Canada, en vertu de l'article 118 de l'acte de la Confédération, sera favorablement accueillie.

En 1883, et de nouveau en 1887, à la réunion de la Conférance Interprovinciale, le sujet a été étudié et porté à la connaissance des autorités féderales. Je n'ai pas l'intention de parler longuement de cette question, mais on me permettra de mentionner brièvement une ou deux des raisons qui justifient notre requête. Nous ne demandons pas comme des mendiants ; mais nous demandons que les dépenses entaînées par l'administration des affaires publiques et qui sont divisées entre le Canada et les Provinces, soient supportées par chacun dans une juste proportion.

Le fardeau du coût de l'administration de la justice et de l'entretien des aliénés reste sur les Provinces. A mesure que la population augmente, il est malheureusement vrai que les dépenses de ces services publics augmentent aussi, l'étendue et la portée de la loi criminelle augmentent aussi constamment. Cela n'indique pas une diminution de la moralité, mais au contraire un sens plus élevé de la moralité, un discernement plus subtil de la différence entre le bien et le mal. Il n'y a pas longtemps encore que nombre d'offenses, préjudiciables par leur nature même à la société, aux personnes ou à la propriété, n'étaient pas atteintes par le bras de la loi et les coupables échappaient à la justice. L'étendue et la portée de la loi criminelle, d'accord avec ce que je considere comme une amélioration du sens moral, résultant d'une civilisation plus avancée, atteignent aujourd'hui ces offences, et la société se venge du tort qui lui est fait ou qui est fait à ses membres. Cela, tout nécessairement, rend plus lourd le coût de l'administration de la justice, et ce coût doit être supporté par la Province, tandis que les lois criminelles sont faites par les autorités féderales.

En 1868, le coût de l'administration de la justice, en cette Province, était de $322,236.24. L'an dernier, il a été de $568,545.28.

Le coût de l'entretien des malheureux aliénés est un autre chapitre de dépenses qui a augmenté avec notre accroissement. En 1868, cette dépense se montait à $97,946.53, et, l'an dernier, à $283,000.

Or, Monsieur, lors de la Confédération le droit de percevoir des revenus des douanes et de l'accise fut abandonné par les Provinces et confié à la Puissance. C'était, réellement, la cession des deux principales sources de revenu, une perte qu'on supposait devoir être compensable par le subside accordé en retour aux Provinces. Mais ce subside était fixé. Il fut établi à 80 centins par tête de la population telle qu'elle était en 1861. Cette population, naturellement, a augmenté, et nous espérons qu'elle continuera d'augmenter. A mesure qu'elle augmente, les revenus acquis au Canada, par les droits de douane et d'accise, doivent aussi augmenter ; mais le subside reste le même. Le coût des services pour lesquels ce subside a été accordé, a aussi augmenté proportionnellement à l'accroissement de la population. En justice donc pour les Provinces, nous avons confiance que les autorités fédérales rétabliront sur une base équitable les subsides payés aux Provinces, et, en cela, ils se conformeront à l'esprit et à l'intention véritable des fondateurs de la Confédération des Provinces canadiennes.

(Fin à la 4ième page.)

NOTRE APPEL A ETE BIEN COMPRIS !

La Semaine dernière a été un Succès Complet

Cette Semaine promet Encore Mieux

DEMANDEZ DANS TOUTES LES LIGNES

MARCHANDISES DOMESTIQUES ET FANTAISIE

POUR LA CUISINE OU POUR LE SALON

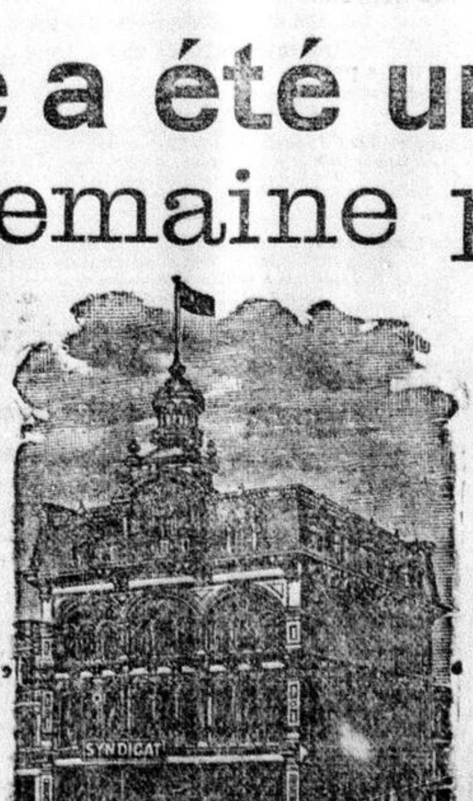

VETEMENTS DE TOILETTES

VETEMENTS POUR LE TRAVAIL

POUR HOMMES, POUR DAMES

RIEN NE MANQUE

Ne manquez-pas l'occasion d'acheter des Etrennes à Bon Marché

Voyez nos Installations ! Demandez nos Prix !

SYNDICAT DE QUEBEC

C'EST LA SAISON DES CHAUDS MANTEAUX

Elle s'ouvre
Merveilleusement

— CHEZ —

Z. PAQUET

Mesdames,

Venez voir notre immense assortiment de Manteaux. Il est sans contredit le plus beau qu'il y ait en ville . . . Nous vous signalerons quelques articles :

MANTEAUX, dernier genre.
COLLERETTES bordées et doublées en pelleterie.
JAQUETTES garnies en fourrure.
COLLETS fourrure.
BLOUSES et COLLERETTES en Sealette.
PARDESSUS longs en drap noir et couleurs.
Ravissants MANTEAUX POUR BEBES, en drap Jersey et peluche de laine.
COSTUMES en tweed pour Dames.
MAGNIFIQUES COSTUMES en drap Sedan, Serge et Cheviot.

Comptoir des Etoffes à Manteaux et Costumes

DRAP REVERSIBLE (Double face.
BOUCLES laine, noir et bleu.
CHEVIOT bouclé et diagonal, noir et bleu.
BROCHE DE SOIE, pour manteaux.
DRAP DE SEDAN, assorti de couleurs,
DRAP CASTOR, noir, bleu et beige.
IMITATION LOUTRE toute laine, nouvelles nuances.
IMITATION SEAL (Sealette) soie et laine, 1ère qualité.
IMITATION CREAMER, noir et gris.

Comptoir des Etoffes à Robes

Nous avons les plus belles marchandises de saison :

BOUCLES, couleurs diverses.
FLECHES, soie et laine.
SERGES FINES ET DIAGONALES.
MELTONS.
ALPAGAS nuancés.
HENRIETTAS.
GLORIAS, recherchés pour voyage de noces.
PLAIDS, grand choix.
ETOFFES DE DEUIL.
MERINOS ET BANTINGS.

Ainsi que Cachemires, satins de laine Sicilian, Say (belle serge crème pour costumes de religieuses), crepons, etc., etc.

Atelier de Modistes de première classe attaché à l'établissement

Notre assortiment nous permet d'offrir des combinaisons presque infinies de prix et de choix, de manière à accommoder toutes les bourses.

Z. PAQUET

Nos. 167-169-171
RUE ST-JOSEPH
22novembre—

TEMPERATURE

Probabilités pour les prochaines 24 heures.

SAINT-LAURENT—Vent du sud à l'ouest ; température un peu plus élevée.

Les finances provinciales

Le discours de l'hon. M. Atwater

Nous publions aujourd'hui *in extenso* l'exposé budgétaire fait par le trésorier provincial, l'hon. M. Atwater, à la législature, mercredi soir. Ainsi que nous le disions le lendemain, c'est un discours à lire attentivement et à conserver, surtout pour ceux qui ont à cœur de se bien renseigner sur la question financière, afin de pouvoir la juger en parfaite connaissance de cause.

L'opinion publique qui a été si fortement agitée il y a quelques années à propos des finances provinciales, que le régime libéral avait laissées, par suite de ses extravagances, dans une état déplorable, est maintenant tout à fait rassurée car l'œuvre de restauration à laquelle se sont appliquées les administrations conservatrices depuis 1892, est aujourd'hui terminée. En effet, l'équilibre est rétabli dans nos finances, le crédit provincial est relevé, le déficit chronique qui s'est chiffré jusqu'à $1,742,651, a disparu pour faire place au surplus de $286,688 que l'hon. M. Atwater nous a annoncé mercredi, comme résultat de l'exercice fiscal finissant le 30 juin dernier.

Avant de considérer les chiffres de l'honorable trésorier, il est à propos, croyons-nous, de jeter un regard vers le passé afin de bien se rendre compte de l'œuvre accomplie. Le tableau suivant qui remonte à 1889-90, suffira :

Années	Dépenses	Recettes	Déficits
1889-90	$4,959,489	$3,588,920	$1,380,569
1890-91	5,195,049	3,750,813	1,444,236
1891-92	5,236,768	3,494,117	1,742,651
1892-93	4,492,106	4,467,278	24,828
1893-94	4,550,629	4,320,427	230,202
1894-95	4,506,633	4,343,971	162,661

Dans ce tableau on a inclus dans les recettes de 1890-91 la somme de $278,520 de dépôts de garantie de chemins de fer. Sans cela, le déficit aurait été de $1,722,756.

⁂

Pour l'année 1895-96, les recettes se sont élevées à $4,331,196.

L'hon. M. Taillon, dans son exposé budgétaire du 21 décembre 1894, les avait évaluées à $4,255,499. Elles ont donc produit $75,696 de plus que ne l'avait prévu l'ancien trésorier.

Cependant une somme de $25,385, étant l'intérêt de la part de la province dans le fonds des écoles communes qui est entre les mains du gouvernement fédéral, a été reçue trop tard pour être comptée dans les recettes de l'exercice finissant le 30 juin dernier, de sorte que les recettes de 1895-96 se trouvent réduites d'autant. Il y aussi une réduction de $36,942 dans le montant d'intérêt reçu de la compagnie du Pacifique Canadien sur la balance du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O., et autres diminutions dans le produit de diverses taxes formant un total de $204,476. Cependant le produit des sources de revenu en question ont excédé de $220,654 les prévisions budgétaires.

Les dépenses, en ne comprenant pas le remboursement des dépôts de garantie de chemins de fer, accusent une somme de $4,099,707. Ce montant comprend la dépense extraordinaire pour travaux publics, qui a dépassé de $145,831 les prévisions budgétaires.

Il y a donc tout lieu d'espérer que la politique financière du gouvernement obtiendra d'aussi bons résultats pendant l'exercice courant et celui de 1897-98 dont le revenu probable est porté à $4,116,199 et la dépense à $4,113,494.

Les chiffres qui précèdent démontrent éloquemment que les administrations conservatrices ont été fidèles à leur promesse faite pendant les élections générales de 1892 par le gouvernement De Boucherville, de restaurer les finances provinciales. Conséquemment, les taxes qui avaient été imposées à cet effet et qui ont été en partie abolies à la dernière session, auront complètement disparu à la fin du présent parlement. Elles n'ont plus leur raison d'être, et bien que le gouvernement se privera par la même d'un revenu d'une couple de cent mille piastres, nos finances sont maintenant dans un assez bon état pour pouvoir maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

⁂

Le passif de la province, comprenant la dette consolidée, les subventions aux chemins de fer, etc., s'élève à $33,417,757. L'actif se chiffre à $11,261,410, laissant une dette nette de $22,156,346, soit environ $15 par tête de la population. Il convient d'ajouter qu'au chapitre du passif il y a les subventions en terres dues aux compagnies de chemins de fer, mais non converties en argent, qui représentent 9,251,464 acres, et que la province s'est engagée à payer aux compagnies à raison de 35 centins l'acres, lorsque les terres seront vendues. Ceci constitue pour la province une obligation de $3,295,763. Mais le gouvernement voulant conserver pour des fins de colonisation un immense territoire et en même temps régler avec les compagnies à des conditions avantageuses, propose le rachat de ces terres au prix de 17½ l'acre, qu'il paierait immédiatement. Cet arrangement aurait pour effet de sauver à la province une somme de près de deux millions de piastres, sans compter les dépenses considérables que le gouvernement aurait été obligé d'encourir pour faire localiser et arpenter les terres en question, soit près d'un million de piastres.

La politique de subsides aux chemins de fer nous a coûté bien cher. Il est vrai qu'elle a eu pour résultat de doter notre province d'importantes voies ferrées qui s'étendent dans toutes les directions et qui n'ont pas peu contribué au développement du commerce et au progrès de la colonisation. Mais le plus fort est fait et le gouvernement n'a plus qu'à aider les entreprises sérieuses qui sont commencées et qu'il importe de ne pas laisser inachevées.

Avec un budget ainsi équilibré, la province, soulagée maintenant du fardeau des taxes, peut envisager l'avenir en toute confiance. Toute inquiétude ayant cessé du côté financier, le gouvernement pourra désormais s'appliquer plus librement et plus efficacement à accroître nos ressources, à faire valoir les richesses de notre sol, à propager l'instruction publique et à opérer diverses réformes en vue d'assurer le bien-être et la prospérité de toutes les classes de la population.

La lettre de l'honorable T. C. Casgrain

Nous publions aujourd'hui, dans une autre page, la lettre que l'hon. T. C. Casgrain a adressée récemment à ses électeurs du comté de Montmorency, au sujet de la question des écoles du Manitoba.

L'abondance des matières ne nous a pas permis de la communiquer plus tôt à nos lecteurs.

Cette lettre dans laquelle M. Casgrain expose la conduite des deux partis politiques sur la question scolaire, est un cri de ralliement dont l'écho se repercutant dans tout le pays, sera sans doute entendu de tous les citoyens qui ont à cœur le respect de la constitution et la restauration des droits et privilèges scolaires qu'elle garantit à la minorité manitobaine.

Suum cuique

L'erreur que nous signale M. LeVasseur a été faite bien involontairement. Aussi nous nous empressons de la rectifier en publiant avec plaisir la correspondance de M. le secrétaire de la Chambre de Commerce :

Monsieur le rédacteur de l'*Evénement*.

Monsieur,

Avec votre courtoisie habituelle vous publiez le rapport annuel de la Chambre de Commerce de Québec dans votre numéro de jeudi. Seulement, il s'est glissé dans votre compte-rendu une erreur que vous me permettez de relever.

Vous m'avez fait lire le rapport à l'assemblée, tandis que c'est bien et duement M. Edmond Dupré, premier vice-président de la Chambre, qui en a donné lecture, l'a commenté et expliqué à l'occasion.

Je me hâte de rétablir le fait en justice pour M. Dupré qui, d'autre part, a été à la tâche, a présidé aux délibérations du conseil, les trois bons quarts de l'armée, vu l'absence du président, l'hon. R. R. Dobell, qui a été appelé, d'abord en Angleterre, par ses affaires personnelles, ensuite à Ottawa, par ses devoirs de ministre.

Veuillez, M. le rédacteur, agréer l'assurance de ma parfaite considération.

N. LEVASSEUR,
Secrétaire de la Chambre
de Commerce de Québec.

EXPOSÉ BUDGETAIRE

(*Voir pages 2 et 3*)

CONCLUSION

Monsieur l'Orateur, je m'arrête. Je dois vous remercier, et remercier les honorables membres de cette Chambre pour la patience avec laquelle vous m'avez écouté, ainsi que la bonté avec laquelle vous avez accepté mes arguments. Je me doute bien que mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre attaqueront mes prémices et chercheront à démolir mes conclusions ; mais ils sont confrontés avec des chiffres qui se justifient eux-mêmes. Nous approchons de la fin de la présente législature, et avant que ces murs voient de nouveau une assemblée se réunir dans leur enceinte, le peuple aura parlé et indiqué son choix entre les deux partis politiques et les principes qu'ils réprésentent. J'ai confiance, monsieur, et je crois que les principes qui gouvernent le grand parti conservateur triompheront. Je crois que le passé de nos adversaires est encore trop présent à la mémoire de l'électorat pour qu'il puisse en effacer le souvenir par la critique d'actes isolés de ce gouvernement ou de ses prédécesseurs depuis 1892.

Monsieur, j'ai foi en ce pays, ses richesses et son avenir. Je ne quitte jamais son territoire sans rendre grâce, au retour, pour le magnifique héritage que la Providence nous a légué. Si nous considérons la richesse de notre sol et de nos fôrets, les ressources de nos mines et de nos pêcheries, nous ne pouvons céder à nul autre le titre de première Province du Canada. Nos industries progressent et se développent ; nos produits agricoles augmentent, deviennent chaque jour mieux connus et trouvent de nouveau marchés, même en dehors du Canada ; notre population est soumise aux lois et industrieuse ; nous ne sommes menacés d'aucunes invasion à mains armées, ou préoccupés de ces questions qui troublent les populations de pays plus vieux que le nôtre, et mêmes quelques-uns de nos voisins, qui se disent nos sepérieures en richesse et en progrès. Nous pouvons nous diviser en partis politiques, ce qui est la conséquence inévitable du gouvernement constitutionnel, mais j'ai confiance, monsieur, que nous ne diviserons jamais sur ce terrain des questions de race ou de religion. Nous ne formons qu'un seul peuple, habitant un commun héritage ; notre but et nos désirs devraient être d'améliorer cet héritage, de le développer et de le transmettre a nos successeurs et descendants, amélioré, agrandi et rendu plus propice encore à ceux qui y vivent. L'esprit de parti devrait être exclu de ces questions qui profitent au peuple et améliorent sa condition. Quelque soit le parti qui sera au pouvoir, ses représentants dans le Conseil Exécutif, j'en ai la ferme conviction, ne perdront jamais de vue le fait qu'ils ne sont que les mandataires du peuple, obligés par tous les lois de l'honneur, de la loyauté et du patriotisme d'administrer honnêtement le mandat qu'il leur a été confié. Nous demandons à cette Chambre, monsieur, de voter les subsides à sa Majesté pour ce qui sera la soixantième année de son règne, un règne glorieux dans les annales de l'histoire. Le commencement de ce règne a vu notre pays plongé dans une lutte pour la liberté constitutionnelle, lutte qui a eu pour résultat de faire accorder le principe du gouvernement constitutionnelle aux provinces anglaises de l'Amérique du Nord et amené l'établissement de la Confédération, maintenant la Puissance du Canada. Nous jouissons librement et également des privilèges des sujets britanniques, et quelque soit notre race ou notre nationalité, nous pouvons nous énorgueillir de ce que, durant le règne de sa Majesté, nous avons façonné nous-mêmes notre destinée, nous avons solidement établi nos institutions et nos lois et que nous sommes un facteur important dans le plus grand empire que le monde ait jamais connu, tout en étant, en réalité, indépendants en tout ce qui touche à à notre propre gouvernement.

Monsieur, je propose maintenant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Mort du marquis de Montcalm

Le dernier survivant mâle de cette famille

Paris, 12—Le marquis de Montcalm, le dernier survivant mâle de Montcalm, est mort hier à Montpellier.

SARAH BERNHARDT

Fêtes en son honneur

La grande tragédienne acclamée

Paris, 11—Six cents personnes assistaient au banquet offert à Mme Sarah Bernhardt par ses admirateurs. Le banquet a eu lieu au Grand Hôtel. Au nombre des convives se trouvaient les sommités du monde artistique et littéraire de la capitale. La grande artiste française, qui portait une robe de satin crème et un manteau en peluche verte, est arrivée à l'hôtel un peu après-midi, accompagnée de M. Victorien Sardou.

Mme Sarah Bernhardt était si émotionnée qu'elle put à peine répondre aux paroles de M. Victorien Sardou. Les yeux pleins de larmes, elle parvint, au milieu de sanglots, à prononcer ces mots :

" Je ne puis que dire à tous mes amis, du fond du cœur : " Merci, merci, merci ! "

Tous les invités se sont alors levés et ont acclamé l'actrice, tandis que l'orchestre jouait " l'Hymne à Sarah. "

Les rues avoisinantes étaient tellement encombrées de monde que les gardes municipaux à cheval ont eu beaucoup de peine à écarter la foule pour ouvrir un passage jusqu'au théâtre de la Renaissance où Mme Sarah Bernhardt a été accueillie par des applaudissements sans précédent. On n'avait jamais vu pareille salle où se trouvaient représentées les classes les plus brillantes de la société.

Après un acte de *Phèdre* et un autre de *Rome vaincue*, le rideau s'est levé et Mme Sarah Bernhardt est apparue assise sur un trône de fleurs et vêtue de blanc.

Elle était entourée d'académiciens, de poètes, d'auteurs et d'acteurs. De nombreuses sociétés sont venues la féliciter ; alors MM. François Coppée, Catulle Mendès, André Theuriet, Harancourt et Rostand se sont avancés tour à tour près du trône et ont récité chacun un sonnet. M. François Coppée a embrassé Mme Sarah Bernhardt sur la joue et les autres lui ont baisé la main.

La cérémonie terminée, les spectateurs se sont levés et ont applaudi la tragédienne pendant plus de dix minutes.

Mme Sarah Bernhardt a reçu de nombreux télégrammes de félicitations d'auteurs étrangers, tels que Henry Irving, Charles Windham et Wilson Barrett.

Paris, 11—Le duc d'Aumale et le grand duc Alexis sont allés trouver Mme Sarah Bernhardt dans sa loge au théâtre de la Renaissance après la première représentation de la pièce de Musset, *Lorenzaccio*, pour la féliciter. Sur l'invitation que Mme Sarah Bernhardt leur a faite de s'asseoir, le duc d'Aumale a répondu : " Je suis vraiment bien vieux, mais je puis rester debout en présence du génie. "

L'OMBRE DE LA MORT

La condition de plusieurs jeunes filles du Canada

Figures pâles et lèvres bleuâtres,—Sujettes aux maux de têtes.—Faiblesse extrême, palpitation du cœur et autres symptômes douloureux.—Le moyen d'obtenir une guérison est à leur portée.

Du " Leamington Post" :

L'attention du " Post " a dernièrement été attirée sur la guérison remarquable d'une jeune fille demeurant à quelques milles de la ville, et qu'on avait perdu tout espoir de ramener à la santé, mais qui a été guérie en peu de temps par le plus merveilleux de tous les remèdes, les Pilules Roses du Dr Williams. Le " Post ,, ayant publié plusieurs récits de guérisons opérées par l'usage de ce remède, nous avons cru qu'il était de notre devoir de nous enquérir du cas de cette jeune fille et nous sommes certains que l'entrevue de notre reporter sera lue avec beaucoup d'intérêt par des milliers de jeunes filles dans toutes les parties du Canada ainsi que par les parents qui ont des filles malades. La jeune fille en question ne cherche pas la notoriété, mais elle désire faire connaitre maladie et sa guérison afin que d'autres qui souffrent d'une maladie analogue à la sienne aient l'occasion d'obtenir du soulagement et une guérison. Les symptômes de sa maladie ne différaient nullement de ceux que l'on trouve chez des milliers de jeunes filles de son âge. Elle était d'une faiblesse extrême causée par l'appauvrissement du sang et des chances de vivre semblaient diminuer de jour en jour. Il faut que les meilleures jeunes filles, les plus gaies et les plus élégantes disparaissent comme les autres, mais quand nous voyons une fille de seize ans qui devrait jouir de la meilleure santé, qui devrait avoir des joues roses et des yeux brillants, quand nous la voyons avec des joues pâles, des lèvres bleu tres, nonchalante, découragée, ayant perdu tout espoir de recouvrer la santé, souhaitant de voir venir la mort mettre fin à ses souffrances physiques et mentales, nous pensons que c'est un des sectacles les plus tristes qu'on puisse voir.

Le tranquille petit village de Strongfield, comté d'Essex, a vu dernièrement, un cas semblable dans la personne de Mlle Ella Beacon qui, il y a quelques mois, répétait souvent à ses amies aimantes et désolées, qu'elle se souciait peu de mourir jeune, car la vie n'avait aucun charme pour elle. Elle a déclaré à notre reporter que la vie lui

avait été un fardeau, mais après avoir souffert de cette façon, pendant plusieurs mois, et après avoir essayé toutes sortes de remèdes prescrits par des amis—recettes légués par leurs grand'mères—sans en avoir éprouvé aucun soulagement, un voisin lui persuada à la fin d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams ; cependant elle avait essayé tant de remèdes sans obtenir de soulagement, qu'elle refusa encore, pendant plusieurs rdol rdld dardloll core, pendant plusieurs semaines, d'en core, pendant plusieurs semaines, d'en sollicitée par ses parents et ses amis, elle commença à prendre de ces pilules. Elle éprouva quelque soulagement avant que la première boite fût terminée et après en avoir pris plusieurs boites, elle revint en parfaite santé. et il y a peu de jeunes filles maintenant qui jouissent plus qu'elle de la vie. Elle dit qu'elle doit la vie et le bonheur aux Pilules Roses du Dr Williams et elle désire que ce soit connu de l'univers. Son cas a attiré beaucoup d'attention et sa parfaite guérison a soulevé beaucoup de commentaires.

Les faits relatés ci-dessus, sont importants pour les parents, car il y a un grand nombre de jeunes filles qui sont sur le point d'avoir l'âge de nubilité, dont la santé est, pour ne pas dire plus, plus critique que leurs parents se l'imaginent. Elles ont un teint pâle et l'apparence de la cire, elles soffrent de battements de cœur, de maux de la tête, de courte haleine au moindre exercice, de faiblesse et autres symptômes alarmants qui conduisent invariablement à une mort prématurée, si on ne prend pas des mesures pour ramener la santé. Dans ce cas urgent, aucun remède, découvert jusqu'à présent, ne peut suppléer aux Pilules Roses du Dr Williams pour purifier le sang, renforcir les nerfs et ramener l'éclat de la santé sur les joues pâles et jaunâtres. Elles sont un remède certain contre toutes les maladies particulières aux systèmes des femmes, jeunes ou vielles. Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent aussi les rhumatisme la névralgie, la paralysie partielle, l'ataxie locomotrice, la danse de St-Guy, le mal de tête nerveux, la prostration nerveuse, les suites de la grippe, l'influenza et les rhumes opiniâtres, les maladies provenant de tumeurs dans le sang, telles que scrofules, érésipèle chronique, etc. Chez les hommes, elles guérissent radicalement toutes les maladies provenant d'épuisement mental, de surcroit de travail, ou des excès de tous genres.

PRÉSENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Nous venons de recevoir un nouvel assortiment pour Présents de Noël et du Jour de l'An . . . .

Les meilleures Indiennes Anglaises, couleurs solides.
Etoffes à Robes, 40 pouces de large, 25c, 30c, 45c.
Cachemires pour robes, moirés et Draps de Dames, pour 80c. la verge.
Un assortiment de couleurs des fameux gants de kid " Florence ".
Gants de kid pour soirées, blancs, noirs et Tan, différentes longueurs,
Gants de kid français, réduits à 35c, 75c et $1.00 la paire,
Mouchoirs en Dentelle Honiton dans tous les prix.
Mouchoirs en Soie et en Toile pour Dames et Messieurs, grand choix.
Tabliers pour servantes, Robes pour enfants, etc. etc.
☞ **Manteaux, Gilets, Robes de matin et Robes pour le thé** à grande réduction.
Rubans, Dentelles, Bas et une grande quantité de Marchandises de fantaisie en laine.
Douillettes et Coussins en Duvet.
Robes de chambre pour Messieurs, Gants, Cravates, etc, etc.

GLOVER, FRY & CIE

1 décembre 1896 -

Après Une Jolie Fille...

Le choix d'un jeune homme est une jolie paire de chaussures. Et une jolie fille aime aussi une jolie paire de chaussures, et j'ai exactement ce que tous les deux ont besoin. Chaussures les plus belles, les plus nouvelles, les plus fortes. les patrons les plus fashionables, réduits au plus bas prix. Vous pouvez vous chausser à bon marché et être confortable tout en étant élégant . . . .

Ce Serait Une Bonne Idée

De venir me voir pour ce que vous avez besoin en fait de Claques, Perdessus et Chaussures avec semelles en caoutchouc. J'ai tout ce que vous pouvez désirer en fait de Claques, Pardessus, tous les genres et toutes les formes, au plus bas prix du marché. Comparez mes prix avec ceux d'ailleurs pour la même qualité . . . .

J. H. BEGIN

TELEPHONE 2166. 121, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

MEFIEZ-VOUS DES CHANGEMENTS DE SAISONS......

Voici l'Hiver...

UNE DES SAISONS LES PLUS REDOUTABLES DE L'ANNEE...

C'est le moment où il faut chasser les germes de la maladie en prenant un bon Tonique pour purifier, vivifier et enrichir le sang, car la vie, la chaleur naturelle, la force, la santé, viennent du sang. . . . .

LE VIN

ST-MICHEL

Est le remède du jour

Plus de 25,000 Certificats attestent les guerisons produites par ce stimulant

En prenant le Vin St-Michel, vous n'avez rien à changer à vos habitudes journalières, aucun régime à suivre, la guérison s'opère en dégustant, trois fois par jour, un verre de vin riche, généreux et agréable au gout. C'est l'idéal des traitements, car l'effet bienfaisant de ce cordial se fait sentir dès les premières doses. L'appétit devient meilleur, la digestion se fait facilement, le sommeil est paisible, les pales couleurs disparaissent pour faire place au teint rosé, l'esprit se réveille, les muscles se développent, le système nerveux devient fort, le sang circule coloré et chaud dans les veines et la vie s'écoule douce et heureuse sans souci des maladies.

Attestations en faveur du Vin St-Michel

Messieurs—Je puis vous affirmer que j'ai été on ne peut plus content des résultats que le vin St-Michel m'a donnés. J'en ai pris souvent lorsque j'étais faible, fatigué et que j'avais besoin d'un tonique pour me fortifier et m'enrichir le sang, et chaque fois, ce stimulant agissait avec une rapidité surprenante. Je ne connais rien qui soit supérieur au vin St-Michel pour fortifier, stimuler et purifier le sang.

Votre tout dévoué,
ARMAND LANCTOT,
Banque St-Hyacinthe,
St-Hyacinthe, P. Q.

Messieurs.—Grâce à l'emploi de votre vin St-Michel, ma femme et ma fille atteintes depuis longtemps d'anémie, ce qui les rendait d'une faiblesse extrême, sont maintenant parfaitement guéries. Cet excellent tonique leur donnait appétit tout en aidant la digestion à se faire. Leur pâleur est disparu comme par enchantement et les forces sont revenues avec une rapidité extraordinaire. Les résultats ont été tellement bons que je considère le vin St-Michel comme un remède incomparable pour les personnes faibles. Votre tout dévoué.

GEO. LANGEVIN,
265 rue Cascades,
St-Hyacinthe, P.Q.

Messieurs.— En fait de préparation stimulante et reconstituante, je considère qu'il n'y a rien pour égaler le vin St-Michel. J'ai eu souvent l'occasion de l'employer moi-même lorsque je me sentais fatigué, faible ou sans appetit, et toujours les effets bienfaisants de ce tonique se sont faits sentir dès le premier verre.

Il se prend facilement grâce à son goût agréable et son prix est certainement insignifiant à comparer aux services qu'il peut rendre à ceux qui souffrent de faiblesse ou de pauvreté de sang. Votre dévoué,

GEDEON BEAUPRE.
Hôtel du Canada,
St-Hyacinthe, P. Q.

Extrait d'une lettre en date du 13 novembre 1896.

Votre vin St-Michel est un bon vin qui fortifie beaucoup, etc., etc. Votre tout dévoué.

Jos. MARTIN,
St-David. P. Q.

Messieurs Boivin, Wilson et Cie, Montréal. Messieurs,— A la suite d'une maladie grave et longue qui a failli me coûter la vie, j'étais resté d'une faiblesse extrême ; je n'avais pas d'appétit et ne povais à peine marcher. Maintenant je vaque à mes occupations comme avant ma maladie, je mange comme quatre et je parcours tous les soirs plusieurs milles en bicycle sans en éprouver la moindre fatigue. Quelle est la cause, messieurs, de ce changement merveilleux et si soudain ? Vous l'avez deviné, c'est votre Vin St-Michel. Signé :

CHS MONCEL,
182 Sherbrooke, Montréal.

Messieurs,— Ayant fait usage de votre vin St-Michel dans ma famille j'ai pu constater que c'était un excellent tonique, stimulant et reconstituant.

Votre tout dévoué
J. BTE VANIER,
Epicier, 1029a rue St-Jacques
Montréal.

Messieurs. — Tonique efficace, stimulant énergique, reconstituant infaillible, telles sont les qualités. que je connais au vin St-Michel, J'en ai pris longtemps moi-même et toujours les effets onr été satisfaisants, c'est le véritable remède de famille, aussi j'en ai continuellement à la maison.

Votre etc.,
PAUL LAGARDE,
2125 rue Notre-Dame, Montréal.

Messieurs. — Prescrivant depuis au-delà d'un an dans ma pratique journalière le vin St Michel, je ne puis m'empêcher de lui donner tout le mérite qu'il a comme tonique apéritif, et nutritif. Je le trouve surtout très efficace dans la convalescence des fièvres typhoïdes. Il agit également très bien chez les enfants débiles ou nourris avec du lait impur. J'ai prescrit régulièrement deux ou trois bouteilles par semaine depuis que je pratique à Montréal. J'espère, messieur, continuer à faire valoir ses effets incontestables.

Votre obligé,
S. J. F. LETOURNEAU, M. D.
843 rue Cadieux,
Montréal.

CHEMIN DE FER

Quebec Central

Horaire d'Automne et d'Hiver

A commencer le 5 Octobre 1896.

ALLANT AU SUD

Partira de Québec (Traverse) à 1.30 p. m. / Partira de Lévis, Q. C. R., à 2.00 p. m. — EXPRESS pour S. François, Sherbrooke, Boston, New-York et tous les endroits au Sud.

Partira de Québec par la Traverse à 6 30 p. m. / Partira de Lévis Q. C. R. à 7.00 p. m. — Accommodation pour Sherbrooke, Boston, New-York et tous les endroits sur le B. & M. R. R.

Partira de Québec par la Traverse à 7.30 a. m. / Partira de Lévis Q. C. R. à 8.00 a. m. — MIXTE pour Beauce Jct., et St-François

ALLANT AU NORD

Arr. **Levis**, Q. C. R., **1.55 p. m** / Arr. Québec (Traverse), 2.00 p. m. — EXPRESS de New-York Boston, Sherbrooke, St-François et Mégantic.

Arr. **Lévis**, Q. C. R., **8.00 a. m.** / Arr. Québec (Traverse), 8.15 a. m. — Accommodation de New-York, Boston, Portland et Sherbrooke.

Arr. **Levis**, Q. C. R., **6.45 p. m.** / Arr. Québec (Traverse), 7.00 p. m. — MIXTE de St-François et Beauce Jnct.

Tous les trains circulent tous les jours, les dimanches exceptés.

Raccordement à Harlaka Jc. du train Express avec l'Express local de l'Intercolonial de Dalhousie.

L'express laissant Québec le samedi se rendra seulement qu'à Springfield le dimanche matin.

Chars Pullman attachés à l'Express sans changement de Quebec à Springfield, se raccordant à Sherbrooke avec les Pullman directement pour Boston. **Chars** dortoirs directement sur l'Express de Québec à Boston.

Pour autres informations s'adresser aux agents de la compagnie et à M. R. M. Stocking, 32, rue St-Louis, Québec.

FRANK GRUNDY, Gérant-général. — J. H. WALSH, Agent gén. des pass.

8 octobre 1896

Chemin de Fer Intercolonial

LE et APRES LUNDI, LE 13 OCTOBRE 1896, les trains circuleront tous les jours (Dimanche excepté), comme suit :

LES TRAINS QUITTERONT LEVIS

Accommodation pour Rivière-du-Loup & Campbellton 7.50

Express direct pour St-Jean, Halifax et Sydney 14.30

Accommodation pour Rivière-du-Loup... 17.00

LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS

Accommodation de la Rivière-du-Loup.. 5.40

Accommodation de Campbellton et de la Rivière-du-Loup 11.00

Express de la Rivière-du-Loup 12.20

Express direct de St-Jean, Halifax et Sydney (Dimanche excepté).......... 12.20

Les chars de l'Intercolonial sont chauffés à la vapeur de la locomotive et entre Halifax, Montreal, via Lévis, sont éclairés par l'électricité.

Tous les trains circulent d'après le temps du "Eastern Standard."

Les billets et toutes informations sur la voie, taux de fret et passagers seront donnés sur demande en s'adressant à

D. R. McDONALD,
Agent de la Cité de Québec,
49, rue Dalhousie, Québec

D. POTTINGER, Gérant général,
Bureau du chemin de fer,
Moncton, N.-B., 3 octobre, 1896.

PACIFIQUE CANADIEN

2-Trains Reguliers-2

LAISSE QUEBEC

• 1.10 P. M. —— ** 10.30 P. M.

ARRIVE A MONTREAL

8.00 P. M. —— 6.30 A. M.

Faisant Raccordements

avec tous les trains de l'Ouest et tous les points Sud et de l'Est.

Un agent de la Douane Américaine se tient au départ de chaque train pour l'inspection du bagage, sauvant du temps et des ennuis aux frontière. Le Pacifique Canadien est la SEULE LIGNE (à l'Est de Montréal) qui offre cet avantage.

Pour billets, chars palais et dortoirs ou informations, s'adresser à

GEORGE DUNCAN,
Agent des passagers.

Télép. 94.

BUREAU DES BILLETS :

Vis-à-vis le Bureau de Poste et à la Gare du Palais.

27 oct. 1896.

LIGNE ALLAN

VAPEURS DE LA MALLE ROYALE

1896—Saison d'Hiver—1897

Service de la Malle entre Liverpool Halifax et Portland

De Liverpool	Vapeurs	De Portland.	De Halifax.
....	STATE OF NEBRASKA	....	28 Nov.
12 Nov.	MONGOLIAN....	3 Déc.	5 Déc.
26 "	NUMIDIAN....	17 "	19 "
10 Déc.	LAURENTIAN..	31 "	2 Janv.
24 "	MONGOLIAN..	14 Janv.	16 "
7 Janv.	NUMIDIAN...	28 "	30 "
21 "	LAURENTIAN.	1 Fév.	13 Fév.

Les salons et chambres de repos sont dans la partie centrale du navire. L'électricité est employé pour l'éclairage, et les lampes sont à la disposition des passagers à toute heure de la nuit. Les salles de musique et chambre à fumer sont sur le pont de promenade. Les salons et autres chambres sont chauffées à la vapeur.

PRIX DU PASSAGE DEPUIS QUEBEC

Cabines.......................$60.00 à $67.50

Intermediaire.......................$34.50

Entrepont.......................$30.00

☞ Billets de retour à prix réduits.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLAN, RAE & CIE. *Agents*

21 novembre.

Société des Arts

DU CANADA

1666, rue Notre-Dame

MONTREAL

Tirage:

CHAQUE MERCREDI

Lots valant de $2 à $2,000

10cts LE BILLET

ANT. LANGLOIS,

26, côte Lamontagne, Québec.

Wanted—An Idea Who can think of some simple thing to patent? Protect your ideas; they may bring you wealth. Write JOHN WEDDERBURN & CO., Patent Attorneys, Washington, D. C., for their $1,800 prize offer and list of two hundred inventions wanted.

LETTRE

DE

L'HON. T. C. CASGRAIN

AUX ELECTEURS

Du comté de Montmorency

SUR LA

QUESTION DES ECOLES

Nous publions aujourd'hui une lettre de l'hon T. C. Casgrain, M. P., à ses électeurs.

C'est un éloquent plaidoyer en faveur de la minorité catholique du Manitoba et nous le recommandons tout spécialement à l'attention de nos lecteurs.

Messieurs,

Depuis que le gouvernement Laurier a fait connaître par la voix des journaux les termes du prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba, j'ai pris la résolution d'aller discuter devant vous la position nouvelle faite à nos coréligionnaires par l'administration libérale ; malheureusement jusqu'à ce jour, les nombreuses occupations qui m'ont été imposées en ces derniers temps m'en ont empêché. Ce n'est que partie remise. Mais de peur que mon silence ne puisse être interprété par des adversaires peu scrupuleux, d'une manière défavorable à la cause des écoles séparées, je me décide à vous adresser cette lettre, afin qu'il n'y ait aucune incertitude au sujet de la ligne de conduite que j'entends suivre.

Cette lettre sera aussi, j'ose l'espérer, un encouragement pour Sa Grandeur l'archevêque de St-Boniface et les patriotes qui le suivent, dans leur noble lutte en faveur de la liberté d'enseignement garantie par la constitution de ce pays.

IMPORTANCE DE LA QUESTION PENDANT LES ELECTIONS.

Vous vous rappelez quelle importance cette question des écoles avait pendant les élections dernières ; elle a été traitée sur tous les hustings et dans tous les discours.

Quelle était la position respective des parties sur ce grave sujet ?

Repassons brièvement ce qui se disait de part et d'autre.

D'abord, les deux partis s'étaient accordés jusqu'à ce moment sur un point important : c'était que les catholiques du Manitoba avaient, en vertu de la constitution, un droit absolu à leurs écoles séparées. De cette affirmation je ne veux d'autres preuves que les écrits de l'hon. M. Tarte le chef de la fraction canadienne française dans le cabinet Laurier, le bras droit du premier-ministre et son plenipotentaire auprès de M. Greenway. Voici, entre autres choses, ce que le ministre des travaux publics écrivait et signait :

"Il n'y a pas de tribunal sous le soleil qui ait juridiction pour dépouiller un peuple de sa liberté religieuse, de ses droits à l'existence, de sa nationalité. Il n'y aura pas de "paix" tant que l'on ne nous aura pas réintégrés dans la jouissance des garanties stipulées dans la constitution. Notre modération consistera à *refuser tout compromis.* Nous avons titre à des écoles sous notre contrôle, nous les aurons.........Ce n'est pas aux catholiques et aux Canadiens-français qu'il faut prêcher la modération. Quand ont-ils empiété sur les privilèges de leurs concitoyens anglais ? Parcequ'ils sont la minorité, on leur demande de se soumettre à la tyrannie religieuse déchainée par des aventuriers importés ici aux frais des vieilles provinces. *Il ne nous est pas possible de renoncer à la plénitude de nos revendications.*"

Et encore : "Je ne voudrais rien faire, écrit-il dans son journal, rien conseiller qui soit de nature à accroître les difficultés d'une situation que les faiblesses du cabinet ont rendu épineuses. *Mais il ne nous est plus permis de faire une seule concession.* La cause est devant le gouverneur-général en conseil. *Nous demandons jugement.*"

D'ailleurs la constitution avait été interprétée par le Conseil Privé de Sa Majesté comme suit :

"Mettons en regard la situation des catholiques romains avant et depuis les actes dont ils appellent. Avant que ces actes soient devenus lois, il existait dans la province des écoles confessionnelles dont le contrôle et la gestion étaient entre les mains des catholiques qui pouvaient choisir les livres d'enseignement et déterminer le caractère de l'éducation religieuse à donner. Ces écoles recevaient leur quote-part des sommes affectée aux fins scolaires sur le produit des taxes générales de la province, et les deniers réalisés pour les besoins scolaires, par cotisations locales perçues des catholiques, étaient appliquées exclusivement à l'instruction des écoles catholiques. Or, quelle est la situation faite à la minorité catholique romaine par les actes de 1890 ? L'aide que donnait l'état aux écoles confessionnelles de cette minorité, conduites suivant ses vues, a cessé. Elles en sont réduites à ne se soutenir que par les contributions de la population catholique romaine, alors que les taxes que l'état emploie à subventionner les écoles aux besoins desquelles pourvoit le statut, portent également sur les catholiques et les protestants. En outre, non seulement les habitants catholiques restent sujets à la cotisation locale pour les fins scolaires, mais aucune partie des recettes de cette cotisation ne doit plus être affectée au maintien des écoles catholiques : ces recettes serviront désormais à soutenir des écoles qu'ils regardent comme n'étant pas plus propres à l'éducation de leurs enfants que si ces écoles était franchement protestantes dans leur caractère.

"En face d'une pareille situation, il est, ce semble, impossible de dire que les droits et privilèges de la minorité catholique romaine, en ce qui concerne l'instruction publique donnée avant 1890, n'ont pas reçu d'atteinte."

POSITION DES CONSERVATEURS

Après que le Conseil Privé se fut ainsi prononcé, donnant à la constitution une interprétation claire, le *jugement* que réclamait M. Tarte fut rendu par l'administration conservatrice. Ce jugement était contenu dans *l'ordre remédiateur* passé le 19 mars 1895 et signifié au gouvernement du Manitoba. Il y était enjoint aux autorités de cette Province de restituer à la minorité catholique les droits suivants qui leur avaient été enlevés :

"(*a*). Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue par les statuts que les deux Actes susmentionnés de 1890 ont abrogés.

"(*b*). Le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les fins de l'instruction publique.

"(*c*). Le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines, d'être exemptés de tous paiements ou contribution destinés à maintenir d'autres écoles."

La législature du Manitoba ayant péremptoirement refusé de se rendre aux injonctions du pouvoir central, il ne restait plus qu'à appliquer la loi. C'est alors que le gouvernement conservateur présenta le Bill rémédiateur à la chambre des Communes.

Par la force des choses, en vertu de la constitution du Canada, interprêtée par le plus haut tribunal de l'Empire, le parlement fédéral était substitué à la législature provinciale et était tenu en honneur et en justice d'imposer au Manitoba une législation rendant aux catholiques leurs droits.

Je n'ai jamais prétendu que le Bill rémédiateur fut parfait, mais il reconnaissait à nos coréligionnaires les droits suivants :

1 Les écoles separées, (sec. 1.)

2. Un bureau d'éducation catholique, (sec. 1.)

3. Des instituteurs catholiques, (sec. 4-c.)

4. Le choix des livres d'écoles, (sec. 4-c.)

5. Un surintendant catholique, (sec. 7.)

6. Arrondissements d'écoles approuvés par le bureau d'éducation catholique, (sec. 10.)

7. Commissaires d'écoles élus par les catholiques, (sec. 18.)

8. Droit de percevoir des catholiques les taxes pour le soutien des écoles séparées, (sec. 23.)

9. Exemption de taxes pour le soutien d'écoles publiques, (sec. 28-2.)

10. Des inspecteurs catholiques, (sec. 69 et 70.)

11. Le droit à une part proportionnelle des octrois législatifs en faveur de l'éducation, (sec. 74.)

Le Bill rémédiateur donnait donc aux catholiques les écoles séparées et pourvoyait à l'organisation et au maintien de ces écoles ; il n'était peut-être pas complet dans tous ses détails, mais, en vertu des règles de la procédure parlementaire, il avait été soumis au comité général de la chambre précisément pour le perfectionner et le rendre complet.

Le chef libéral, M Laurier, aidé de ses partisans, à l'exception de sept, et de quelques conservateurs fanatiques empêchèrent le bill de devenir loi.

POSITION DES LIBÉRAUX

Telle était donc la situation quand se présentèrent les élections du mois de juin dernier.

Quelle fut la position prise par les libéraux, sur cette question, dans toute la province ?

J'appuie sur ce point parce qu'on a dit récemment en certains quartiers que la province de Québec s'est distinctement prononcée contre le rétablissement des écoles séparées. Cette affirmation est dénuée de tout fondement.

Vous êtes témoins, messieurs, que dans le comté, la raison donnée toujours et partout pour laquelle le parti libéral devait recevoir l'appui des électeurs était celle-ci : Le bill rémédiateur ne va pas assez loin ; il n'accorde rien aux catholiques ; s'il était passé dans sa forme actuelle, la cause de la minorité serait à jamais compromise parce que le parlement agissant comme tribunal d'appel, épuiserait sa juridiction. Il fallait porter au pouvoir M. Laurier, canadien français et catholique qui rendrait justice pleine et entière à nos coreligionnaires, tandis que Sir Charles Tupper, anglais et protestant, se moquerait d'eux.

D'ailleurs en chambre M. Laurier avait dit qu'une des raisons pour lesquelles il votait contre la seconde lecture du Bill, c'est qu'il était "une demi-mesure, un acte de compromis et rien autre chose" qui ne pouvait satisfaire la minorité. (Hansard, séance du 3 mars 1896). Et l'hon. M. Geoffrion : "Le bill est rédigé non accidentellement, mais intentionnellement de manière à ne donner aucun remède.........Je m'oppose à ce bill précisement parceque si nous l'adoptions aujourd'hui, il mettrait une fin certaine à toute chance de rétablir les écoles séparées au Manitoba." (Hansard, séance du 4 mars 96).

Mon adversaire terminait son manifeste par cette promesse : "Si je suis élu comme j'en ai la certitude, je m'engage solennellement à voter pour une loi réparatrice efficace, qui devra restituer à la minorité catholique les droits et privilèges qui lui ont été reconnus par le Conseil privé, le plus haut tribunal de l'Empire." Et de peur que cet engagement ne fut pas trouvé suffisant, il adressa à chaque curé une circulaire dans laquelle il promettait en outre de voter pour une législation qui aurait reçu l'approbation de l'Episcopat !

Cette promesse de mon adversaire fut répétée dans tous les comtés de la Province, à très peu d'exceptions près. Quelques candidats se tournant vers l'Eglise et se découvrant prenaient à témoin le temple du Dieu vivant de la sincérité de leurs déclarations.

A St Roch le 8 mai 1896, M. Laurier après avoir dit qu'il tenterait d'abord la conciliation, qu'il enverrait à Winnipeg Sir Oliver Mowat, le protecteur, le champion de la minorité catholique dans Ontario, s'écriait : "Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, *recours que j'exercerai complet et entier.*"

C'était la promesse formelle que si le gouvernement manitobain refusait de redresser les griefs des catholiques d'une manière *complète et entière*, le chef libéral, les y contraindrait par la loi.

EXÉCUTION DES PROMESSES LIBERALES

Messieurs, au milieu de l'entraînement général que causaient dans la province les appels en faveur d'un premier-ministre français et catholique, vous avez gardé votre sang froid et vous avez refusé de vous laisser entrainer par des promesses fallacieuses. Vous aviez appris à connaître le parti libéral. Vous avez droit aux félicitations de tous les amis du pays.

Les événements ont prouvé que vous aviez mille fois raison.

M. Laurier ne fit pas d'enquête.

Il ne nomma point de commission.

Il ne chargea pas Sir Oliver Mowat de ramener à la raison les persécuteurs du Manitoba.

Il députa à Winnipeg M. Tarte, qui avait déclaré d'une manière si absolue qu'il ne fallait plus faire "une seule concession."

M. Tarte *règla* la question.

LE PRETENDU REGLEMENT.

Le texte officiel du *règlement* effectué par M. Tarte avec le gouvernement Greenway contient onze articles.

Le huitième article décide catégoriquement qu'il n'y aura pas d'écoles séparées.

Les seules concessions faites, si on peut donner ce nom à ce document astucieux, sont les suivantes :

1o. Quand la majorité des commissaires d'écoles le prescrit, ou lorsque dans des arrondissements de campagnes, les parents de dix enfants fréquentant l'école et dans les arrondissements de ville, les parents de vingt-cinq enfants fréquentant l'école, le demandent, l'on donnera l'enseignement religieux pendant une demi-heure par jour, de 3.30 à 4 heures ; tous les jours si les enfants à l'école sont tous catholiques, tous les deux jours s'il y a des catholiques et des protestants.

2o. Dans les villes, s'il y a 40 enfants fréquentent l'école et dans les campagnes, s'il y en a 25, à la demande des parents, on emploira au moins un instituteur catholique, *dûment diplomé.*

3o Quand il y aura dans une école dix enfants parlant une autre langue maternelle que l'anglais, l'enseignement devra se faire dans cette autre langue et en anglais, d'après le système bilingue.

Comparez ces *concessions* à ce que prescrit la constitution ! à ce que prescrit le jugement du Conseil Privé ! à ce que prescrivait le bill rémédiateur que nos adversaires proclamaient pourtant inefficace et insuffisant !

Ce *règlement* ne veut rien dire, c'est une embûche, une trahison, une infâme moquerie.

Voilà pourquoi avant de le livrer au public, M. Laurier l'a soumis à M. McCarthy, notre pire ennemi, qui s'est déclaré satisfait, et aux électeurs ultra-protestants de Brandon qui ont protesté de leur admiration en élevant comme ministre de l'Intérieur M. Sifton qui s'était, jusqu'à ces jours derniers, montré l'ennemi irréconciable de la minorité catholique.

M. Laurier ne consulta pas les vrais intéressés, Mgr Langevin et les chefs catholique de Manitoba, parce qu'ils savaient bien que ceux-ci ne pouvaient approuver un tel *règlement.*

Ils ne le pouvaient d'abord parcequ'ils n'avaient pas le droit de renoncer à jamais aux écoles séparées qui leur étaient garanties par la constitution et par le jugement du conseil privé. Ils ne le pouvaient non plus, parce que ces écoles qu'on leur offre sont sous le contrôle absolu du département de l'éducation, c'est-à-dire du gouvernement Manitobain qui depuis six ans les persécute ; parce que ce gouvernement peut diviser le pays en arrondissements de manière à toujours ou presque toujours enlever aux catholiques la majorité, mettant ainsi à néant les prétendues concessions ; parce que l'on ne pourvoit pas à l'établissement ou au maintien d'une école normale catholique et que par conséquent la loi, exigeant des instituteurs légalement diplomés, il s'en suit que les catholiques ne pouvant, même dans le cas où le règlement leur permet d'employer un instituteur catholique, employer qu'un instituteur qui sera muni d'un diplôme de l'école normale ou autre institution protestante du Manitoba, excluant ainsi systématiquement de l'enseignement les religieux et les religieuses et la plupart des instituteurs catholiques laïcs comme cela se fait à l'heure actuelle au Nord-Ouest ; parce que ces écoles seront sous le contrôle de surintendants et d'inspecteurs protestants qui, comme au Nord-Ouest, prendront tous les moyens pour gêner l'enseignement catholique ; parce qu'enfin, la demi-heure d'enseignement religieux à la fin de la classe, quand les enfants sont fatigués et attendent avec impatience l'heure de sortir, ne pourra jamais contrebalancer l'enseignement protestant, donné tout le reste du jour, pendant lequel on leur démontrera en histoire, que l'ère de la liberté, du progrès, de la lumière date de la réforme, que l'Eglise catholique brûlait, massacrait et crucifiait les héritiques par le bras de Torquemada, faisait la St-Barthelemi pour assassiner de sang froid les protestants dans les rues de Paris et dans les sciences que les Papes ont toujours essayé d'étouffer l'essor du progrés intellectuel ; témoin, ce pauvre Galilée qui fut emprisonné parce qu'il avait osé enseigner que la terre tourne autour du soleil !

Messieurs, dans vingt ans, si l'état de choses établi par M. Laurier subsiste au Manitoba, il n'y aura certainement plus de canadiens-français ; il n'y aura guère de catholiques vraiment convaincus.

Et cependant, les catholiques du Manitoba sont obligés de payer des taxes onéreuses pour le maintien de ces écoles dont ils ne peuvent se servir et en même temps, ils sont forcés de se cotiser pour leurs propres écoles.

Une loi rémédiatrice adoptée par le parlement fédéral aurait été irrévocable par la législature manitobaine ; la législation proposée par M. Laurier ne durera que tant que durera le *bon vouloir* du Manitoba, c'est-à-dire que tant qu'il ne présentera pas un Martin ou un Sifton pour tout bouleverser.

QUESTION NATIONALE ET RELIGIEUSE

Cette question des écoles du Manitoba est une question à la fois religieuse et nationale. Nous avons contribué, comme les citoyens des autres provinces, à l'acquisition du Manitoba ; ses champs fertiles sont ouverts aux français comme aux anglais, aux catholiques comme aux protestants. Mais si malgré la constitution écrite, interprêtée d'autorité, on réussit à enlever à nos nationaux et à nos coreligionnaires leurs droits, ce pays se trouve fermé pour nous et nous sommes privés d'une partie de notre héritage.

QUESTION CONSTITUTIONNELLES AVANT TOUT

Mais la question est surtout une question constitutionnelle, qui intéresse au plus haut degré tous les vrais amis du pays, sans distinction de nationalité ou de religion.

Voici des droits bien définis, clairement exprimés par la loi, consacrés par la décision du plus haut tribunal de l'Empire. Une majorité du Parlement a décidé d'imposer sa volonté. Et parce qu'une petite province fait mine de se révolter, toute la Confédération recule ; le droit, la justice, les jugements les plus solennels, les pactes les plus formels sont foulés aux pieds.

Que vaut-elle donc cette constitution ? Elle n'est qu'un vain mot, elle n'est qu'un papier blanc que le moindre souffle de passions et de préjugés, peut emporter, que peut faire déchirer la moindre nécessité politique !

Messieurs, le fanatisme a commencé son œuvre au Nouveau-Brunswick, il a continué à l'Ile du Prince-Edouard ; hier il a triomphé au Nord-Ouest, aujourd'hui, il écrase la minorité au Manitoba ; demain il attaquera l'Ontario ; après-demain, Messieurs, ça sera le tour de Québec où il recevra l'aide de Messieurs Laurier, Tarte, de la *Patrie*, de *L'Electeur.*

Quant à moi, je me mets en garde dès maintenant et je me joins de tout cœur à ceux qui, en faisant la bataille pour la minorité catholique au Manitoba, combattent dans la presse, à la tribune et au parlement pour le maintien de la constitution du Canada telle qu'elle nous a été donnée, malgré les prédécesseurs de M. Laurier, par Sir John MacDonald et Sir Georges E. Cartier.

Votre dévoué serviteur,

TH. CHASE CASGRAIN
M. P.

A VENDRE

ACTIONS de la Société de Prêts et Placements de Québec.

$375,000

A PRETER sur garanties hypothécaires et autres, à la ville et à la campagne, par grosses et petites sommes à des taux très avantageux.

Conditions spéciales et très avantageuses pour les Fabriques, institutions religieuses, municipalités et corporations scolaires.

Débentures négociées

ALEX. GAUVREAU, notaire, 75, rue St-Pierr

5 sept—

QUICKCURE

Jeunes Gens et Demoiselles
Vieillards et Enfants. . . . .

Tous se réjouissent d'entendre parler du

'Quickcure'

Un remède agréable qui guérit
. . Instantanément le . .

Mal de Dents

Le DR. W. GEORGE BEERS, Montréal, recommande le "QUICKCURE."

"Le Dr Ievers a été assez chanceux de trouver une préparation qui n'a certainement pas d'égale dans la matière médicale de la dentisterie. J'ai cherché ses mérites et j'ai trouvé que c'était, sans exception, la préparation la plus utile et la plus commode que j'aie rencontrée jusqu'à présent. Nous savons aussi très bien que les pharmaciens vendent une quantité de préparations qui font plus de tort que de bien; il semble raisonnable qu'un dentiste doive fournir au public une préparation digne de confiance. C'est une chose utile et on devrait en avoir à la maison. Il est doux et agit promptement."

DR. W. GEORGE BEERS, Montréal.

Vendu en pots de verre blanc, avec couvercle en nickel. Trois grandeurs, 25c, 50c et $1.00. Chaque pot est accompagné d'un joli paquet de charpie et d'un petit livre dans lequel se trouvent au long les directions pour traiter toutes sortes de maux de dents. Avec les pots de 50c et $1.00 nous donnons un instrument de dentistes, comme la vignette. Un instrument des plus utiles pour soigner les dents.

Fabriqué par la . . .
QUICKCURE CO., Ltd., Quebec.

QUICKCURE

Grande Vente a Reduction

MONTRES EN OR POUR DAMES ET MESSINURS
JONCS EN OR PLAU, ROND ET GRAVE

Un beau choix de Bagues en or pour Dames, Pendant-d'Oreilles, à épinglettes, Bracelet, Chaînes en rold plate pour Dames et pour Messieurs, un bon choix d'Horloges, Argenteries etc, Lunettes et Pince-nez en or, Verre Periscopie, pour tous les vues recommandés par la Faculté de Médecine, comme étant les MEILLEURS pour la pureté, la limpidité et le fini du matériel et leur propriété de renforcir la vue.

ELIE BEDARD

HORLOGER, BIJOUTIER ET OPTICIEN

357, RUE SAINT-PAUL

5 décembre—

M. E. JACOT, BIJOUTIER

RUE SAINT-JOSEPH

Désire imformer le public qu'il est à préparer une **GRANDE VENTE A L'ENCAN**

DE Montres de toutes sortes, Diamants,
Bijouterie, Horloges, Argenterie,
Maréhandises de Fantaisie, Etc.

2 décembre—3s

DYSPEPSIES REBELLES,
GASTRO-ENTÉRITES CHRONIQUES
GASTRALGIES,
NÉVROSES de L'ESTOMAC
DILATATION STOMACALE
CANCER de L'ESTOMAC.

TRIDIGESTINE
granulée DALLOZ

Médicament par excellence pour ces indications, à la dose de 2 cuillers à café avant ou après chaque repas.

PARIS : J. DALLOZ, 13, boulevard de la Chapelle.
A Quebec : Dr Ed. MORIN et Cie.

AUX MÉNAGÈRES

PLUS DE MINE DE PLOMB !

pour l'entretien des

Fourneaux de Cuisine, Poêles Mobiles
Tabliers de Cheminées, Ustensiles en Tôle
Fer ou Fonte

SUPPRESSION COMPLÈTE PAR L'EMPLOI DE LA

PATE FLAMANDE

la SEULE COMPOSITION brevetée en France et à l'Étranger

DIXIÈME ANNÉE DE

Succès prodigieux en Europe !

Vente annuelle : DIX MILLIONS de Boîtes

AGENTS DEMANDÉS

POUR CHAQUE VILLE DU CANADA OU UN SEUL POUR L'AGENCE GÉNÉRALE

Références de premier ordre exigées.

S'adresser à l'Inventeur, Mrs DUMOULIN & Cie
44, rue du Bac, à ASNIÈRES (Seine) France.

Immense Reduction!

La navigation étant fermée et comme il nous reste trop de marchandises nous avons décidé de faire une réduction générale sur tout le stock ....

Nous attirons Specialement l'attention des Dames

sur nos **magnifiques Gilets** d'hiver, valant **$10.00 et $12.00 pour $7.00** et de **$7.50 pour $4.50**. Grand choix d'étoffes à manteaux et étoffes à robes. Aussi, un lot de soie pour matinées valant **35 cts réduits à 20 cts.**

Le Departement des Messieurs est au complet

et nous ferons la même réduction sur tout, spécialement sur les **Pardessus** pour hommes et enfants.
Robes de carriole, Couvertes pour chevaux, Capots de pelleterie, Casques, Manchons, Minous, etc, etc.
Tapis, Rideaux, Portières, Pôles, **Toiles peintes pour chassis,** Valises et Sacs de voyage.

—TOUJOURS CHEZ—

Ed. Belanger & Cie.

29, Rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec

CLAPPERTON'S
SIX CORD
MACHINE COTTON
40

La Perfection
DE LA FILATURE
telle qu'elle existe aujourd'hui, est présentée aux consommateurs dans le
FIL CLAPPERTON
Aucun autre fil n'est si fort, si uni, si fiable.
Demandez-en à votre fournisseur.
4 juil—

"D. & L." MENTHOL PLASTER
Je souffrais de terribles douleurs dans le dos depuis plusieurs années. J'avais essayé des ceintures électriques, divers emplâtres, etc., sans y rien gagner. Je me procurai un emplâtre D. & L. au Menthol. Je fus soulagé de suite. Je ne voudrais pas pour $100 me passer de cet emplâtre.
CHS. GILCHRIST, Port Hope.
Il guérit : Sciatique, Lumbago, Névralgies, Maux de Reins, Points de Coté, et Douleurs Musculaires quelconques.
Prix | Davis & Lawrence Co. Ltd.
25c. | Seuls Propriétaires, Montréal.

Teinturerie et Buanderie
A VAPEUR
PFEIFFER
Chemises, Collets et Poignets
Splendidement Lavés et Repassés
LES GILETS de Dames lavés et remis comme neuf. Nous avons les meilleures machines améliorées, dentelles de rideaux teintes dans toutes les nuances désirées avec le plus grand soin.
Robes et vêtements teintes et bien repassées.
Plumes teintes et frisées dans toutes les couleurs.
Couvertes nettoyées et finies paraissant comme des neuves.
Les Tapis nettoyés par notre procédé dureront plus longtemps que ceux nettoyés à la main et nous garantissons satisfaction ; nos machines fonctionnent tous les jours et toute l'année.
Les ordres pour le lavage, le nettoyage des tapis etc, peuvent être exécutés dans les dix heures.
Nous faisons une spécialité d'ouvrage de première classe dans toutes les lignes et dessins.
Des hommes d'expériences dans les différents départements.
Encouragez l'Industrie Locale
Les ordres par Express promptement servis
TELEPHONE 524.
A. S. PFEIFFER & Co.
4 et 6, RUE McMAHON
En face de l'Eglise St-Patrice
13 nov—3m

En vente dans toutes les bonnes pharmacies.
Le VIN à l'EXTRAIT de FOIE de MORUE
PRÉPARÉ PAR
Mr. CHEVRIER
Pharmacien de 1re Classe, à Paris
possède à la fois les principes actifs de l'HUILE de FOIE de MORUE et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. Son effet, comme celui de l'HUILE de FOIE de MORUE, est souverain
CONTRE :
la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANEMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE et toutes les MALADIES DE POITRINE.
EXIGER LA SIGNATURE : CHEVRIER

VIANDE HACHÉE ANGLAISE DE LAING
Maintenant que la saison des vacances arrive, nous conseillerions aux marchands de donner leurs commandes au plus tôt afin d'être sûr de ne pas avoir de délai. Nous avons la plus belle viande hachée mise en paquets de toutes grandeurs.
The LAING Packing & Provision Co. Ltd.
MONTREAL.
T. N. CHASSÉ - - - - Agent
50, RUE ST-PAUL, QUEBEC
3 décembre—

Carriole ! Carriole !
Avez-vous besoin d'une voiture d'hiver quelconque, j'en ai de différents genres, de différents prix à la portée de toutes les bourses.
VENEZ VOIR ET CONSTATER
P. T. LEGARÉ
273, rue St-Paul, Québec
2 déc—1m3fs

Pain-Killer
(PERRY DAVIS')
Remède sûr et sans danger qui guérit tous les désordres et les dérangements des intestins.
On peut dire en toute vérité qu'on ne saurait trop louer le
Pain-Killer
pour ces sortes de maladies. Il opère une guérison facile, rapide et sûre dans les cas de
CRAMPES, COLIQUES, DIARRHÉE, TOUX, RHUME, CROUP, RHUMATISME, NÉVRALGIE, MAL DE DENTS.
Deux grandeurs, 25cts. et 50cts.

DISCOURS

DE

L'hon. L. P. Pelletier

Lors du debat sur l'adresse

Nous commençons aujourd'hui la publication du remarquable discours prononcé par l'hon. Procureur Général lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Nous en recommandons vivement la lecture.

M. l'Orateur.

Le député de l'Islet vient de prononcer une de ces harangues de husting dont il est coutumier et qui pour être un peu plus polie que d'habitude, n'en reflète pas moins le caractère spécial de son auteur.

Avant d'entrer dans la discussion des sujets importants que mentionne le discours du trône, je désire répondre en quelques mots à trois ou quatre de ses accusations.

Le député de l'Islet n'a pas assez d'éclats de voix pour nous reprocher tous les crimes possibles et impossibles. Il n'y a que lui qui soit honnête, lui seul est bon administrateur, lui seul est l'homme du devoir. Coryphée d'un régime dont le souvenir est encore vivace par les désastres qu'il a accumulés, le député de l'Islet est devenu un parangon de vertu lorsqu'il s'agit de ses adversaires ; mais comme il n'a pas de reproches sérieux ni fondés à nous faire, il poursuit dans cette Chambre, sans respect pour elle et sans respect pour lui-même, le système d'accusations fausses dont il s'est fait un boniment et qu'il s'en va débiter par toute la province comme un marchand de pacotilles.

Examinons quelques uns des scrupules de ce brave homme.

LOI DES COLONS

Il nous reproche de ne pas avoir aidé le colon et d'avoir été son ennemi. Incapable d'étayer cette accusation et incapable de fournir l'ombre d'une preuve, il a cependant des larmes dans la voix pour parler sur les colons maltraités par nous. Je vais lui répondre avec le statut en mains.

Le gouvernement Mercier avait passé une loi en vertu de laquelle le colon qui allait s'établir sur une terre non défrichée, était privé pendant trente mois de tout ce qui peut l'aider à récompenser le courage qu'il a eu de pénétrer dans la forêt. Pendant trente mois, le marchand de bois pouvait venir sur ce lot, et couper le bois, et y enlever par conséquent beaucoup de sa richesse. Or, on sait que les pauvres enfants de la Province, qui, au lieu de s'en aller aux Etats Unis, partent avec leur hache pour aller s'établir sur un lot non défriché ont besoin de l'aide du gouvernement et surtout ils ont droit de profiter dans la mesure du possible, du bois qui s'y trouve à condition qu'ils soient des colons de bonne foi et qu'ils ne prennent pas des lots simplement pour s'emparer du bois. Quel avantage y avait-il, en vertu de la loi du régime Mercier, à aller prendre une terre dans la forêt, lorsque le colon était obligé d'attendre pendant trente mois le bon plaisir du marchand de bois ?

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, l'hon. Commissaire des Terres de la Couronne, qui est maintenant Premier Ministre, a fait passer une loi abolissant cette réserve de trente mois et donnant au colon l'avantage, lorsque les conditions d'établissement seraient accomplies, d'appliquer la coupe du bois en paiement de son lot. La loi en question a été passée en 1892. Je l'ai maintenant devant moi, et le député de l'Islet n'a qu'à ouvrir les statuts 55 et 56 Vict. ch. 18 pour constater si oui ou non je dis la vérité.

Voilà, M. l'Orateur, la manière dont nous avons persécuté le colon. Nous lui avons donné sur son lot, les droits que le gouvernement favori du député de l'Islet lui avait enlevés. Nous lui donnons, quand ses devoirs sont faits, la coupe du bois pour que son lot se paie sans qu'il débourse d'argent et nous ne le laissons plus sous la férule du marchand de bois. Le député de l'Islet est-il capable de saisir la différence ?

LES OCTROIS D'ÉDUCATION.

Le député de l'Islet nous a reproché d'avoir réduit les octrois d'éducation. J'offre à cette assertion la dénégation la plus formelle. Nous croyons que l'éducation mérite surtout et avant tout d'être encouragée, et malgré la pénurie de nos finances en 1892, nous avons préféré faire des retranchements ailleurs et ne pas diminuer les octrois pour l'éducation qui sont déjà trop peu élevés.

Si le député de l'Islet avait dit en quoi ces octrois d'éducation ont, suivant lui, été diminués, la chambre aurait constaté qu'il voulait parler non pas des octrois pour l'éducation primaire ou l'éducation supérieure, mais seulement des écoles du soir.

L'ancien gouvernement votait $50,000. pour les écoles du soir. Presque tout ce montant était gaspillé et servait à payer des salaires bien souvent mal gagnés. Au lieu de voter $50,000. pour des surintendants, pour des parasites et des fainéants, nous avons voté $10.000. et avec ce faible montant nous avons des écoles du soir où l'assistance est plus nombreuse que sous l'ancien gouvernement et où les résultats obtenus sont beaucoup plus satisfaisants. Nous avons continué ce que le gouvernement Mercier avait fait de bien, mais au lieu de dépenser quatre à cinq fois le montant nécessaire, nous avons fait voter et dépenser seulement la somme requise.

Voilà ce que ne peut comprendre le député de l'Islet qui voudrait revenir au carnaval de l'ancien régime.

LES AUGMENTATIONS

Il paraît que le Procureur Général a commis un grand crime en augmentant les salaires de quelques uns des employés au Palais de Justice. M. l'Orateur, j'ai donné une légère augmentation à quelques employés qui travaillaient du matin jusqu'au soir et qui nous donnaient satisfaction complète. Les employés que j'ai ainsi augmentés étaient, les uns libéraux, les autres conservateurs. Je n'ai pas fait de distinction quant à leur politique, et j'ai récompensé leur mérite seulement. Si le député de l'Islet qui dit-on, est avocat, pratiquait un peu plus devant nos tribunaux, il ne serait pas venu me reprocher ces augmentations : cependant, je ne me jugerai pas moi-même. Il y a ici, dans les rangs de l'opposition, des libéraux qui pratiquent comme avocats J'y vois le bâtonnier du barreau de ce district, l'hon. député de Bonaventure. Que ce dernier se lève et qu'il me dise que le reproche du député de l'Islet, son ami politique, est bien fondé, et alors j'admettrai que j'ai tort. Maintenant le député de Bonaventure qui m'entend, ne dit rien, ne relève pas mon défi, ce qui en conséquence est une condamnation tacite de ce qu'a dit son ami politique de l'Islet. En effet, il sait trop bien que j'ai raison pour dire un seul mot contre moi à ce sujet. Son silence est éloquent et c'est un rude soufflet pour le député de l'Islet. Ce n'est pas le premier ni le dernier.

M. ANGERS EN ANGLETERRE

Il y a encore un autre crime à notre compte ; nous avons envoyé l'hon. M. Angers devant le Conseil Privé pour plaider notre cause et défendre nos intérêts dans l'affaire du traité Robinson.

La province d'Ontario a chargé trois avocats et des plus éminents pour la représenter devant le Conseil Privé ; nous n'en avons envoyé que deux et voici dans quelles circonstances nous avons envoyé M. Angers.

Sur cette question du traité Robinson, les intérêts du gouvernement fédéral sont identiques aux nôtres et pendant que le gouvernement conservateur était au pouvoir à Ottawa, il avait chargé M. Christopher Robinson, une des lumières du barreau d'Ontario, de plaider notre cause en même temps que celle d'Ottawa. Mais quand Sir Olivier Mowat est arrivé au pouvoir, il a remercié de ses services M. Robinsons qui était celui qui connaissait le mieux cette cause, et qui pouvait le mieux la plaider, et il a laissé la Province de Québec dans une position absolument difficile. Nous n'avons appris cela qu'au dernier moment et nous avons cru qu'il était injuste de la part de Sir Oliver Mowat d'abandonner l'attitude que le gouvernement prédédent avait prise et de laisser la Province de Québec dans cet embarras.

Nous comprenons que Sir Oliver Mowat, qui a été vingt cinq ans Premier Ministre d'Ontario, aime mieux sa Province que la nôtre, mais lorsqu'il a été appelé au poste de ministre de la Justice, il devenait le représentant de la Province de Québec comme de celle d'Ontario, et il n'aurait pas dû chasser du dossier l'avocat qui, sous l'ancien gouvernement avait commencé à défendre notre cause et qui l'avait si bien plaidée. Dans les circonstances, l'honorable trésorier de la Province et moi, nous sommes allés trouver M. Laurier pour lui demander de faire revenir Sir Oliver Mowat sur sa décision et de laisser aller M. Robinson en Angleterre. Nous avons été bien reçus, mais notre demande a été refusée, et nous avons été en conséquence obligés de continuer nos négociations avec M. Angers en lui donnant instruction de faire pour le mieux en l'absence de M. Robinson.

L'honorable M. Angers est un homme éminent : il a été juge de la Cour Supérieure, Lieutenant-Gouverneur de sa province et ministre dans le gouvernement fédéral. Nous avons cru qu'il aurait naturellement un grand prestige comme avocat dans le Conseil Privé pour nous représenter et suppléer à l'absence de M. Robinson que Sir Oliver Mowat et M. Laurier avait empêche de continuer la cause qu'il avait commencée pour nous.

Voilà le troisième crime que nous reproche le député de l'Islet !

LE CODE DE PROCÉDURE

Encore ici. M. l'Orateur, il y a scandale parce que l'hon M. Casgrain, mon prédécesseur, a été chargé de continuer avec les honorables juges Larue et Davidson, le travail de refonte de notre code. S'il y a faute cette faute si j'avais à recommencer, je la commettrais encore certainement et pourquoi ? L'on. M. Casgrain, lorsqu'il était Procureur-Général, avait commencé la refonte du code avec les deux autres commissaires et il y avait consacré sans rémunération additionnelle tout son travail, tout son talent comme avocat de premier ordre et toute son énergie. Devions-nous au moment où cette œuvre allait se terminer, changer l'un des commissaires et le remercier de ses services ? Devions-nous en nommer un autre à sa place qui n'aurait pas été aussi bien qualifié.

Il me semble qu'en contituant M. Casgrain comme commissaire lorsqu'il n'était plus Procureur-Général, nous avons fait un acte pour lequel ceux qui ont une tête [illegible] soit peu équilibrée devrait nou[illegible] citer.

LA CONVERSION DES TRENTE CINQ CENTS

Après avoir péroré sur les questions dont je viens de parler, trois quarts d'heure, le député de l'Islet a ensuite daigné parler du discours du Trône et la première question qu'il a traitée est celle de la conversion des 35c.

Il paraît que nous avons tort, d'après l'opposition, de tâcher de régler pour la moitié du prix s'il y a moyen, ou au moins à grande réduction, cette dette que nous devons encore aux compagnies de chemins de fer.

Cette dette existe dans nos statuts, c'est une obligation de la Province. Elle apparaît dans notre passif et nous croyons qu'il serait important de la régler à bonne composition.

M. Mercier avait lui-même parlé de cette dette pour justifier son emprunt de dix millions et nous ne'n sommes pas rendus à répudier nos obligations.

L'opposition nous dit que cette dette n'est pas due maintenant et qu'au lieu de la payer en argent à prix réduit, nous pourrions faire arpenter les terres et les donner aux compagnies en exécution de nos obligations. L'arpentage des terres que les compagnies, en loi, ont droit de nous forcer à faire, nous coûterait une somme énorme et nos finances nous défendent de dépenser inutilement. Si nous donnons ces terres aux compagnies, cela reviendra à dire que nous allons perdre neuf millions d'acres de terre de notre patrimoine national pour les livrer aux compagnies de chemins de fer. Nous voulons garder ces terres pour nos défricheurs et nous ne voulons pas que les grandes compagnie s'en emparent pour les revendre ensuite à profit, fermant par là le champ de la colonisation.

La tendance du département des Terres de la Couronne est de diminuer de plus en plus le prix des terres publiques afin d'encourager le défricheur dans son œuvre patriotique, et aujourd'hui, pour protéger le colon, il y a quelques unes de ces terres que nous mettons en vente à vingt cents l'acre plutôt que de les laisser sous l'empire de la forêt. Maintenant, si nous vendons ces terres vingt et vingt-cinq cents l'acre, comment pourrons-nous payer trente-cinq cents aux compagnies ? En outre, si nous nous départissons tout d'un coup de neuf millions d'acres de terre, que vont devenir les revenus du département des Terres de la couronne sous ce ce rapport ?

Ce que nous voulons, c'est le homestead en faveur du colon. Nous voulons mettre le défricheur chez lui et nous voulons que chaque lot appartienne à un des enfants de la Province, en le favorisant dans son établissement et en l'empêchant d'aller sur le territoire étranger chercher des moyens de vivre dont nous le priverions ici !

Du reste, M. l'Orateur, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée ? Le chef de l'opposition a commencé par dénoncer notre intention de régler avec les compagnies ; et quelques jours après, il s'est aperçu qu'il avait fait une erreur, une grande erreur, et il a écrit une autre lettre pour expliquer qu'il avait simplement voulu dire que cette question ne devait pas être réglée avant les élections.

Le député de l'Islet a complété sa pensée en nous disant ce soir que si nous règlions pour moins que les trente-cinq centins que nous devions aux compagnies, nous ressemblerions à des banqueroutiers. Ce dernier argument ne pèse pas plus que celui qui l'a trouvé, mais vous voyez d'ici ce qui nous est réservé. Ces Messieurs, infatués par leur victoire du 23 juin, se croient déjà rendus au pouvoir à Québec. Le chef de l'opposition dit qu'il faut que la question soit réglée, mais seulement après les élections et le député de l'Islet ajoute qu'il faut payer tout le montant pour ne pas avoir l'air de banqueroutiers. Vous voyez cela d'ici, M. l'Orateur, si ces messieurs arrivent au pouvoir, au lieu de régler avantageusement comme nous voulons le faire, ils paieraient tout le montant et il n'y a pas de doute que les barrières de péage étant établies, une forte partie de cette somme irait, vous savez où...... et alors on nous dira comme dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, " le gouvernement devait le montant, quand même il y aurait des centaines de mille piastres qui iraient à d'autres qu'aux compagnies, la province n'a rien perdu."

C'est déjà beaucoup que de prévoir la possibilité d'une chose comme celle-là.

CULTE DES MORTS.

Le député de l'Islet répète partout dans la province et il nous a dit à quatre ou cinq reprises ici ce soir, que nous avions conduit M. Mercier au cimetière. M. l'Orateur, il est temps de régler cette question et de faire cesser cette exploitation d'un tombeau à laquelle le parti libéral a recours.

En vous parlant ce soir, je n'oublierai pas cet axiome sacré que nous avons suivi partout et qui veut que l'on n'attaque pas personnellement la mémoire d'un mort " nil de mortuis nisi bonum. " Pas une seule parole ne tomberont de mes lèvres qui soit de nature à noircir le caractère personnel de M. Mercier, mais son administration de la chose publique comme celle de tout homme politique appartient à l'histoire et j'ai droit d'en parler comme on parle de ce qu'ont fait sir John A. McDonald, George Brown et tous ceux qui ont laissé quelque chose à juger derrière eux. J'ai le droit de dire au peuple que le régime libéral sous M. Mercier a été ruineux pour la province, et j'ai ce droit tout autant que les libéraux peuvent dire, avec plus ou moins de vérité, que sir John McDonald a mal gouverné son pays.

Avons-nous jamais songé à dire : tel homme politique est mort, ne parlons plus de ses œuvres politiques ? Ce serait du ridicule à outrance.

Mais, M. l'Orateur, ce n'est pas nous qui traînons le nom de M. Mercier et son souvenir personnel dans l'arène politique. Ce n'est pas nous qui allons remuer les cendres de son tombeau : nous les respectons comme celles qui reposent sous la pierre tumulaire la plus humble de nos cimetières.

Ceux qui parlent de M. Mercier et veulent exploiter sa mémoire, quels sont-ils ?

Le parti libéral a eu des chefs éminents dans le passé qui dorment maintenant de leur dernier sommeil. Parmi eux, il n'y en a pas de plus grands que MM. McKenzie, Dorion, Letellier et tant d'autres. A-t-on jamais vu le parti libéral faire des pélérinages au tombeau de ces hommes ? L'a-t-on vu déposer des fleurs et des couronnes, et faire des homélies de circonstances deux ou trois ans après qu'ils furent entrés dans leur dernier repos et dans un monde meilleur ? Non, monsieur, et si aujourd'hui, on va en pélerinage au cimetière de M. Mercier lorsqu'on n'est pas allé au monument des autres au moins aussi éminents que lui, c'est parce qu'on veut secouer la poussière de ce tombeau dans l'espoir d'en retirer un avantage politique.

Eh bien, M. l'Orateur, cela ressemble plutôt à une profanation.

Quand l'*Electeur* met ses colonnes en deuil, qu'il représente, deux ans après la mort de M. Mercier, la chambre ardente où ses restes étaient exposés, quand on va à la Côte des Neiges faire des discours politiques à l'ombre d'un monument funèbre, on joue un rôle que je ne qualifierai pas mais que tout le monde comprend. Laissez-le donc dormir en paix cet homme que vous avez vous-même abandonné pendant sa vie au jour de sa défaite. Ses restes devraient être sacrés pour vous et cependant, vous leur demandez de se lever pour les montrer en spectacle au peuple et pourquoi ? Parce que vous êtes de petits hommes et que vous espérez, par des pélérinages au cimetière, créer pour vous et à votre profit une sympathie qui, si elle existe, doit appartenir à M. Mercier seul, car lui avait des qualités assez grandes souvent pour faire pardonner bien des fautes et vous qui êtes bien capables d'imiter ses fautes vous n'aurez rien qui pourrait les faire oublier.

Vous agissez ainsi du reste, et je ne crains pas de le dire, pour vous faire un marche-pied politique et pour suppléer par le souvenir de la grandeur du mort, à l'insuffisance des vivants.

M. l'Orateur, on nous accuse d'avoir conduit M. Mercier au tombeau. C'est une infamie que seuls des politiciens aux abois peuvent inventer. Ce n'est pas nous qui sommes responsables de la mort de M. Mercier : c'est la Providence qui, dans ses desseins impénétrables, l'a appelé à Elle. Mais s'il y a des causes humaines qui ont pu contribuer à sa mort, l'attitude de ses propres amis doit certainement être la principale.

Quels sont ceux, M. l'Orateur, qui ayant suivi M. Mercier jusqu'au 8 mars 1892, l'ont ensuite ignominieusement abandonné et l'ont éloigné, comme s'ils avaient eu peur qu'il leur donne la lèpre : vous vous rappelez, lors de la première session, après les élections générales, que son siège en chambre était vide. Qu'est-ce qu'a fait l'opposition, l'a-t-elle réélu comme son chef ou bien si elle l'a relégué au second plan. Vous rappelez-vous ?

Vous rappelez-vous qu'on a appelé le député de St. Jean et qu'on lui a donné le nom de " doyen de l'opposition" pendant toute la première session, et quand est venue la seconde session, alors que M. Mercier a pris son siège, qu'est-il arrivé ? C'est le député de St. Jean qui a été constitué le chef et M. Mercier, dont le grand talent était à mille coudées audessus de celui du chef de l'opposition, a été obligé de venir prendre place dans les rangs comme l'humble soldat du député de St. Jean. Est-ce nous qui avons infligé à M. Mercier cette humiliation ? Allez demander aux amis intimes de M. Mercier à cette époque, ce qu'il a pensé luimême de ceux qui l'ont abandonné au jour de sa défaite.

Voulez-vous avoir la preuve certaine de ce que j'avance ; prenez l'*Electeur* du deux novembre courant, vous y verrez un discours prononcé par mon honorable ami pour Bellechasse à la salle Jacques-Cartier, à St-Roch, et qu'est-ce qu'il dit du huit mars 1892 au sujet de M. Mercier ? je vais vous le lire : " Ce "fut l'heure des *oublis, des désen-" chantements, des éclatantes ingra-" titudes*. Mercier frappé au cœur " comme le chêne à la puissante " ramure, image vivante de sa vi-" gueur physique et intellectuelle : " Mercier s'inclinant lentement, " tristement, la désespérance dans " l'âme. Le colosse était terrassé. " Et l'*Electeur* commentant ce discours ajoute : " M. Mercier est mort pauvre, *abandonné de la masse de ses partisans*."

Une Question d'Actualité...
Voilà le temps de changer de costume. Il faut laisser le chapeau pour le casque en fourrures, le pardessus léger par le capot d'hiver, etc. Nous avons tout ce qu'il faut pour cela. Casques en tous genres, Collets, Capots, etc., Casques, Manchons, Collets, Colliers en fourrures pour Dames dans toutes les variétés. Nous manufacturons et réparons tous ces articles nous-mêmes à des prix spéciaux ....
Aussi : Toutes les plus hautes nouveautés en articles de toilette pour Hommes.
C. FECTEAU & CIE,
42, rue St-Joseph. St-Roch, Québec.
23 novembre—

N. C. Lelievre & Frere
246, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH
$13.00
.... POUR UN SET DE SALON EN NOYER NOIR
L'assortiment de meubles de Ménage est au complet et dans les derniers goûts et ils se vendent à des prix excessivement bas, avec l'avantage de payer à la semaine . . . .
AUSSI : Miroirs, Cadres et Moulures provenant des meilleures manufactures.
Effets délivrés à domicile sans charge extra.
7 décembre—1m

Avantage De la Semaine
NOUS commençons cette semaine une grande vente à réduction. Venez voir nos prix et vous serez convaincu. Assortiment complet de Chaussures pour patins à roulettes, nous en avons de tous genres et de toutes couleurs, pour homme, femme, garçon, etc. Ne manquez-pas de venir cette semaine, car il nous faut vendre pour faire place à notre assortiment de chaussures pour hiver.
TELESPHORE VEILLEUX
189-189½, rue St-Joseph
Coin de la rue de l'Eglise. ST-ROCH, QUEBEC

VENTE A Grande Reduction !
POUR LE TEMPS DES FETES DE
Noel et du Jour de l'An...
à des prix réduits, spécialement des vins de toutes sortes : Vin Tarogona, $1.50 pour $1.00 ; Vin Canadien, $1.25 pour 75 cts ; Vin oporto, Vin St Michel au gallon, Vin colli, Vin de messe, Vin Cassi Maloga, Cigarres depuis 75c à $3.00 la boîte. Assortiment complet de liqueurs Française, Kirsk, Anissette, Chartreuse, Bénédictine, Crême de Motra, Crême de Menthe, Crême de Vanille, etc., etc., Epiceries de toutes sortes.
Venez et profitez du bon marché.
L. N. Bergeron & Cie
151, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC
Telephone 2166

....Fumez les Délicieuses
CIGARETTES TRILBY SIBERIAN CITANA
DE J. M. FORTIER, Montreal
EN VENTE PARTOUT
A. B. DUPUIS
AGENT, QUEBEC

Affections d'Estomac, Manque de Forces, Anémies et suites de Fièvres
QUINA-LAROCHE
16,000 fr. de récompense
Six grandes Médailles d'OR
LE MÊME FERRUGINEUX Sang décoloré, etc.) Paris, 22 et 19, rue Drouot. (Lymphatisme, etc. LE MÊME PHOSPHATE

DISCOURS
DE
L'hon. L. P. Pelletier
Lors du debat sur l'adresse

(*Suite et fin.*)

Qu'est-ce que le chef de l'opposition lui même a dit de M. Mercier ? "Je n'approuve pas le boodlage, même chez mes meilleurs amis, je ne regarde plus M. Mercier comme mon chef."

Qu'est-ce que M. Calixte Lebœuf a écrit ? "Mercier et toi (Pacaud), " vous menez une vie de faste scandaleux : On trouve que Mercier qui " était pauvre est devenu riche trop " vite. On dit tout haut que l'administration est la plus corrompue " qui ait souillé les lambris du Palais " Législatif, que tout s'y vend, qu'il " n'y a pas de principes, pas d'honnêteté, pas de parole, pas d'honneur, Mercier a perdu la confiance " de ses meilleurs amis. Vous le conseillez mal, vous lui faites faire des " bêtises ; vous le compromettez et " vous nous le rendez odieux."

Qu'est-ce que M. Tarte a dit ? " Il " n'y a pas *dans le parti libéral*, dix " hommes éclairés qui n'admettent " privément que le cabinet Mercier " administre nos affaires d'une effroyable façon, qu'il est dépourvu " de principes, imprudent, sans scrupules, sans prévoyance... Le gouvernement Mercier sera une flétrissure pour notre histoire."

Et quand il s'est agi de la grande convention du parti libéral à Ottawa en 1893, qu'est-ce qu'on a fait ? On n'y a seulement pas invité M. Mercier. Le parti libéral ne voulut pas l'*avoir* là et on ne s'est pas gêné de dire qu'il ferait tort au parti s'il y allait. Est-ce vrai cela, oui ou non ? Tout le monde s'en rappelle encore.

N'ai-je pas le droit après tout cela, M. l'Orateur, répétant la phrase du député de Bellechasse, de dire que ce " fut l'heure des éclatantes ingratitudes.', Pourquoi alors ces Messieurs viennent-ils nous reprocher, à nous, leur propre abandon, leur propre reniement, leur œuvre ?

Eh bien, j'espère que cette question est réglée et qu'on aura la décence de le comprendre.

LES TAXES.

Le député de l'Islet qui ne doute de rien, nous a parlé des taxes comme il en parlerait devant un auditoire qui serait incapable de comprendre le bon sens et la raison. Il dit que nous sommes des taxeux par nature et par goût. Répéter une ineptie comme celle-là c'est la réfuter.

Est-ce que c'est par plaisir que nous avons imposé des taxes, M. l'Orateur ? Nous sommes jeunes, nous aimons à avoir la confiance du public ; nous savons que les taxes sont impopulaires, et l'on vient nous dire que nous avons imposé des taxes par plaisir. Non, M. l'Orateur, nous avons exécuté un grand devoir, si pénible qu'il fut à exécuter, nous n'avons pas reculé devant la responsabilité qui nous incombait. Etait-il si mal d'imposer des taxes ?

Vous vous rappelez ce qui s'est passé dans cette enceinte lorsque nous avons proposé la loi établissant les taxes nouvelles. Vous avez vu un libéral important (et si important que lorsque M. Laurier est arrivé au pouvoir à Ottawa, il l'a pris comme un de ses ministres) qui s'est levé ici et qui a déclaré que ces taxes étaient nécessaires, que son parti en était responsable et qu'il allait en conséquence voter pour. Et cet homme, qui est-il ? C'est l'honorable C. Fitzpatrick, maintenant l'un des ministres de M. Laurier. Si nous sommes des taxeux par goût et par plaisir, M. Laurier a pris dans son gouvernement un de ces taxeux qui a compris la situation et qui a eu le rare courage de le dire.

Oui, nous avons imposé des taxes et nous dirons à toute la province que nous les avons imposées parce que nous étions obligés, parce que le gouvernement Mercier avait contracté des engagements qu'il fallait payer, et nous demanderons à notre population éclairée et intelligente quels sont ceux qui sont responsables de ces taxes. Sont-ce ceux qui en ont rendu l'imposition nécessaire et que l'opinion publique a chassés et flétris à cause de cela, ou bien sont-ce ceux qui, pour réparer les erreurs commises ont été obligés de demander des sacrifices au public ?

On nous dit : vous abolissez les taxes maintenant parce que les élections approchent. Ceux qui parlent comme cela veulent tromper l'opinion. Les taxes ont été imposées en 1892 et elles ont été maintenues dans leur intégrité pendant deux ans, mais à mesure que nous voyions plus clair et que nous économisions, nous avons réduit le fardeau imposé au peuple par suite des gaspillages antérieurs. Deux ans après que les taxes avaient été imposées, nous commencions à les réduire. En 1894, il n'était pas question d'élections générales. C'était alors trois ans avant les élections. Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons passé le statut 57 Vict. Ch 16 en vertu duquel nous avons réduit de un tiers la taxe sur les mutations de propriété ; nous commencions dès lors à alléger le fardeau. J'ai maintenant ce statut devant moi : toute la chambre le connait du reste, et on devrait le lire au public au lieu d'essayer à le tromper. L'année suivante, en 1895, deux ans encore avant les élections, nous abolissions encore une partie de ces taxes, car nous décrétions alors l'abolition des taxes sur le commerce, comme le démontre le statut 95 Vict. que j'ai maintenant devant moi et que tout le monde peut lire.

Maintenant en 1896, nous complétons notre œuvre seulement ; nous enlevons le reste du fardeau que nous avions commencé à faire disparaître en 1894 ; et c'est en présence de ces faits que les meneurs de hustings viennent nous dire que nous abolissons les taxes parce que nous sommes à la veille des élections.

Le budget est en équilibre maintenant ; grâce à nos efforts constants, à nos soins, nous voyons poindre des jours meilleurs pour la Province.

Le peuple comprendra-t-il cela ?

J'ai assez de confiance en lui pour le croire. Ou bien le peuple aimerait-il mieux dire : ces gens-là ont économisé pendant cinq ans, ils ont rétabli la position financière de la province, maintenant nous allons le remplacer de nouveau par ceux qui nous ont amenés sur le bord de la ruine et nous allons permettre à ceux-ci de recommencer à faire danser les écus ?

LA RÉSIGNATION DE M. HALL

L'hon. chef de l'opposition disait cette après-midi que l'hon. M. Hall avait résigné parce que ces collègues ne voulaient pas faire d'économie. C'est faire mentir l'histoire que d'affirmer une chose comme celle-là. Je ne répondrai pas à l'hon. chef de l'opposition par des assertions en l'air, mais je lui dirai que si M. Hall a résigné parce qu'il différait avec le Premier Ministre sur l'emprunt français, il n'en a pas moins rendu le plus beau témoignage à ses collègues sur la question d'économie.

J'ouvre les documents de la session au No 15 des documents de 1895 et j'y trouve la lettre de M. Hall, et j'y lis ce qui suit :

" Je suis heureux de pouvoir ici " témoigner de l'appui que j'ai si " souvent reçu de mes collègues pour " appliquer la politique d'économie " et de réforme ainsi que pour relever notre crédit au point qu'il a " atteint aujourd'hui. "

Qu'est-ce que l'hon. chef de l'opposition pense de cela ? Est-ce qu'il ne croit pas qu'il fait mieux d'être prudent dans ses assertions, s'il ne veut pas tomber tout à fait au rang du député de l'Islet.

LES ELECTIONS PARTIELLES

On nous reproche comme un crime abominable de ne pas avoir fait toutes les élections partielles. Nous avons fait deux de ces élections dans le mois de juin dernier et deux de nos amis ont été élus, l'un par acclamation et l'autre par une majorité considérable. L'Honorable Trésorier, mon collègue, a été élu par acclamation dans la division St-Laurent à Montréal, dans la même division qui le 23 juin dernier élisait un libéral pour Ottawa par une majorité énorme, et à Montmorency, notre candidat a été élu le 23 juin dernier par une majorité de près de 100 voix de plus que le député fédéral l'Hon. M. Casgrain, qui a été élu le même jour. Cela prouve-t-il que nous sommes si impopulaires ? Au contraire, M. l'Orateur, cela démontre que pendant que le peuple voulait condamner le gouvernement d'Ottawa, il manifestait en même temps et de la manière la plus évidente ses sympathies pour le gouvernement de Québec.

Nous aurions dû, dit-on, faire les quatre autres élections. Peut-être a-t-on raison. Mais il nous a semblé que les élections générales étant maintenant si rapprochées, et ces comtés, celui de Jacques-Cartier surtout, ayant eu déjà plusieurs élections dans le cours d'une année, il était préférable d'attendre, afin que l'électorat eut toute notre politique devant lui pour se prononcer en connaissance de cause. S'il ne se fut pas agi d'une dernière session, nous aurions certainement fait les élections en question, mais nous ne sommes certainement pas plus criminels de ne pas les avoir faites que ne l'est M. Laurier d'avoir laissé vacants, pour la première session d'un parlement, les sièges électoraux de Brandon et de Saskatchewan. M. Laurier a fait plus : non seulement il a laissé vacants deux sièges à la chambre des Communes mais il a laissé un portefeuille vacant dans son ministère pour tout le temps de la session, et c'est seulement depuis quelques jours que M. Sifton a été assermenté comme ministre, recevant par là le prix d'un marché que l'histoire jugera.

Le parti libéral songe-t-il à blâmer M. Laurier pour cela ? Non, il est indemne lui, et nous autres nous sommes condamnables.

LE DISCOURS DU TRONE

Nous venons de mettre devant la chambre un programme qui se recommande à l'attention publique. Nous avons cicatrisé les blessures de la province, nous l'avons remise sur un pied relativement satisfaisant. Cela nous a pris beaucoup de travail et beaucoup d'énergie, mais maintenant nous allons marcher vers le progrès. Nous croyons humblement que si nous avons été capables de réparer les désastres du passé, nous sommes aussi capables de préparer le bonheur du peuple pour l'avenir. Nous n'avons pas donné notre pleine mesure, car l'état délâbré de nos finances paralysait tous nos efforts. Maintenant nous voulons favoriser davantage l'éducation de l'enfance et des classes ouvrières. Nous voulons prendre par la main cet instituteur et cette institutrice qui exercent parmi nous un véritable sacerdoce et, qui, pour préparer les générations de l'avenir, ne reçoivent qu'une maigre pitance qui leur permet à peine de vivre misérablement. En un mot nous voulons donner à l'éducation un essor nouveau qui fera la gloire de notre province.

L'agriculture à laquelle nous avons consacré tous nos soins, va progresser devantage encore et contribuera au bonheur de notre population ; le colon, encouragé par le pouvoir public peuplera davantage les grandes vallées que nous avons tant fait progresser déjà et qui n'attendent que les bras des nôtres pour devenir des centres plus importants encore.

Grâce à l'habileté de notre nouveau trésorier, nous allons réduire les obligations annuelles de la province d'une somme considérable et cette somme nous permettra de dépenser un peu plus dans l'intérêt de l'agriculture, de la colonisation, de l'éducation et des autres grandes entreprises publiques.

Nous avons réussi à reculer les limites de la frontière nord de la province de manière à agrandir encore le patrimoine national et nous n'avons pas obtenu moins de vingt-cinq mille milles de territoire de plus que le gouvernement-Mercier était prêt à accepter.

Dites-le moi, M. l'Orateur, qu'est-ce que beaucoup de nos cultivateurs auraient fait, pendant les années difficiles que nous venons de traverser, sans notre politique agricole, sans l'œuvre des cercles qui a été si féconde, sans l'essor que nous avons donné à l'industrie du beurre et du fromage qui a donné à beaucoup de nos cultivateurs leur principal et souvent leur seul revenu tangible.

D'autres œuvres d'intérêt public que le discours du trône ne mentionne pas spécialement comme celle du pont de Québec, par exemple, comme celle de l'amélioration des chemins dans les vieilles paroisses, recevront notre attention, et dans 5 ans, si le peuple nous continue sa confiance, nous aurons fait progresser l'œuvre commencée de manière à pouvoir dire que nous aurons bien mérité de nos concitoyens.

En un mot notre programme est tellement bon que nos adversaires eux-même sont obligés de le dire et de l'admettre. Qu'est-ce que je lis dans l'*Electeur* de ce soir : " Cette " année franchement, tout est changé ; c'est le monde renversé. Nous " avons un nouveau Premier, un nouveau Trésorier et aussi un nouveau " Procureur Général, puis, disons-le, " un discours du trône d'un genre " extraordinaire. Impossible de dire " que le menu officiel est maigre, fade, " sans attrait ; lorsque nous avons " entendu lire le programme des Ministres, notre pensée se portait en " arrière. Il nous semblait voir M. " Mercier à côté de Son Honneur le " Lieutenant-Gouverneur. Car, c'était ses idées que l'on reprenait en " sous-ordre pour employer une expression juridique."

Voyez-vous cela, M. l'Orateur, si c'était des conservateurs qui nous disaient ces choses, elles auraient, sans doute, leur importance, parce que si le régime Mercier a fait du mal, il a aussi fait du bien. Mais quand on voit l'organe du parti libéral à Québec, quand on sait que, pour les libéraux qui jadis abandonnaient M. Mercier, il n'y a pas maintenant d'homme plus grand qui ait jamais vécu, quand on voit ces libéraux, dis-je, nous dire que ce programme est tellement bon à leurs yeux qu'il ressemble à celui de M. Mercier, dans ce que M. Mercier avait de bon, n'avons nous pas le droit de nous tourner vers l'Opposition et de lui dire : pourquoi nous blâmez-vous, puisque vous nous comparez même à votre grand chef ?

Oui, M. l'Orateur, maintenant que nous avons réparé les erreurs et les gaspillages du passé, nous voulons marcher vers le progrès. La grosse économie faite par la conversion de la dette va nous permettre de marcher dans cette voie et nous comptons aussi sur le réajustement du subside en faveur des provinces. L'ancien gouvernement fédéral y était opposé, mais il y a maintenant un ministère à Ottawa dont les trois principaux membres, à part du Premier Ministre, les Hon. MM. Mowat, Fielding et Blair, qui étaient présents à la conférence interprovinciale, se sont engagés en faveur de cette mesure. Non seulement cela, mais j'ouvre le hansard de la chambre des communes à la date du 9 juillet 1891, page 2042, et voici ce que j'y trouve, tombant de la bouche de M. Laurier lui-même : "Je regrette que l'hon. " député qui est si prompt à saisir les " discours et toute espèce de questions ne m'ait pas fait l'honneur de " lire mes discours durant les trois " ou quatre dernières années. J'ai " parlé sur cette question, à Toronto et dans la ville de Québec, " et j'ai toujours affirmé que, d'accord avec la majorité du peuple " des provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du " Nouveau-Brunswick, *j'étais en faveur des résolutions de la conférence de Québec.*"

M. Laurier est donc formellement et actuellement engagé.

Nous voulons lui demander respectueusement, mais fermement l'exécution de ses promesses sur ce point. Nous n'en faisons pas une affaire politique, nous croyons que, sur une question comme celle-ci, qui est dans l'intérêt général de la Province, les deux partis dans cette chambre devraient s'entendre pour demander au gouvernement fédéral de nous donner ce à quoi nous avons droit et ce que M. Laurier a reconnu nous appartenir.

VANTARDISES LIBÉRALES

L'attitude du parti libéral en cette chambre est plus qu'amusante. Le chef de l'opposition qui après avoir renié M. Mercier en 1892, a réussi, grâce à l'aide de ceux qui le suivent, à supplanter ce même M. Mercier comme chef, se croit maintenant de taille à tout faire. Entouré de la petite brigade qui le tolère en attendant que la Province ait oublié que M. Robidoux était ministre lors de l'affaire de la Baie des Chaleurs, le chef de l'opposition s'avance en conquérant et il nous annonce solennellement qu'il va tout balayer devant lui.

Son raisonnement est merveilleux ; il se dit : M. Laurier a balayé la province le 23 juin, moi je me regarde dans mon miroir et je me trouve aussi grand que M. Laurier, par conséquent, je vais faire comme lui. Cet excellent fabuliste qui nous a donné la fable du bœuf et de la grenouille, connaissait bien l'humanité. M. l'Orateur, vous voyez d'ici le spectacle : M. Marchand électrisant les foules, le peuple suspendu à ses lèvres et emporté par son éloquence irrésistible jusqu'au point de nous remercier de tous les services que nous avons rendus à la province, pour remetttre à notre place ceux-là mêmes qui l'ont amenés il y a à peine cinq ans, sur le bord de la ruine et de la banqueroute. Si encore le chef de l'opposition faisait valoir ses modestes prétentions en dehors de la chambre comme il le fait ici, c'est-à-dire, sans trop essayer lui et ceux qui l'entourent, de rapetisser ses adversaires et de leur lancer des injures—car ce sont là, M. l'Orateur, les moyens employés lorsque ces braves n'ont personne pour leur répondre. Mais non, le chef de l'opposition est descendu aux personnalités à Sherbrooke et à Roberval ; en sa présence, sans protestation de sa part le député de l'Islet a poussé l'audace et le manque de savoir vivre jusqu'à traiter les ministres de guenillons politiques.

Je profite de la première occasion pour leur dire que s'ils veulent ainsi nous provoquer, je suis prêt pour ma part à leur répondre ici même, non pas avec des injures, mais avec des faits.

Quand on a un passé comme celui du chef de l'opposition et celui de ses amis, on ne devrait pas être aussi arrogant. Il y aura trente ans demain que le chef de l'opposition siège dans cette législature. Trente années, c'est long, M. l'Orateur, et c'est suffisant pour un homme qui est capable de faire quelque chose, de faire sa marque et d'attacher son nom à quelque grande œuvre politique. Or, qu'est-ce que le chef de l'opposition a fait pendant ces trente années ? Il se prétend aujourd'hui un bien grand homme. Cependant, les trente dernières années ne lui ont pas suffi pour le prouver.

Qu'est-ce qu'il a à montrer au peuple ? Où a-t-il posé le pied pendant ce quart de siècle de manière à y laisser l'empreinte d'un homme d'état ! Je cherche cette trace partout et je ne la vois pas. Plutôt, je me trompe, il a laissé sa trace quelque part dans les annales de notre législature. Il lui est arrivé un jour d'être ministre, et si j'ouvre les journaux de la Chambre de l'année 1879, je vois que l'honorable chef de l'opposition était alors commissaire des Terres de la Couronne. Qu'est-ce qu'il a fait pendant ce temps-là ? Un jour un comité de la Chambre, composé en majorité de ses propres amis politiques, a étudié un des actes importants de son administration ; et à l'appendice No. 3 des documents de la session, page 393. je trouve que ce comité a eu à décider si dans une transaction qui a eu un résultat désastreux pour la Province, le chef de l'opposition comme commissaire des Terres de la Couronne avait été accusé d'avoir failli à son devoir. (Or qu'est-ce que le comité a rapporté ?) Il a dit, page 398, que l'honorable député n'avait pas agi par malhonnêteté, mais qu'il avait commis une erreur de jugement. Ceci est écrit en toutes lettres et fait partie de l'histoire politique de la Province.

Voilà l'homme si grand, si capable que l'on veut mettre à notre place. Ses propres amis lui décernent le certificat que s'il n'est pas malhonnête, il manque de jugement. Que l'on cherche à loisir, monsieur, et je certifie que c'est là ce que l'on trouvera de plus saillant dans l'histoire politique de l'honorable député, à part peut-être de l'augmentation énorme de $45,464.96 de dépenses qu'il a fait encourir lorsqu'il était orateur de cette chambre. Il a tellement mal administré alors, qu'il a dépensé cette somme en plus que ce que les conservateurs, qui sont si mauvais d'après lui, avaient l'habitude de dépenser.

J'espère que ces quelques remarques feront comprendre au chef de l'opposition qu'un peu plus de modestie serait pour lui et ses amis un meilleur guide, et qu'il n'est pas prudent ni pour lui ni pour les siens d'aller parler de nous à Roberval comme des guénillons politiques.

M. l'Orateur, la chambre a entendu le premier ministre et le chef de l'opposition. La Province aussi les a entendus et elle les entendra encore : elle pourra faire son choix et faire la comparaison.

Ceux qui ont vu le Premier Ministre à l'œuvre, qui connaissent son talent, sa probité, son érudition et son habilité administrative, seront alors convaincus que notre chef aurait parfaitement le droit, se retournant vers ses adversaires de leur répéter cette parole : "je suis modeste quand je me juge, mais je suis orgueilleux quand je me compare."

CE QU'ILS VEULENT

Ce que veulent nos amis de l'Opposition, c'est de prendre notre place. C'est un louable sentiment à leur point de vue ; la chose leur serait même profitable, mais quel serait pour la Province le résultat de ce changement de décors ? Nous avons à peine fini de payer leurs dettes, les larges blessures qu'ils ont faites à la Province sont à peine cicatrisées et déjà ils voudraient recommencer. Le peuple qui peine, qui lutte et qui travaille est-il prêt à leur confier de nouveau ses destinées ? Toutes choses égales d'ailleurs, il semble que non. Mais savez-vous M. l'Orateur, quelle serait une des conséquences de leur retour au pouvoir en ce moment ? Nous avons été obligés de solder leurs comptes impayés lorsqu'ils étaient recouverts d'un peu de légalité, mais combien de leurs amis ont encore des réclamations absolument non-fondées et qui n'attendent que leur retour au pouvoir pour se précipiter sur le Trésor, et se faire payer des montants fabuleux auxquels ils n'ont pas droit, mais qu'ils espèrent bien reçevoir le jour où les amis d'autrefois auront leurs coudées franches.

Savez-vous, M. l'Orateur, combien il y en a de ces réclamations que la Province ne doit payer et que nous avons écartées en conséquence, qui seraient payées demain si le parti libéral revenait sur ces banquettes ? Un état sera mis devant la chambre qui démontrera qu'il y en a pour près d'un million de piastres, tant pour comptes pendants, réclamations surfaites que pour droit de la Couronne.

L'arrivée des libéraux au pouvoir serait signalée par le paiement de ce million de piastres qu'il faudrait emprunter.

La Province est-elle prête à se saigner d'un million de piastres pour la grande gloire d'avoir le chef de l'Opposition comme Premier Ministre et le député de l'Islet comme son collègue ? Et ce million ne serait que le prélude, l'entrée en danse.

Que la Province choisisse, M. l'Orateur. Nous avons fait notre devoir, si nous restons ici nous le ferons encore. Nous allons aller demander au peuple de se prononcer sur nos mérites et sur les leurs. On dit que le Gouvernement a peur de la lutte, on va voir cela tantôt. Nous allons marcher à cette bataille électorale avec des hommes que la Province a envoyés ici pour nous supporter, et j'ai assez de confiance dans l'intelligence et la probité publique pour avoir une grande confiance dans le verdict qui sera rendu.

SI VOUS ETES FAIBLE
ET SANS VIGUEUR
ESSAYEZ LE
Vin de Quinine de Campbell
C'est le grand remède contre la débilité.
Préparé seulement par
K. CAMPBELL & CIE, MONTREAL.

RONDA PATINER DU
Q. A. A. A.

Ce Rond sera Ouvert dans quelques jours si la température le permet

BILLETS DE SAISON :

Messieurs	$3.00
Dames et enfants	2.00
Famille, limitée à quatre, et y inclu un homme seulement	5.00
Pour toute personne additionnelle d'une famille	1.00
Membres du Q. A. A. A.	Gratis

Taux spécial aux Clubs de Hockey.

Un corps de musique de première classe jouera tous les soirs.

Un ou deux soirs par semaine sera réservé pour la pratique du Hockey, à la discrétion des Directeurs.

Les billets de souscripteurs ne sont pas bons pour les spectacles spéciaux.

Billets en vente au bureau de Stocking, au magasin V. & B. Store et à la maison du club Q. A. A. A.

J. M. STOBO,
Secretary.

4 décembre—

Nos Joncs
.... EN OR SOLIDE

NOS
JONCS
EN
OR
SOLIDE
SANS
SOUDURE

Sont faits sans soudure. Ce qui ajoute beaucoup à la beauté et au fini d'un - - - - - - -

Jonc

Demandez à voir nos Joncs en or solide sans soudure ....

Nous avons aussi un beau et

Grand Choix de
Bagues de Dames

Les derniers patrons.

AUSSI :

Bagues et Joncs en or pour enfants, Joncs gravés, beaux patrons.

L. T. ARMAND
Horloger, Bijoutier et Opticien
442, rue St-Joseph
Une Visite est Sollicitée.

10 déc.—3fs

Fetes de Noel
— ET DU —
JOUR DE L'AN

Nous désirons attirer l'attention sur une nouvelle importation de - - - - -

Tapis Prelarts
Rideaux

spécialement pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An - - - - - - -

TAPIS WILTON,
TAPIS AXMINSTER,
TAPIS BRUXELLES,
TAPIS TAPISSERIE

Tous avec bordures pour appareiller.

PRELARTS et LINOLEUMS.

TAPIS DE LIEGE unis et imprimés, patrons les plus nouveaux.

RIDEAUX de toutes sortes, PORTIERES, Couverts de tables, Garnitures de fenêtres, etc.

Nous avons la certitude de ne vendre que des marchandises de première classe et au plus bas prix possible.

GLOVER, FRY & CIE

9 décembre—

2½ cts.
a Wash

"J'aime le petit paquet
de PEARLINE, dit une dame ; cela dure deux semaines et fait deux lavages." Puis, elle admet qu'elle a employé du savon avec de la PEARLINE. Ceci n'est pas nécessaire. Si vous ne mettez pas assez de PEARLINE pour faire l'ouvrage aisément et TOUTE SEULE, vous faites descendre la PEARLINE au rang du savon, ce qui veut dire de l'ouvrage fort et du frottage. Si vous employez assez de PEARLINE, le savon est inutile pour dire le moins. Emplopez la PEARLINE seule comme sur la direction, et vous aurez le lavage le plus économique

Renvoyez-là
505

Aux colporteurs et aux épiciers peu scrupuleux qui vous diren "C'est aussi bon ou la même chose que la Pearline." C'EST FAUX la Pearline n'est jamais colportée, et si votre épicier vous envoie quelque chose à la place de la Pearline, soyez honnête—renvoyez-là
JAMES PYLE, New-York.

FUSILS OFFRE SPECIALE. Notre nouveau Fusil le "Complete" a deux coups, se chargeant par la culasse, canon en acier anglais, laminé ou damas, mécanisme le plus moderne (platine rebondissante, extracteur automatique, choke bore modifié), crosse en noyer circassien huilé, calibre 10 ou 12 ; complet avec assortiment d'outils de chargements et de nettoyage, envoyé par express C.O.D. pour $20.00, la commande doit être accompagné de $1.00. Envoyé timbre pour catalogue. T. W. Boyd & Son, 1683 Notre-Dame, Montreal.

ROYAL
ROYAL BLACK LEAD
BLACKLEAD

LE POLI "ROYAL BLACKLEAD"
CONSERVE SON LUSTRE MÊME
SUR UN POËLE CHAUFFÉ ROUGE.

30 ans d'usage ont démontré que le "Royal" est le poli le plus économique sur le marché. . . . . .

TELLIER, ROTHWELL & CIE
Seuls Fabricants, MONTREAL.

INSTITUT KNEIPP,
DE MONTREAL,
2082, rue Ste-Catherine, près rue Bleury.

Traitement par l'eau froide exactement appliqué suivant la méthode de l'Abbé Kneipp, pour la guérison des maladies chroniques les plus invétérées, du foie, de l'estomac, des intestins, desreins, de la vessie, rheumatisme, maladies nerveuses, etc. Chambres hygiéniques et pension à la Kneipp. Doucheurs et Doucheuses diplômés, sous le contrôle médical du Dr L'Ecuyer. Ecrivez pour conditions et autres informations.

GOMME
DU...
Dr ADAM 10c.

Guérison instantanée du mal de dents.

EN VENTE PARTOUT.

Dépôt : ROD. CARRIÈRE, MONTREAL.

VIN DE
QUININE
DE CAMPBELL

Rend le sommeil et l'appétit pour les invalides

UN TONIQUE PARFAIT

RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS

EXIGEZ LE VIN DE QUININE DE CAMPBELL, ET MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

Une Question
d'Actualité...

Voilà le temps de changer de costume. Il faut laisser le chapeau pour le casque en fourrures, le pardessus léger par le capot d'hiver, etc. Nous avons tout ce qu'il faut pour cela. Casques en tous genres, Collets, Capots, etc., Casques, Manchons, Collets, Colliers en fourrures pour Dames dans toutes les variétés. Nous manufacturons et réparons tous ces articles nous-mêmes à des prix spéciaux ....

Aussi : Toutes les plus hautes nouveautés en articles de toilette pour Hommes.

C. FECTEAU & CIE,

42, rue St-Joseph. St-Roch, Québec

23 novembre—

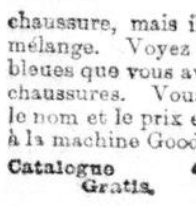

THE SLATER SHOE

COMPTEZ VOS FICHES...

avant de les racheter. Ne prenez la parole d'aucun joueur qui vous dit que le nombre exact de bleues, de rouges et de blanches s'y trouve. Avec du cuir, de la main d'œuvre et des profits, on peut faire n'importe quelle chaussure, mais il y en a de différentes sortes, suivant le mélange. Voyez à ce qu'on vous donne les fiches rouges et bleues que vous avez droit d'avoir quand vous achetez des chaussures. Vous pouvez toujours les connaître en voyant le nom et le prix estampés sur la semelle. Trépointes faites à la machine Goodyear, $3, $4, $5.

Catalogue Gratis. "LA CHAUSSURE SLATER"

MAKERS — MONTREAL

J. H. BEGIN, AGENT POUR SAINT-ROCH,
121, rue St-Joseph.

DYSPEPSIES REBELLES,
GASTRO-ENTÉRITES CHRONIQUES
GASTRALGIES,
NÉVROSES de L'ESTOMAC
DILATATION STOMACALE
CANCER de L'ESTOMAC.

TRIDIGESTINE
granulée DALLOZ
Médicament par excellence pour ces indications, à la dose de 2 cuillers à café avant ou après chaque repas.

PARIS : J. DALLOZ, 13, boulevard de la Chapelle.
A Quebec : Dr Ed. MORIN et Cie.

VENTE A
Grande Reduction!

POUR LE TEMPS DES FETES DE
Noel et du Jour de l'An...

à des prix réduits, spécialement des vins de toutes sortes ; Vin Tarogona, $1.50 pour $1.00 ; Vin Canadien, $1.25 pour 75 cts ; Vin oporto, Vin St Michel au gallon, Vin colli, Vin de messe, Vin Cassi Maloga, Cigarres depuis 75c à $3.00 la boite. Assortiment complet de liqueurs Française, Kirsk, Anissette, Chartreuse, Bénédictine, Crême de Motra, Crême de Menthe, Crême de Vanille, etc., etc., Epiceries de toutes sortes.

Venez et profitez du bon marché.

L. N. Bergeron & Cie
151, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC
Telephone 2166 mbre—

LA

MAISON

LIVERNOIS

a été fondée dans le but de faire cesser le Monopole qui existait sur les Remèdes Brevetés, les Drogues et les Préparations Pharmaceutiques, et nous nous rendons le témoignage d'avoir aénssi.

Il restait les prix exagérés des Parfums à démolir, et c'est notre travail de ce mois-ci.

Nous promettons le succès à nos amis.

Nos prix sont là qui parlent par eux-mêmes.

J. E. LIVERNOIS

RUE ST-JEAN, QUEBEC

22 decembre—

ANNONCES NOUVELLES

Vin St-Michel—
Encan par Jacques & Cie.
Annonce du Syndicat de Québec.
Huitres—
Encan chez Cyr. Duqu !

Une dépêche d'Ottawa nous annonce la mort de M. Charles Verchères DeBoucherville, arrivée soudainement, jeudi dernier, à sa résidence. Il a succombé à une maladie de cœur. Le défunt était âgé de 35 ans, et était le seul fils survivant de feu M. J. Verchères de Boucherville, d'Ottawa. Il laisse une veuve et un enfant. Nous offrons à la famille DeBoucherville nos plus vives condoléances.

Les valeurs canadiennes

Sont fermées à Londres

Du *Bradstreet's* :

Les valeurs canadiennes au "Stock Exchange" de Londres sont fermées comme suit : Les 3½ du Canada sont cotés à 107 ; les 4½ à 111 ; les 43 à 103 ; les 4 de Hamilton à 107 ; les 4 de Montréal à 111 ; les 4 de Toronto à 107.

Assemblée au Tara Hall

Les liberaux se réunissent

Les libéraux ont tenu une assemblée politique hier soir au Tara Hall.

Des discours ont été prononcés par l'hon. M. Marchand et MM. Sweetsburg, Lemieux, M. P. P., Deschênes, M. P. P., et Cooke, M. P. P.

M. R. Turner présidait l'assemblée.

André Theuriet et Vandal

Nommés académiciens

Paris, 12—M. André Theuriet, le littérateur français, a été nommé académicien par 18 contre 4, pour M. Emile Zola. M. Vandal a aussi été nommé académicien par 20 contre 2, pour M. Zola.

Terrible catastrophe à Hyeres

Deux maisons s'écroulent ensevelissant plus de 100 personnes

Cadiz, 12—Un terrible désastre est arrivé à Hyéres, dans la province d'Andalousie, à la suite de l'écroulement d'une bâtisse, dans laquelle étaient 25 personnes qui ont toutes péries. En s'écroulant la bâtisse a fait écrouler un autre logement dans lequel étaient 85 personnes qui ont toutes été ensevelies sous les décombres. On a retrouvé 11 cadavres et 46 personnes blessées sérieusement.

Désastre en Angleterre

Dix-sept personnes noyées

Londres, 12—Le steamer *Rajah*, a coulé à fond dans le canal de Bristol. Dix-sept hommes d'équipage se sont noyés. Le *Rajah* était un navire anglais de 1,230 tonneaux.

Académie de Musique

Jolie représentation hier soir, à l'Académie de Musique. Melle Zelma Rawlston est toujours la favorite du public. Elle a été beaucoup applaudie dans ses chansons de vaudeville ainsi que Melle Roma qui possède une belle voix et chante la chanson à la perfection. Inutile de mentionner les autres acteurs, ils ont rendu avec talent *The Two Orphans*. Ce soir répitition de cette pièce.

Une délégation ouvrière auprès du gouvernement

On demande de l'ouvrage

Une députation composée d'une vingtaine d'ouvriers de la rue Champlain et du Cap Blanc s'est rendue hier auprès du gouvernement provincial et a demandé de l'ouvrage pour les ouvriers.

Elle a été reçue par les hons. MM. Flynn, Beaubien, Pelletier, Hackett et Chapais. Les délégués ont expliqué que les travaux dans le port avaient été pauvres cet automne et que beaucoup moins d'ouvrage avait été donné dans leur division par le gouvernement fédéral et la corporation.

L'honorable M. Flynn a assuré la députation de la profonde sympathie du gouvernement. Il dit que les estimés pour l'année à venir avaient été soumis à la Chambre et qu'il était difficile d'ajouter un montant pour les fins suggérées par la délégation, le parachèvement des bâtisses du gouvernement.

Cependant le gouvernement va prendre cette demande en sérieuse considération et bien qu'il ne peut rien promettre, il pourra probablement aider les ouvriers à un certain degré. Il conseille aux ouvriers de s'adresser aussi à la corporation.

Affaires municipales

Importante séance du comité de finances

La question de l'église du Palais

Le "Globe Rubber Company"

CONSEIL DE VILLE

Séance du comité de finances hier soir à 7 heures.

Présents : Son Honneur le maire, l'échevin Tanguay, au fauteuil, les échevins Pâquet, Thibaudeau, Rochette, Hearn, Sharples, Cook, P. J. Côté, Ducharme, Dussault, Rancour, Drouin, Vincent, Reynolds, Norris, Bussières, Boisvert, Lavery, Poitras, Cantin, J. B. Côté, Bélanger, Roy, Tessier, Griffin, Leonard.

Le sous-comité nommé pour considérer la requête des autorités ecclésiastiques au sujet d'un terrain au Palais pour la construction d'une église, fait rapport que la cité ne peut disposer d'aucun terrain à cet endroit.

Lu une lettre de M. Max Frankenberg, propriétaire de la "Globe Rubber Company" demandant à la cité de se conformer à ces engagements et de lui donner les $2,500 qu'il prétend lui être dues.

On discute cette question pendant quelque temps en comité.

M. Frankenberg est appelé devant le comité pour donner quelques explications. Il dit qu'il a été obligé de faire venir à Québec des machines suffisantes pour donner de l'ouvrage à 150 personnes. Ce n'est pas une mince affaire que d'installer ces machines et de les transporter ailleurs une fois installer. C'est une dépense d'au moins $10,000. Mon intention était d'employer au moins 400 personnes. Ce n'est pas une bonne affaire pour moi de venir ici d'Angleterre pour n'employer que 150 ou 100 personnes. Je me suis adressé au gouvernement fédéral pour obtenir une exemption de taxe de douane sur les machines que je voulais importer d'Angleterre.

M. Cook interrompt M. Frankenberg et dit que ce n'est pas la question. Il s'agit de savoir s'il a employé le nombre d'hommes voulu par son contrat. Si oui il a droit de demander que la cité remplisse ses promesses. On doit se limiter à cela.

M. Frankenberg dit qu'il n'est pas venu à Québec seulement pour obtenir un bonus, mais pour établir une industrie. Il a apporté ici et fixé des machines. Il était obligé d'employer 50 mains la première année et 100 la seconde moyennant quoi la corporation devait lui verser $2,500 annuellement pendant 5 ans.

J'ai été obligé, dit-il, de rester deux ans, j'ai dû enseigner aux nouveaux employes comment faire l'ouvrage et c'est pour cela que je suis resté ici la seconde année. J'ai fait tout ce qui m'était possible. J'ai engagé des gens en Angleterre afin d'enseigner à ceux que j'emploie à Québec.

M. Dussault dit qu'il est informé que M. Frankenberg employait des jeunes filles et que lorsqu'elles étaient en état de travailler, il les remplaçait. Un jour, il invite le conseil à visiter son établissement, et pour ce jour-là, il avait employé des gens pour l'occasion qu'il a ensuite destitués.

M. Frankenberg répond que cela n'est pas exact. Pour enseigner à ceux qu'il employe cela coûte en moyenne $60 par tête parce qu'il y a du gaspillage.

M. Lavery demande s'il a employé 50 personnes la première année chaque jour et 100 personnes la seconde.

M. Frankenberg répond qu'il a employé en moyenne le nombre de personnes.

M. P. J. Côté demande si ce sont des grandes personnes ou des enfants qu'il a employés et à quel salaire.

M. Frankenberg dit que ceux qui ont gagné $1.00 par semaine la première année gagnent maintenant $5.00 par semaine.

M. P. J. Côté demande combien M. Frankenberg a fait d'affaires durant l'année et quel genre d'articles il a fabriqué.

M. Frankenberg répond qu'il a manufacturé des marchandises durant toute l'année, notamment des pardessus en caoutchouc. Il ne sait pas ce qu'il a payé en salaires.

M. Cook croit qu'il vaut mieux soumettre la question aux aviseurs.

Le comité décide dans ce sens et s'ajourne.

CONSEIL DE VILLE

Séance du Conseil de Ville, après la séance du comité des finances sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Présents les mêmes que ci-dessus.

Après les affaires de routine, on passe aux ordres du jour.

Le premier ordre du jour est la liste des jurés qui est adoptée.

Le contrat pour les numéros de charretiers est accordé à M. Gauthier, et le conseil s'ajourne à mardi le 29 décembre.

Tribunaux correctionnels

Beliveau condamné à cinq ans de pénitencier

Le nommé Beliveau, le voleur de chevaux bien connu, qui purgeait une sentence à la prison de Sherbrooke, a été condamné ce matin à 5 ans de pénitencier, par Son Honneur le juge Chauveau, pour avoir volé un cheval appartenant à un M. Onésime Doré.

L'enquête préliminaire s'est ouverte, ce matin, dans l'affaire de Léon Féval, accusé d'avoir forgé une signature sur un billet.

A la Cour du Recorder trois mandats ont été émis contre trois hommes accués d'avoir carassé un peu trop durement leur tendre moitié. Leur procès est fixé à mercredi prochain.

Grande vente annuelle à prix réduit

Chez Bédard et Papillon 358 rue St-Jean

A l'occasion de Noël et du Jour de l'An, nous offrons à nos pratiques et au public une chance toute exceptionnelle d'acheter des fourrures à des prix excessivement bas. Vu que cette vente doit durer que trois semaines, il est bon que vous hâtiez de venir faire votre choix, car tout le stock manufacturé, comprenant casques, manchons, cache-nez, Pellerines collets, boas, collerettes, manteaux, doublés et garnis de fourrures, etc, etc, vous est offert en cette occasion. Aussi un assortiment des plus beaux et des plus variés de gants et mitaines en peaux de cheval, peau de cochon, chèvre, orignal (Buckskin) et lames, etc. Ainsi qu'une grande quantité de traineaux et de traines à tous les prix.

BÉDARD & PAPILLON.

N. B—Tout genre de fourrures confectionnées et réparées à court avis avec entière satisfaction.

Les Sociétés Ouvrières de Québec

Convocations d'assemblées pour la semaine prochaine

Voici les convocations d'assemblées pour la semaine commençant le 13 décembre :

DIMANCHE

L'Assemblée Mechanics, à la salle Montcalm, à 8 heures.

L'Assemblée Sillery, à leur salle à Sillery, à 3.30 hrs.

L'Assemblée de District No. 20 à la salle Patoine, à 2 heures.

LUNDI

L'Union Protectrice et Secourable des cordonniers-machinistes, à la salle Patoine, à 8 heures.

L'Union des tailleurs de pierre, à la salle Patoine, à 8 hrs.

MARDI

Le Conseil Central des Métiers et du Travail, à la salle Patoine, à 8 heures.

MERCREDI

L'Assemblée Champlain, à la salle Montcalm, à 8 heures.

L'Union des tanneurs et corroyeurs, à la salle Patoine, à 8 hrs.

JEUDI

L'Assemblée Montgomery, à la salle Montcalm, à 8 hrs.

L'Association des ingénieurs-mécaniciens, Cour Champlain, à 8 heures.

VENDREDI

L'Union des tailleurs de cuir, à la salle Patoine, à 8 hrs.

L'Assemblée Feuille d'Erable, à la salle Patoine, à 8 heures.

SAMEDI

L'Assemblée des compagnons boulangers, Le Progrès, à la salle Patoine à 8 heures.

x

Il y aura ce soir, à 8 heures, à la salle Montcalm, réunion de l'Assemblée Montgomery No. 4003.

x

Ce soir, à 8 heures, à la salle Patoine, aura lieu une assemblée spéciale de la Cour Champlain des ingénieurs-mécaniciens, pour affaires urgentes. Prière à tous les membres d'y assister.

Chronique locale

Quarante-Heures

Les Quarante-Heures auront lieu à St-Philémon, le 14 ; à St-Aubert, le 15 ; à St-Jean, I. O., le 16 ; au couvent de Deschambault, le 17 ; au couvent de St-Casimir, le 19.

Au No 59, rue St-Joseph

M. L. Deschênes est à liquider un stock de chaussures à l'adresse ci-dessus à des prix ridiculement bas. Nos lecteurs devraient en profiter et se hâter d'aller lui faire une visite.

Corporation des pilotes

A l'assemblée du bureau de direction de la corporation des pilotes licenciés pour le hâvre de Québec et en aval tenue le 11ième jour de décembre 1896 il a été proposé par M. J.-Bte Tremblay, secondé par M. Abel Bernier, que des remerciements soient votés à Joseph Fortier, écr., ex-président, et à M. Ed. Larochelle, snr., directeur, sortant de charge pour les nombreux services rendus pendant leur terme d'office.

Le Syndicat

Attention spéciale est requise et sollicitée sur les annonces du Syndicat de Québec, ça vous paiera d'y voir.

Souvenirs pour les dames

Les dames qui feront leurs achats chez MM. H. & J. Young d'ici à la fin du mois, recevront en retour un souvenir d'utilité.

Il s'est pendu

Un cultivateur de Hardwood Flats, Cantons de l'Est, Josiah Harrison, âgé de 48 ans, s'est pendu dans son écurie. Le coroner Woodward a tenu une enquête à ce sujet, et le jury a déclaré que le défunt s'était suicidé dans un acces de mélancolie.

Parfums à bon marché

Si vous voulez des parfums à bon marché, allez à la pharmacie Brunet, à St-Roch. Elle vend tous les parfums mentionnés dans son annonce en 4e page à 10 pour cent de réduction sur les prix indiqués en chiffre sur chaque bouteille. Aussi une bouteille de Lubin marqué 55 cents se vendra 50cts, pour argent comptant ; de même les Tuples extraits marqués $1.25 la bouteille, se vendront $1.-13. C'est aussi 10 pour cent meilleur marché que les prix mentionnés sur les circulaires en distribution. Essayez et vous en conviendrez.

Pianos ! Pianos !

Un grand assortiment des magnifiques pianos *Kranich & Bach*, *Heintzman & Co*, *Mendelshon*, *Newcombe et Berlin*, ont récemment été reçus chez MM. Lavigueur & Hutchison, 141 rue St-Jean. Ces superbes instruments seront vendus pour presque les prix demandés pour des instruments inférieurs. Une visite est sollicitée.

Soirée d'adieu

Ce soir au pâtinoir à roulettes St-Roch (Bergeron) sera la dernière soirée au profit de Mme. Anderson. Venez la voir dans ses représentations des statues, etc. Demain dimanche, n'oubliez pas que M. Léonce commencera à nous donner des chansons comiques qu'il n'a jamais chanter à Québec. Il sera accompagné par M. L. Gingras sur un piano de la maison Foisy & Frères, 267-269 St-Joseph, coin de la rue Dorchester.

Si vous voulez rire, venez au patinoir à roulettes. Admission toujours la même.

Il faut y penser

C'est lundi, à 9 heures, l'ouverture de la grande vente spéciale pour liquidation de tout le stock.

A LA MAISON BLANCHE,
Rue St-Joseph.

Les encans attrayants

Les encans de la semaine par MM. Lemieux, Gale & Cie, seront très attrayants pour les amateurs de belle marchandises. Lundi soir commencera la vente chez M. Emile Jacot, notre célèbre bijoutier ; pas besoin de plus de réclame que son nom. Mardi à 2 heures, encan aux salles Lemieux, grand assortiment de glasse (miroirs), marchandises japonaises, meubles, piano d'occasion. Pour les détails, voir les annonces.

Y a-t-il doute

Y a-t-il doute dans votre esprit au sujet des laines à tricoter à savoir quelle est la meilleure, et si vous avez employé des laines avec peu de satisfaction.

Alors essayez les laines à tricoter Alloa ; elles sont de deux qualités, la supérieure et la secondaire.

Il y a cependant une chose vraie, c'est que ni vous ni aucun autre n'a eu peu de satisfaction avec la laine Alloa, parce que ces laines donnent entière satisfaction. Elles ont donné satisfaction pendant un quart de siècle et elles feront bien la même chose pendant 25 ans encore.

Rond national

Demain, le 13 décembre, le rond sera ouvert au public à 1 h. 30 de l'après-midi ; la musique jouera des morceaux choisis. La glace est en parfaite ordre. Avis aux patineurs qui n'ont pas vu ce grand rond de venir faire une visite et ils seront satisfaits.

Venez voir, c'est le seul rond où vous pourrez patiner à cette saison.

A. & J. LEPAGE

Comté de Châteauguay

L'hon. M. Robidoux choisi candidat

La convention libérale du comté de Châteauguay, réunie à Ste-Martine, par une majorité de trente voix sur quarante-cinq délégués, a choisi M Robidoux pour son candidat, de préférence à M. Laberge, de Châteauguay, et M. l'avocat Dupuis, de Montréal, qui se sont partagés six délégués.

On sait aussi que M Robidoux a été choisi comme candidat du comté d'Hochelaga.

Le Baume Rhumal

Ne se vend qu'en flacons de 25 centins, il n'y a qu'une seule grandeur : le flacon contient 16 doses, ce qui est suffisant dans la plupart des cas. Il guérit la toux, le rhume, la bronchite et les autres affections des voies respiratoires.

Avis aux citoyens

Messieurs les marchands d'épiceries en gros et en détail ainsi que le public en général apprendront avec plaisir qu'ils pourront avoir à Québec comme dans les grandes villes des Etats-Unis le célèbre aide-café et dont le dépôt général est chez Joseph Montreuil, 99, rue d'Aiguillon, faubourg St-Jean, Canada. Cet aide-café, composé des meilleures céréales, est le meilleur et le moins cher de tous les bons breuvages. 12-15

Jouets et présents pour les fêtes

Nous désirons appeler l'attention de tous nos amis et le public en général, que nous offrons à 50 pour cent de réduction sur tout notre stock de jouets et articles de fantaisie pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Aussi nous venons de recevoir une grande quantité de bonbons, oranges, citrons, pommes, etc. Tabac et cigares des meilleures qualités. Venez examiner par vous-même.

T. J. JOBIN
F. E. JOBIN, gérant.
Marché du Palais, rue St-Paul.

Grande vente à réduction

Ne pas oublier que lundi le 14 courant, nous commencerons notre grande vente à 25% de réduction sur tout le stock, pas de réclame inutile.

Venez voir et jugez par vous-mêmes.

ED. BÉLANGER & CIE.,
29, rue Notre-Dame,
Basse-Ville, Québec.

Grande vente de bijouteries

Veuillez prandre note de la grande vente de bijouteries par encan qui doit avoir lieu le 21 du courant et les jours suivant chez Cyr. Duquet, inutile de faire de la réclame, car il est admis que ces ventes sont faites à grands sacrifices ; ainsi, à vous d'en profiter.

Fumez le *Gold Star* ou *Washington-Colombus* les meilleurs cigares du pays à 5 cents.

Escompte alloué

D'ici au 1er janvier, nous donnerons un escompte de 15% sur tout achat fait au comptant dans le département des tapis, prélarts, rideaux et brocatelle.

Nous prix étaient déjà les plus bas et la marchandises la plus nouvelle. Vous ne pouvez pas être trompé, la marchandiees est marquée en chiffre. A ceux qui ont besoin de ces marchandises de venir avant d'acheter.

FAGUY, LÉPINAY & FRÈRE.

Pour les fêtes

A présent que notre assortiment de pipes, cigares, porte-cigares, etc, est au complet, nous invitons nos amis et le public en général, à venir nous visiter et faire un meilleur choix en achetant maintenant Nous garantissons les marchandises que nous vendons comme étant supérieures, et à meilleur marché que partout ailleurs.

Une visite est sollicitée.

PARADIS & DROUIN, 64 rue St-Joseph.

Bon à savoir

Pour 59 cts la verge, vous pouvez choisir des tapis dans les plus beaux patrons et des meilleures qualités valant 75 à 90 cts. Chez

11—2 ROBITAILLE, FRÈRE ET CIE.

La diphtérie

La diphtérie continue de causer quelque ravages dans plusieurs municipalités. A St-Lazare, comté de Soulanges les statistiques mortuaires du mois de novembre montrent qu'il s'est produit jusqu'à présent quatre décès par semaine dans une même famille, et la même chose s'est présentée dans plusieurs autres municipalités.

Cadeaux de Noël

Les américains ont pris l'habitude de faire leurs achats de Noël de bonne heure en décembre. Ils ont ainsi les marchandises les plus fraiches et font le meilleur choix.

L'habitude se répand à Québec et la cause de cet empressement est le remarquable bon marché de la coutellerie et des marchandises de fantaisie pour cadeaux de Noël et du Jour de l'An, qu'on peut se procurer à la V. & B. Sporting Goods Co., rue de la Fabrique.

FAVEURS OBTENUES

Remerciements à St-Antoine de Padoue, pour faveur obtenue.—W. D.

Faveur obtenue par l'intercession de St-Antoine de Padoue.

Veuillez publier dans votre journal afin de propager la dévotion envers de ce grand saint.—M. A. D.

Jouets et articles de fantaisie

Je désire attirer l'attention du public sur le magnifique assortiment de jouets et articles de fantaisie, pour cadeaux de Noël et du jour de l'An, que j'offre en vente à des conditions avantageuses.

Aussi, un très grand choix de calendriers, cartes de Noël, etc., à bien bon marché.

Une visite est respectueusement sollicitée. Satisfaction garantie.

MME H. A. BÉDARD,
10-15 123, rue St-Jean.

VIN MORIN

A la Créosote et aux Hypophosphites

Guérisez-vous de suite de votre rhume ; il pourrait vous jouer un mauvais tour. N'endurez pas plus cette faiblesse d'estomac qui finirait mal, et encore moins cette bronchite qui vous menace de consomption. Vous avez à votre disposition un remède populaire, une préparation qui ne faillit jamais, le *Vin Morin* à Créosote et aux Hypophosphites. Prenez-le sans retard.

En vente partout.

DECES

Hardy.—Jeudi, le 10 courant à Champlain, est decédée Dame Antoinette Hardy, épouse de Auguste Larue, Ecr.

Funérailles à Champlain, lundi matin à 8 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Sauvageau.—Le 11 décembre courant, Mme Catherine Cenest, âgé de 83 ans, épouse de Benjamin Sauvageau, Typographe.

La sépulture aura lieu lundi, le 14 courant, à 8.30 heures. Départ de la maison mortuaire, No. 364, rue Arago, à 8.15 hrs pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière de cette paroisse.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Perdu Le 4 décembre au soir, sur la rue St-Jean, un jeune chien fox terrier blanc, les deux côtés de la tête noirs, un peu de jaune autour des yeux et la queue coupée, répondant au nom de "moineau". La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre chez J. B. Houde, 186, rue Richelieu, et toute personne qui sera trouvée en possession de ce chien sera poursuivie suivant la loi. 10 déc—3f

PHOSPHATINE FALIERES, Aliment des Enfants

VENTE A L'ENCAN

Par LEMIEUX, GALE & CIE

Vente à l'Encan d'orfèvrerie, Montres, Diamants, etc, etc.

A commencer Lundi Soir, 14 Decembre

ET LES SOIRS SUIVANTS

Au magasin de M. Emile Jacot, rue St Joseph, St-Roch

M. Jacot ayant décidé de vendre une partie de son immense stock nous a donné instruction de vendre à l'encan SANS RESERVE, à commencer de **lundi, le 14 décembre et les soirs suivants.**

Le stock et l'assortiment sont les plus considérables qui peuvent se trouver à Québec, consistant en Montres en or de toutes valeurs, Montres en argent, Bagues avec diamants et Perles, Chaînes pour Dames et Messieurs, Argenterie solide, Argenterie plaquée, Ornements Japonnais, Bronze, Horloges françaises et quantité considérable d'autres articles d'arts.

Cette vente offre l'occasion d'acheter des articles de grande valeur à moitié du prix ordinaire

Le stock est neuf et de haute nouveauté. Tout ce qui sera mis à l'encan sera vendu SANS RESERVE, durant toute cette semaine d'encan, c'est-à-dire à commencer de lundi, le 14. L'on vendra à vente privée à grande réduction.

La vente commencera chaque soir à 7-30 hrs.

LEMIEUX, GALE & CIE,
11 déc—6f Encanteurs.

Encan attrayant de Glaces, Jardinières, Meubles, Piano, etc, etc

Mardi, le 15 Décembre

Aux salles Lemieux, 263, rue St-Jean.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, mardi, le 15 décembre, aux Salles Lemieux, une consignation de glaces (miroirs) anglais richement encadrés dans les grandes dimensions suivantes : Trumos, y compris le cadre 36 x 74-corniches, 64 x 54 et 54 x 44, 50 paires de Jardinières japonaises dorées, de différentes dimensions, Statuts en terra-cota, Bols à café japonnaises (moricain vases), porte-cannes, V. V. V., un bon piano carré de seconde main, un set de salon en satin broché et un autre en rogue, sets en crin et en pluche, une peinture paysage, Buffet en chêne (Side-board), Table à dîner en noyer noir, aussi en chêne, Lampes, Boîtes à toilette, Set à toilette en pierre dorée, magnifiques écrans japonnaises, Miroirs à toilette, Boîtes à gants, V. V. Aussi, six ameublements de chambre à coucher en chêne et en noyer noir, et quantité d'autres effets. Tout cela sera vendu absolument sans réserve et visible lundi le 14 décembre jusqu'à 10 heures du soir.

Cet encan mérite l'attention des acheteurs, les glaces sont les plus belles que l'on puisse trouver à Québec. Les effets japonnais sont très riches.

Des chaises seront à la disposition des dames.

La Vente à 2 heures précises.

LEMIEUX, GALE & Cie,
10 déc—4f Encanteurs.

DEMANDES

ON DEMANDE UNE BONNE CUISINIERE au No. 3, rue du Palais.
12 déc—1

Pension demandée

ON DEMANDE UNE BONNE PENSION pour trois Dames, avec deux chambres, dans la Haute-Ville.
S'adresser par lettre "A"
12 déc—3f Bureau de l'*Evenement.*

Aux Agents d'Assurance

UN bon agent peut faire un bon contrat avec la Sun Life Assurance Co'y of Canada, dans le département d'Epargnes. Avances libérales. D. BUYS, surintendant.
12 déc—1 75, rue St-Pierre.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ pour faire le commerce de marchandises sèches qui aurait un petit capital. Bon poste, rue St-Jean, S'adresser par lettre : A. B.,
12 déc—o Bureau de l'*Evenement.*

MESDAMES—Si vous avez besoin d'une bonne servante ou garde-malade, vous trouverez ce qu'il vous faut en vous adressant Bureau de Placement,
11 déc—3 No. 133, rue St-Joseph.

ON DEMANDE des vendeurs dans tout le district pour vendre un article d'utilité ; échantillons gratuitement ; salaire et dépenses payés en entrant en fonction ; emploi permanent. Pour détails, écrivez à LUKE BROS CO.,
11 sept—3m-m.s. Montréal.

ON DEMANDE immédiatement de bonnes servantes. Nous avons de très bonnes places pour elles. S'adresser au bureau de Placement, No. 133, rue St-Joseph. 11 déc—3

ON demande une SERVANTE GENERALE sachant faire la cuisine.
S'adresser au
10 déc—3f No. 7, rue St-Eustache.

ON DEMANDE UN VENDEUR, salaire payé chaque semaine, emploi permanent, sans aucune expérience.
BROWN BROTHERS, COMPANY,
10 déc— Hamilton, Ontario.

Perdrix Blanches

Nous donnerons 30c le couple pour des perdrix blanches qui seront en bonne condition et de première classe. Les frais de transport seront payés par nous.
THOMAS DEERY & Cie,
Marché Bonsecours,
9 déc—6f Montréal.

Situation demandée

UN JEUNE HOMME désirerait se placer dans une grocerie ou assistant-teneur de livres ou pour transcrire dans un bureau. Bonnes références. S'adresser par lettre : H. D.,
Bureau de l'*Evenement,*
ou No. 346, rue St-Valier, St-Roch.
10 déc—3

Académie de Musique

PRIX POPULAIRES - - - 15c, 25c, 50c

LUNDI, MARDI ET MERCREDI 14, 15, 16 DEC.

The Private Secretary

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

MATINEE

The Thicket of Leave Man

Miss CARRIE ROMA,
Dans ses nouvelles chansons.

M. ALONZO HATCH,
Changement complet de chansons, etc.

Miss ZELMA RAWLSTON,
Dans son dernier acte intitulé "Yale Mixture" introduisant : personnification, banjo et piano.

12 déc—

100 QRTS D'HUITRES ....CARAQUETTES....

A Vendre a Prix Reduits

Une visite est sollicitée.

F. PATRY & CIE

16, Rue Henderson, PALAIS

12 déc—8f

Invention Fin de Siècle

Visiere PROTEGE-VUE

Brevetée en France et à l'Etranger

--- AVIS AUX CYCLISTES ---

La Visière Protège-Vue est utile à tout le monde ; elle sera bien appréciée par les touristes : amateurs, cyclistes, propriétaires de voitures, automobiles, chasseurs, officiers, etc.

La Visière Protège-Vue déjà adoptée par les cyclistes les plus connus, rendra de réels services, car c'est un objet utile et indispensable.

Les personnes qui en hiver s'enrhument facilement, celles qui ont les yeux sensibles ou malades, feront bien de porter la Visière Protège-Vue, car en été comme en hiver, cette Visière préserve les yeux du vent, de la poussière, du soleil, de la pluie, de la neige, etc.

Les cyclistes surtout savent bien comme il est désagréable pour eux, quand, dans leurs courses à bicyclettes, des insectes ou des petites mouches viennent se loger dans leurs yeux, ce qui les force à descendre de leur machine, sans compter la génante inflammation des yeux qui s'en suit. Ils ne sont plus forcés de marcher la tête baissée pour se garantir la figure et en s'exposant à aller se jeter contre un obstacle qu'ils n'ont pas aperçu à temps.

Les Dames qui montent à bicyclettes feront bon accueil à la Visière Protège-Vue qui préservera la beauté de leurs yeux.

Envoi des prospectus avec explications contre 3 cents en timbres à

Georges M. Hardye dit Lheureux,
Poste restante, Haute-Ville, Québec.
11 déc—1m

Un Pur Mélange Indien

Très Fort . . . .
Arome Délicieux . .
Rafraichissant Exquis

Fonds de Banqueroute !

$3,000 DE Chaussures

POUR ETRE VENDUES A

GRAND SACRIFICE

Ayant acheté le stock de M. J. B. Robitaille, No. 59, rue Saint-Joseph, St-Roch, M. Ls Deschênes désire informer ses amis et le public en général qu'il vendra ce stock en bas du prix coûtant pour d'ici à dix jours.

L'assortiment est au complet, mais qu'on se hâte, car aux prix que les chaussures sont données, il n'y en aura pas pour les dix jours annoncés.

Une visite est sollicitée au

No. 59, RUE ST-JOSEPH

En face du Vandome

LS. DESCHENES,
11 déc— Acquéreur.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Fêtes de Noël et du Nouvel An

Billets simples de première classe,

Pour les 24 et 25 décembre, bon pour revenir jusqu'au 26 courant ; pour le 31 et 1er janvier, bon pour revenir jusqu'au 2 janvier.

Billets simples et un tiers de premiere classe.

Pour le 23 au 25 decembre inclusivement, et du 30 au 31 courant, au 1er janvier inclusivement, bon pour revenir jusqu'au 4 janvier.

Vacances de Noel des Ecoliers. Les billets à moitié prix seront vendus aux étudiants et professeurs, pourvu qu'ils aient un certificat signé par le Supérieur d'école, le 11 au 24 décembre inclusivement, bon pour revenir pas plus tard que le 11 janvier, 1897.

Taux d'un Billet simple et un tiers.

Pour billets, chars palais et dortoirs ou informations, s'adresser à
GEORGE DUNCAN,
Teléph. 94. Agent des passagers.

VENTE A L'ENCAN

Par G. R. GRENIER & Cie

Dans l'affaire de

J. A. Thériault,

Marchand général,
Fraserville,
INSOLVABLE.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ que

Mercredi, 16 Décembre 1896

A 11 Heures A. M.

On procèdera à la vente à l'enchère de l'actif de cette succession comme suit :

A—Fonds de Commerce (général)......	$467 26
Ameublement du magasin.........	102 20
	$569 56
B—Crédits, suivant liste...............	1,125 26
C—Roulant (cheval, voitures, etc).....	83 00

La vente se fera pour chaque item séparément.

L'inventaire et la liste des crédits sont visibles à notre bureau.

Le stock pourra être examiné au mag[illegible] failli, à Fraserville, Lundi, le 14 Décem[illegible] rant.

Conditions de paiement, comptant.

La vente aura lieu à notre bureau, 44, rue Dalhousie, bâtisse de la Cie du Richelieu.

PARADIS & JOBIN,
Cessionnaires-Syndics.

Bureau : 44, rue Dalhousie,
Bâtisse Cie du Richelieu.
Québec, 9 décembre 1896.

VENTE A L'ENCAN

Par G. R. GRENIER & CIE

Dans l'affaire de

Aurélius Picard,

Marchand, Ste-Hélène de Kamouraska,
INSOLVABLE.

AVIS EST PAR LE PRESENT donné que

MERCREDI, 16 DECEMBRE 1896

A 11 Hrs A. M.

On procèdera à la vente à l'enchère de l'actif de cette succession comme suit :

A—Fonds de commerce................	$670 68
Ameublement du magasin etc......	32 95
	$703 0
B—Crédits d'après liste..............	70 2

La vente se fera pour chaque item séparément.

L'inventaire et la liste des crédits sont visibles à notre bureau.

Le stock pourra être examiné au magasin du failli, à Ste-Hélène de Kamouraska, Lundi, le 14 Décembre courant.

Conditions de paiement, comptant.

La vente aura lieu à notre bureau, 44, Rue Dalhousie, Bâtisse de la Cie Richelieu.

PARADIS & JOBIN,
Cessionnaires-Syndics.

Bureau : 44, rue Dalhousie,
Bâtisse de la Cie Richelieu.
Québec, 9 décembre 1896.

VENTE A L'ENCAN

Par JACQUES & CIE

Vente à l'Encan de Meubles de Ménage, Lampes suspendues, etc.

MARDI, LE 15 DECEMBRE

A 10 hrs. A. M.

A la salle d'encans St-Roch, coin des rues du Roi et la Couronne

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, mardi, le 15 décembre à 1.30 hrs p. m., à notre salle, coin des rues du Roi et de la Couronne, une quantité de meubles de ménage, comprenant un magnifique set de salon en noyer noir couvert en broché de soie, un set de salon en noyer noir couvert en peluche, chaises en crin, table de centre, cadres et gravures, miroirs, lampes suspendues à une et quatre lumières, lampes à pianos, side board, argenteries, sets à l'eau, en verres de couleurs, chaises de salle à dîner, chaises berçantes, tables à dîner en chêne, vaisselles, verreries, coutelleries, ameublement de chambres à coucher, paillasses, matelas, couvertes de laine, sets à toilettes, canapés, couchettes, bureaux, chiffonniers, lave-mains, poêle à charbon, volière, harnais léger, un phaeton avec siège dos à dos, un grand lot de porte et chassis de seconde main.

Le tout vendu absolument sans réserve et visible lundi de 9 hrs a. m. à 8 hrs p. m.

Vente mardi, le 15 décembre à 1.30 hrs p. m.

JACQUES & CIE,
11 décembre— Encanteurs.

Pour les Fetes

La Pharmacie Brunet vient de recevoir un assortiment excessivement choisi des Parfums les plus délicats à des prix moins élevés que ceux indiqués dans les circulaires en distribution. On a le choix parmi les Parfums des maisons Lubin, Piver, Deletteez, Roger & Gallet, Gellé & Frères, Coudray, Girard, Bourgeois, Pinaud, Colgate, Grossmith, etc., etc. On voit qu'on peut choisir.

PHARMACIE W. BRUNET & CIE,

SAINT-ROCH, QUECEC

GRANDE Vente a l'Encan

CHEZ CYR. DUQUET

No. 3, rue St-Jean Haute-Ville

La Vente commencera Lundi, le 21 du courant

SE CONTINUERA JUSQU'AU JOUR DE L'AN

ct vous pouvez compter sur de véritables *Bargains*, car tout le stock va être mis à l'enchère sans aucune réserve, mais vous pouvez acheter dès maintenant à vente privée tout aussi bon marché qu'à l'encan, car M. Duquet est décidé à faire des sacrifices énormes, afin de se libérer du trop grand assortiment qu'il a en mains, et pour établir un nouveau système.

ACHETER ET VENDRE pour du comptant seulement, et à bon marché.

PROFITEZ DE CETTE BONNE AUBAINE !

SI VOUS ETES

En Frais de Choisir

. . . . quelque chose dans les Bijouteries pour cadeaux de Noël, nous serons heureux de vous offrir l'occasion de vous montrer notre assortiment.

Nous avons une variété d'articles égale à tout ce qui peut être vu au Canada. Les marchandises sont les meilleures que l'on puisse acheter et nos prix sont bas.

En or solide, nous avons Boutons doubles de poignets à $4.00 la paire, Epingles à cravates avec perles de $1.80 en montant, Croissants et étoiles en perles $3.60, Fers à cheval en perles $2.70, Fleurs de lys en perles $3.00, Epingles de bébé de $1.25, Broches en couronnes en or de $5.85, Boutons de poignets en argent solide, 40 cts la paire, Epingles à chapeaux, en argent solide, 30 cts.

G. SEIFERT, BIJOUTIER,

34, RUE DE LA FABRIQUE